

SAGE de la Baie de Saint Briec

Tableau de bord

Bilan 2011-2015 de la Charte de Territoire

Validé par la Commission Locale de l'Eau
du 7 décembre 2016

Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
SAGE
de la Baie de Saint-Briec


Commission Locale de l'Eau
de la Baie de Saint-Briec


PAYS de SAINT-BRIEUC
Etablissement Public Territorial de Bassin


Communauté de Communes
CÔTE DE PENTHÈVRE

SAINT-BRIEUC
Agglomération
Baie d'Armor
www.saint-briec-agglomeration.fr


SMEGA
Schéma de Gestion des Eaux de la Baie de Saint-Briec

SOMMAIRE

I	RESULTATS QUALITE DES EAUX CONCERNANT LES NITRATES	3
I-1.	EVOLUTION DES FLUX ANNUELS, PRINTANIER	4
I-2.	EVOLUTION DU PHENOMENE DE MAREES VERTES	7
II	LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DE TERRITOIRE	9
II-1.	L'ADHESION A LA CHARTE DE TERRITOIRE (QE-1, P1 ET R1)	10
II-2.	REDUCTION DES PRESSIONS AZOTEES NECESSAIRES (QE3 R1 A R3 ET P1)	11
II-3.	L'AUGMENTATION DE LA SURFACE EN CULTURES FOURRAGERES PERENNES	14
II-4.	UNE REDUCTION DE LA SOLE DE CEREALES D'HIVER DE 15 % (3 000 HA)	14
II-5.	L'INTRODUCTION SYSTEMATIQUE D'UN RAY GRASS ITALIEN SOUS COUVERT DE MAÏS EN CAS DE SUCCESSION MAÏS-MAÏS	16
II-6.	MISE EN HERBE DE 50 % DES ZONES HUMIDES CULTIVEES EN 2015, DE 100 % EN 2027	16
II-7.	GESTION ADAPTEE DES ZONES HUMIDES EN PRAIRIES PERMANENTES	17
II-8.	EVOLUTIONS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES VERS DES SYSTEMES FOURRAGERS ECONOMES EN INTRANTS (SFEI) –115 EXPLOITATIONS, 5 750 HA EN 2027	17
II-9.	CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE 30 EXPLOITATIONS (1 500 HA) EN 2015	19
II-10.	EVOLUTION DE LA NOTE D'EFFICACITE DU COUVERT*	19
II-11.	CONSERVATION DE 100 % DE LA SURFACE EXISTANTE EN PRAIRIES PERMANENTES ET EN PRAIRIES TEMPORAIRES	20
II-12.	AUCUN RETOURNEMENT DE PRAIRIES A L'AUTOMNE D'ICI A 2015	21
II-13.	SUPPRESSION DES PARCELLES PARKING D'ICI A 2027	22
II-14.	ENSEIGNEMENTS TIRES DES SUIVIS DES EXPLOITATIONS	22
II-15.	EVOLUTION DE 20 % DE LA SAU	25
III	L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS	26
III-1.	LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES	26
III-2.	LES AIDES AUX INVESTISSEMENTS	26
III-3.	LES ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES INDIVIDUELS	27
IV	BILAN FINANCIER DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES	29
IV-1.	LE VOLET PREVENTIF	29
IV-2.	LE VOLET CURATIF	30

I RESULTATS QUALITE DES EAUX CONCERNANT LES NITRATES

Les Objectifs de résultat du SAGE afin de réduire les phénomènes de marées vertes sont :

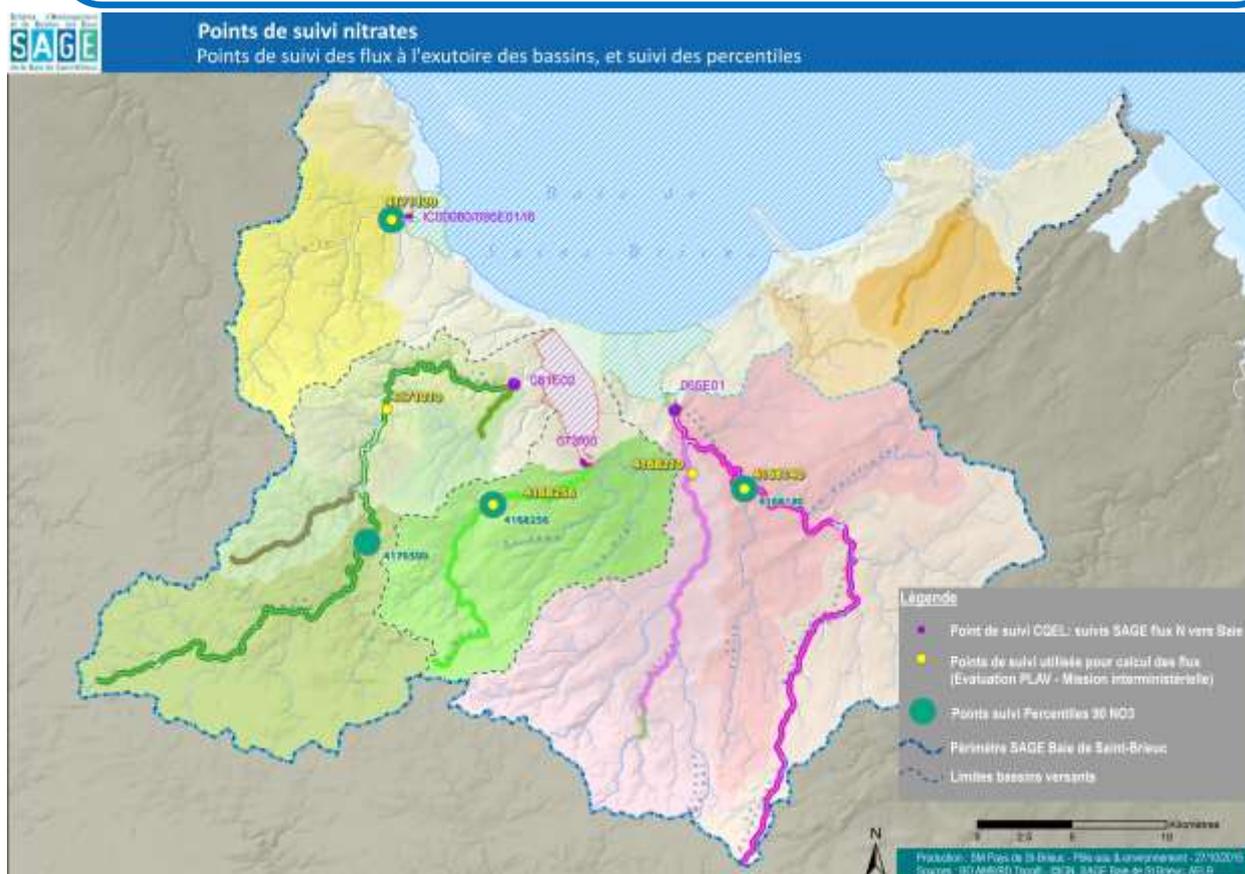
- ✓ de réduire les flux de nitrates en baie au minimum de 30 %, soit de viser des flux globaux annuels d'azote en baie inférieurs à **1 750 T/an** corrigés de l'hydrologie* (c'est-à-dire pondérés*) à échéance 10 ans (2015-2021)
- ✓ de réduire ces mêmes flux de 60 % au moins et d'atteindre des flux globaux annuels d'azote en baie de **850 T/an** à horizon 2027 (**130 T** sur la période mai-septembre)

La référence est la moyenne des flux d'azote issus des principaux bassins (Ic, Gouët, Urne et ses affluents, Gouëssant), sur la période 1988-2006.

Les objectifs de la Charte de Territoire 2011-2015 visent l'atteinte des concentrations en nitrates suivantes :

NB : Il est à noter que ces concentrations (en nitrates) ne sont pas mesurées à ce jour aux points exutoires où est réalisée l'évaluation des flux vers la baie, mais en des points plus à l'amont sur les cours d'eau, qui, de fait n'intègrent pas un certain nombre d'affluents (Evron pour le Gouëssant, Touche et Cré pour l'Urne, Gouédic et retenue du Gouët pour ce dernier).

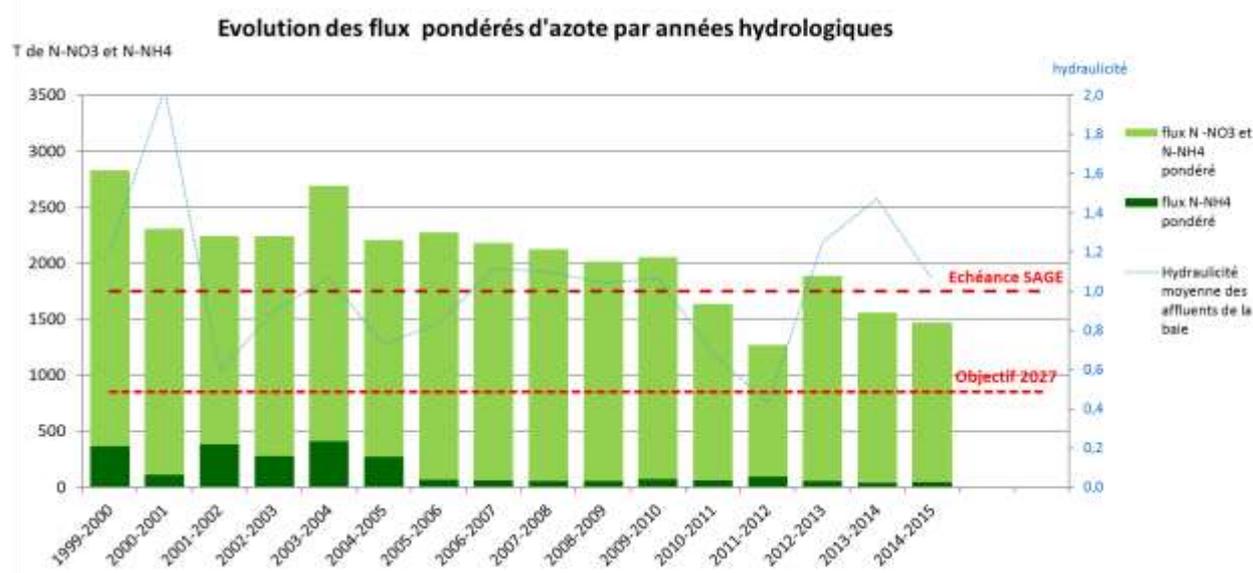
Cours d'eau	Percentile 90 de nitrates en mg/l
Ic	48.5
Gouët	31.7
Anse d'Yffiniac	38
Gouëssant	40.03



Carte 1 : Localisation des points de suivi des flux à l'exutoire des bassins (DDTM – PEL (ex CQEL)), des points de suivi des percentiles 90* en nitrates sur les cours d'eau et des points utilisés pour le calcul des flux aux exutoires par la DREAL et l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Source : EPTB Baie de Saint-Brieuc

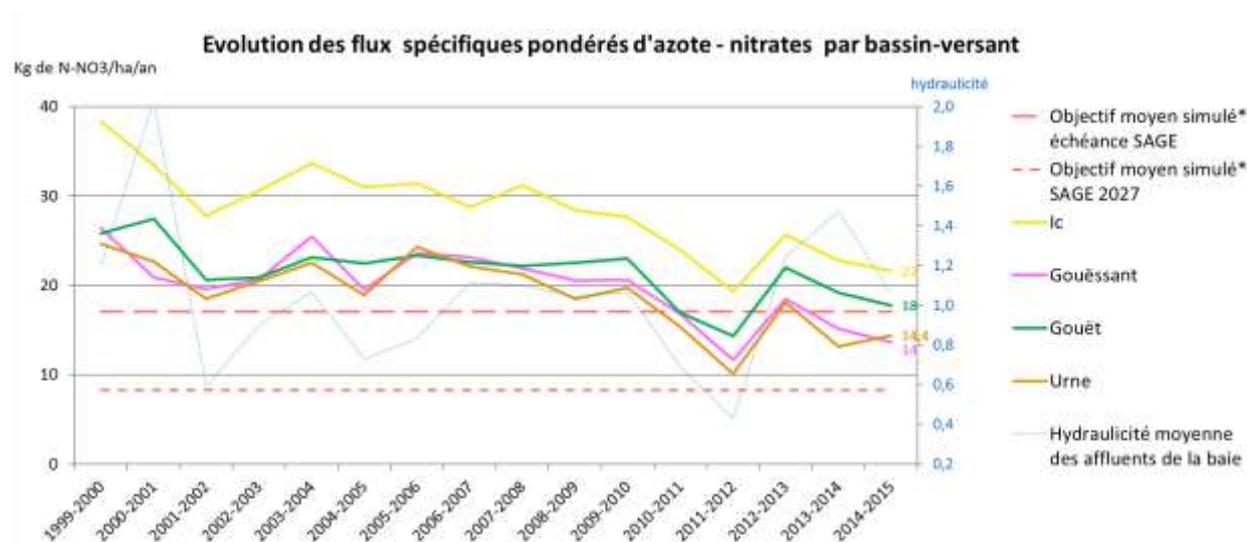
I-1. EVOLUTION DES FLUX ANNUELS, PRINTANIERES

I-1.A EVOLUTION DES FLUX ANNUELS D'AZOTE (NITRATES ET AMMONIAQUE)



Graphique 1: Evolution des flux annuels cumulés pondérés* d'azote (N-NO3 et N-NH4) évalués à l'exutoire des principaux cours d'eau (Ic, Gouët, Urne et Gouëssant) par années hydrologiques, Source : DDTM 22 – PEL (ex CQEL), CEVA, EPTB Baie de Saint-Brieuc

L'objectif à échéance du SAGE est atteint 4 années sur cinq entre 2010 et 2015. Les flux d'ammonium (NH4) sont très limités depuis 2005 (travaux sur la station de St-Brieuc). Le cycle de forts débits dans les cours d'eau sur 2012-2013 puis 2013-2014, grâce à la baisse des concentrations, ne remet pas en cause la trajectoire de baisse des flux.



Graphique 2 : Evolution des flux spécifiques annuels pondérés* d'azote sous forme nitrates (N-NO3) évalués à l'exutoire des principaux cours d'eau (Ic, Gouët, Urne et Gouëssant) par années hydrologiques, Source : DDTM 22 – PEL (ex CQEL), CEVA, EPTB Baie de Saint-Brieuc

NB : l'objectif moyen simulé* est ici la traduction de l'objectif de baisse relative de flux rapporté à l'hectare du bassin de la baie globale, en prenant comme référence les valeurs mesurées sur la période 1999-2003.

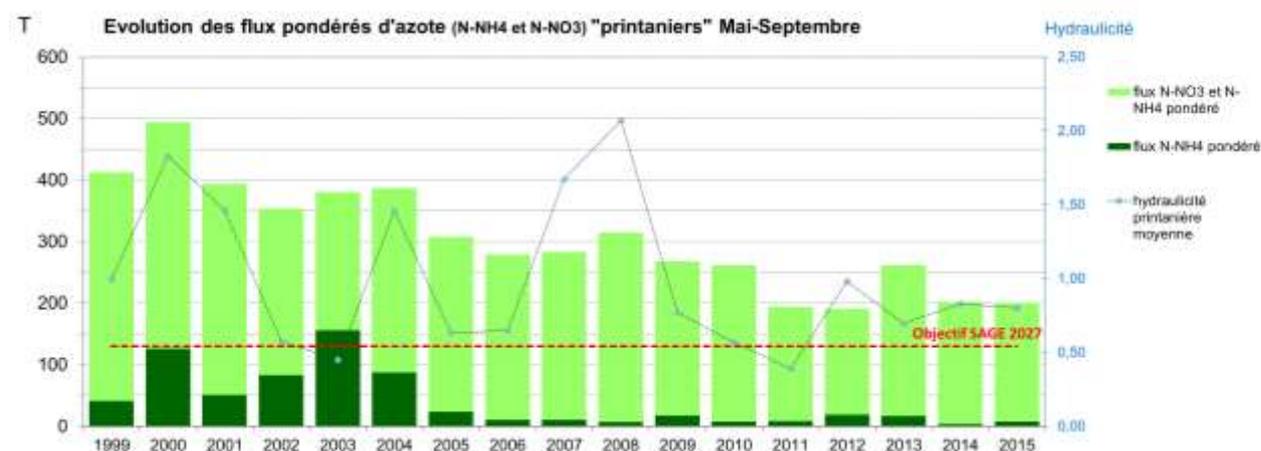
Le comportement des 4 principaux bassins a tendance à s'homogénéiser et l'Ic rattrape son retard. Les flux spécifiques d'azote sous forme de nitrates passent entre le début des années 2000 et aujourd'hui de valeurs échelonnées de 25 à 38 kg/ha/an à des valeurs plus resserrées, comprises entre 14 et 22 kg/ha/an.

Atteinte des Objectifs (flux annuels)	1999-2003	2011-2015	évolution	Objectif échéance SAGE (- 30 % au moins)	% de l'objectif atteint	Objectif échéance 2027 (- 60 % au moins)	% de l'objectif 2027 atteint en 2015
Flux total N-NO3 pondéré	2121	1487	-30%	1544	110%	750	46%
Flux total N-NO3 + N-NH4 pondéré (en T)	2404	1546	-36%	1750	131%	850	55%
Flux spécifique N-NO3 pondéré IC en kg/ha/an	32,6	22,4	-31%	23,7	115%	11,5	48%
Flux spécifique N-NO3 pondéré GOUET en kg/ha/an	23,7	18,3	-23%	17,2	83%	8,4	35%
Flux spécifique N-NO3 pondéré URNE en kg/ha/an	21,6	13,9	-35%	15,7	130%	7,6	55%
Flux spécifique N-NO3 pondéré GOUËSSANT en kg/ha/an	21,9	14,7	-33%	15,9	120%	7,7	51%

Tableau 1 : Atteinte des objectifs du SAGE, Source : DDTM-PEL, CEVA, EPTB Baie de Saint-Brieuc

Les objectifs à échéance du SAGE sont atteints sur la baie. Dans le détail par bassin-versant, ils sont dépassés sur l'Urne, le Gouëssant et l'Ic, et un retard est observé sur le Gouët qui confirme le statut particulier de ce bassin, marqué par des débits d'étiage plus soutenus, les concentrations en nitrates les plus faibles au départ de la période et son inertie plus importante.

I-1.B EVOLUTION DES FLUX PRINTANIERES



Graphique 3 : Evolution des flux printaniers pondérés* d'azote (N-NO3 et N-NH4) évalués à l'exutoire des principaux cours d'eau entre Mai et Septembre (Ic, Gouët, Urne et Gouëssant), Source : DDTM 22 – PEL (ex CQEL), CEVA, EPTB Baie de Saint-Brieuc

Après un « rebond » en 2013, les flux pondérés d'azote (nitrates et ammonium) mesurés entre mai et septembre se rapprochent en 2014 et 2015 des valeurs mesurées en 2011 et 2012, pour une hydraulicité légèrement inférieure à la moyenne.

Atteinte des objectifs (flux 'printaniers' mai-septembre)	1999-2003	2011-2015	Evolution	Objectif échéance 2027 (- 60 % au moins)	% de l'objectif 2027 atteint en 2015
Flux total N-NO3 pondéré	315	199	-37%	100,78	54%
Flux total N-NO3 + N-NH4 pondéré (en T)	407	210	-48%	130	71%
Flux spécifique N-NO3 pondéré IC en kg/ha	7,60	5,02	-34%	2,43	50%
Flux spécifique N-NO3 pondéré GOUET en kg/ha	3,93	2,84	-28%	1,25	40%
Flux spécifique N-NO3 pondéré URNE en kg/ha	3,25	1,88	-42%	1,04	62%
Flux spécifique N-NO3 pondéré GOUËSSANT en kg/ha	2,44	1,32	-46%	0,78	68%

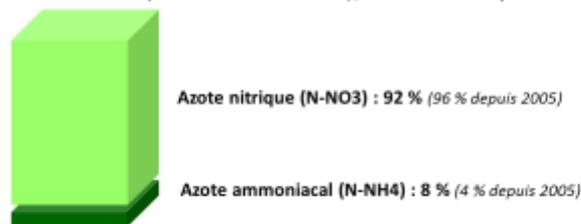
Tableau 2 : Atteinte des objectifs du SAGE en flux « mai-septembre », Source : DDTM-PEL, CEVA, EPTB Baie de Saint-Brieuc

L'objectif de réduction de flux du SAGE fixé à 2027 sur la période 'cible' mai-septembre pour l'ensemble de la baie est atteint dès 2015 à 71 %. Les différences s'accroissent entre les cours d'eau à faible débit d'étiage (Gouëssant, Urne et ses affluents) et le Gouët. L'Ic présente la particularité d'avoir désormais des teneurs en nitrates qui se maintiennent durant la période d'étiage (avril – juin) au contraire du Gouëssant où ces teneurs s'effondrent durant cette période (souvent inférieures à 10 mg/l entre août et septembre).

I-1.C EVOLUTION DES FLUX D'AZOTE TOTAUX*

Depuis 2007, à la demande de la CLE, une mesure de l'azote oxydable (NTK) est réalisée en plus de l'azote nitrique et ammoniacal, de façon à approcher un flux d'azote total comprenant les formes organiques. Les apports d'azote organiques sont estimés par déduction à partir du flux d'azote « total » mesuré :

Flux d'azote (N-NH₄ + N-NO₃), mesuré depuis 1988



Flux d'azote total (NTK + N-NO₂ + N-NO₃), mesuré depuis 2007

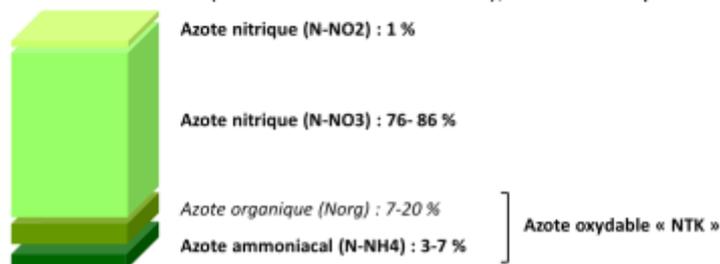
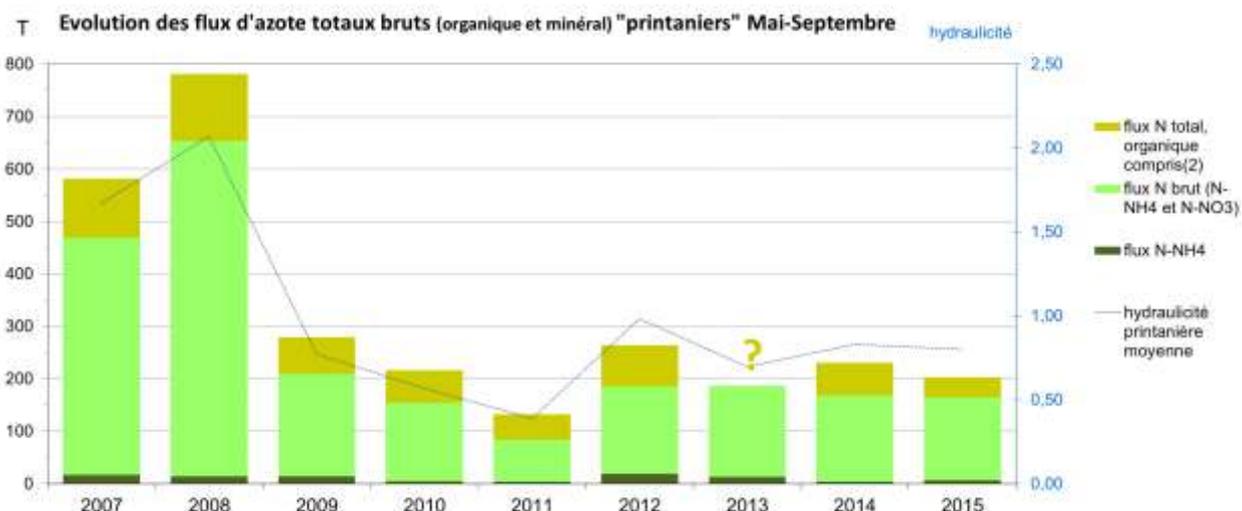


Figure 1 : formes de l'azote mesurées à l'exutoire des cours d'eau, source : EPTB Baie de Saint-Brieuc

NB : Les mesures de fréquence mensuelle réalisées induisent une forte incertitude sur la quantification des flux printaniers, en particulier pour l'azote organique mais aussi pour l'azote sous forme de nitrates, dont les parts respectives dans le flux total sont très majoritaires lors des crues de début de printemps¹.



(2) : les nitrites ne sont plus pris en compte dans l'estimation du flux d'azote total, n'étant plus mesurés depuis 2015. Ils représentaient en moyenne de 0,63 à 0,92 % des flux estimés, avec des maximums mensuels allant de 1,97 à 7,78% du flux.

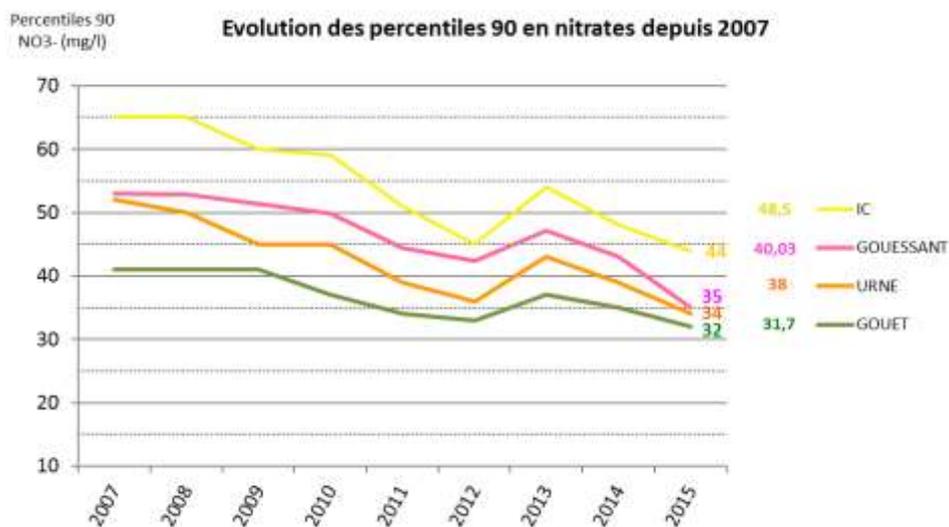
Graphique 4 : Evolution depuis 2007 des flux d'azote total entre Mai et Septembre vers la baie (Ic, Gouët, Urne et Gouessant), incluant une estimation de la fraction organique (sauf pour l'année 2013 où la série de mesures est incomplète), Source : DDTM 22 – PEL (ex CQEL), EPTB Baie de Saint-Brieuc

Du fait de mesures incomplètes, le flux total de l'année 2013 n'a pu être estimé. Une incertitude importante pèse sur la capacité de ces flux d'azote organique à alimenter, via un stockage puis un relargage éventuel par les sédiments, la croissance des algues. Il s'agit là d'une préoccupation transcrite dans la note d'intention stratégique de la baie pour 2017-2020, motivant un état des connaissances et/ou des travaux de recherches interrogeant le volet « connaissance du phénomène » du plan de lutte contre les algues vertes dont devrait se saisir le Centre de Recherche et d'Expertise sur l'Eau de Bretagne chargé de coordonner ce volet du plan.

Le programme de travail du CRESEB dans le cadre du PLAV 2 a retenu le besoin d'une meilleure connaissance des flux issus des vasières et susceptibles d'alimenter les proliférations algales.

¹ CAUSSE J., 2015. Temporalité des transferts de nutriments dans les bassins à algues vertes, Thèse de l'Université de Rennes 1.

I-1.D EVOLUTION DES PERCENTILES 90* EN NITRATES DANS LES COURS D'EAU



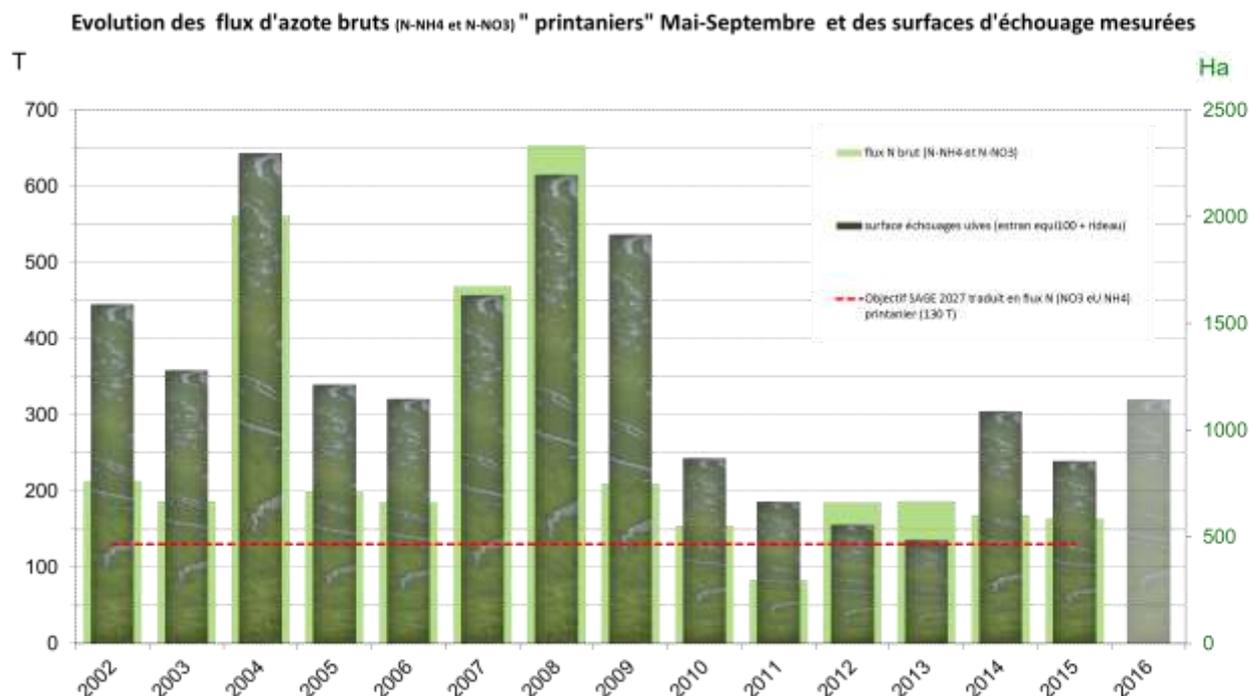
Graphique 5 : Evolution des percentiles 90* aux points de mesures fixés dans le cahier des charges de l'appel à projet du Plan de lutte contre les algues vertes,

Source : OSUR*, Lamballe Communauté, St-Brieuc Agglomération, DTARS 22, EPTB Baie de Saint-Brieuc

Objectifs PLAV 2015		Q90 2015	atteinte de l'objectif
IC	48,5	44	110%
GOUET	31,7	32	99%
URNE	38	34	112%
GOUSSANT	40,03	35	114%

Les objectifs fixés dans la Charte de territoire 2011-2015 sont globalement dépassés sur la baie, avec des différences suivant les cours d'eau : la cinétique de baisse des concentrations observées plus à l'amont renvoie aux mêmes conclusions que celle des flux aux exutoires. La baisse la plus rapide est constatée sur l'ic (-21 mg/l en 8 ans).

I-2. EVOLUTION DU PHENOMENE DE MAREES VERTES



Graphique 6 : Evolution des surfaces d'échouages mesurées sur le fond de la baie de St-Brieuc et Binic-Etables, comparaison avec les flux printaniers bruts estimés, Source : DDTM 22 (PEL), CEVA, EPTB Baie de Saint-Brieuc

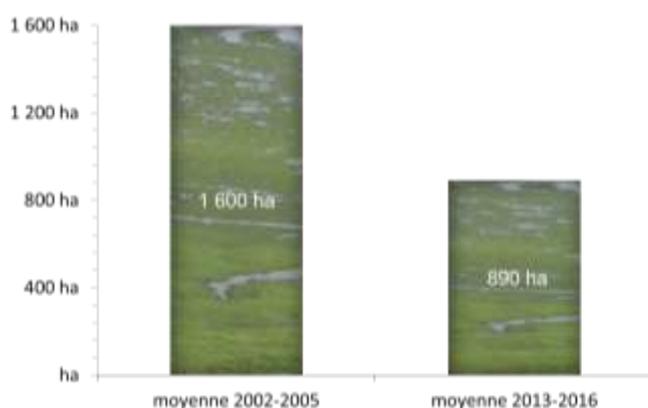
NB : l'estimation de la surface d'échouages pour 2016 est à ce jour provisoire

Si l'on observe les flux printaniers bruts estimés (et non plus pondérés), on constate que l'objectif de 130 t du SAGE à 2027 a été atteint (dépassé) en 2011 à la faveur d'un printemps très sec, et que l'on s'en approche régulièrement depuis 2010.

Les suivis des surfaces d'échouages montrent la dépendance des échouages aux flux printaniers d'azote, mais d'autres facteurs influent aussi chaque année sur le démarrage et l'ampleur des marées vertes :

- Le stock d'algues présent en fin de saison précédente : un stock important favorisera un démarrage précoce de la marée verte la saison suivante ;
- La dispersion hivernale : en cas de fortes houles et de mer agitée au cours de l'hiver, les stocks d'algues sont dispersés, le démarrage de la marée verte de la saison suivante s'en trouve retardé ;
- Les températures de l'eau : des eaux froides au printemps freineront la croissance des algues et limiteront l'ampleur des marées vertes ou en retarderont l'installation.

Enfin, il faut noter que la croissance des algues en cours de saison peut être fortement influencée par des épisodes pluviaux plus ou moins brefs qui ne seront pas forcément traduits dans l'estimation des flux « printaniers » réalisée à partir d'une seule mesure mensuelle.



Ainsi en 2009 et 2014, et de nouveau en 2016 (à priori) les surfaces d'échouages mesurées sont relativement importantes malgré des flux printaniers modérés.

Globalement, entre le début des suivis (2002-2005) et la période récente (2013-2016), on observe une baisse d'environ 45 % des échouages.

Graphique 7: Evolution des surfaces d'échouages mesurées sur le fond de la baie de St-Brieuc et Binic-Etables, comparaison 2002-2005 et 2013-2016, Source : CEVA, EPTB Baie de Saint-Brieuc

II LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DE TERRITOIRE

La Mise en œuvre du SAGE sur ce volet nitrates passe essentiellement par les actions de la Charte de territoire mise en place dans le cadre du Plan de lutte contre les algues vertes, et pour les bassins-versants de la Flora et de l'Islet, par celles du contrat territorial de bassin-versant.

- ✓ La **Charte de territoire 2011-2015** fixe un certain nombre d'objectifs territoriaux stratégiques :

Réduire de 700 T en 2015 (de 2 330 T à terme en 2027) la pression azotée sur le bassin-versant de la baie de St-Brieuc	Ensemble des surfaces engagées dans ces mutations concernant au moins 20 % de la SAU en 2015
Réduire l'excédent azoté sur le bassin-versant de la baie de St-Brieuc – l'objectif chiffré de la balance globale azotée de la baie sera fixé suite aux résultats des diagnostics individuels et aux travaux de modélisation de l'INRA	
La réalisation, par 90% des exploitants de la baie de Saint-Brieuc, de leur plan prévisionnel de fumure selon la méthode annexée à la convention cadre relative à l'accompagnement individuel des exploitants, en 2015	
Augmentation de la surface en cultures fourragères pérennes au détriment des soles en céréales d'hiver et en maïs – Objectif de 8 à 10 % de la SAU (soit 5 000 ha) en 2027	
Réduction de la sole en céréales d'hiver à forts risques de fuites d'azote – objectif de 15 % de la sole (soit 3 000 ha) en 2027	
Introduction systématique d'un RGI sous couvert de maïs dans le cas de succession maïs-maïs) effective en 2015	
50 % des zones humides effectives cultivées mises en prairies permanentes et conduites avec une fertilisation plafonnée à 125 uN/ha (restitutions par le pâturage incluses) en 2015 – Objectif de 100 % en 2027 (soit 6 000 ha estimés d'après l'enveloppe de référence)	
Une gestion adaptée des prairies en zones humides avec une fertilisation plafonnée à 125 uN/ha – Objectif de 4 000 ha en 2027 d'après les estimations de l'enveloppe de référence)	
Evolution d'exploitations agricoles vers des Systèmes Fourragers Economes en Intrants - objectif de 115 exploitations soit 5 750 ha en 2027	
Une Conversion à l'agriculture biologique de 30 exploitations agricoles (soit 1 500 ha) en 2015	
Une amélioration de l'efficacité de la couverture hivernale des sols dans chaque exploitation par une progression de la note d'efficacité du couvert hivernal en 2015	
Conservation de 100 % de la surface existante en prairies permanentes et prairies temporaires	
Aucun retournement de prairies à l'automne, effectif en 2015	
Maîtrise des pressions au pâturage pour aboutir à la disparition des surfaces sur-pâturées (« parcelles parking ») en 2027	

L'ensemble de l'évaluation de la Charte de territoire est basé :

- Sur les **déclarations PAC** 2015 (100 % des exploitants bénéficiant d'aides de la PAC, 1 299 déclarants recensés sur le bassin de la baie) ;
- Sur les **déclarations de flux annuelles** des exploitants (93,6 % des déclarants PAC ont déclaré leur flux d'azote en 2015) ;
- Sur les **engagements individuels** pris dans les Chartes individuelles d'engagement : 896 ont été signées au 7 novembre 2016, dont **887** ont été enregistrées et analysées et donc comptabilisées dans le présent bilan (Cf. Adhésion à la Charte de territoire) ;
- Sur les 420 **suivis** réalisés (retour sur exploitation) en 2015 et 2016, dont **396** ont pu être analysés au 7 novembre 2016 et donc pris en compte dans ce bilan ;
- Sur les candidatures déposées aux dispositifs d'aides des **Mesures Agri-Environnementales** (MAE) et enregistrées en 2015 et 2016, et dont l'instruction n'est pas à ce jour définitivement achevée.

II-1. L'ADHESION A LA CHARTE DE TERRITOIRE (QE-1, P1 ET R1)

II-1.A NOMBRE D'EXPLOITATIONS RECENSEES EN 2015

1 299 entreprises agricoles exploitant 57 812 ha ayant déclaré en 2015 des surfaces à la PAC ont leur siège ou au moins 3 ha situés sur le bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc. On dénombre 144 exploitations de moins qu'en 2010 (soit une baisse de 10 % en 6 ans) pour une SAU à peu près constante (210 ha de baisse entre 2010 et 2015).

II-1.B NOMBRE D'EXPLOITATIONS COMPTEES « A PART »

Parmi ces 1 299 exploitations :

- 168 ont été identifiées comme ayant une raison acceptable (peu de surface, arrêt d'activité...) de ne pas entrer dans la démarche.
- 45 ont été créées où ont acquis des terres sur le bassin après la mise en œuvre des diagnostics et des chartes. Aucune action en direction de ces exploitations n'a été entreprises.

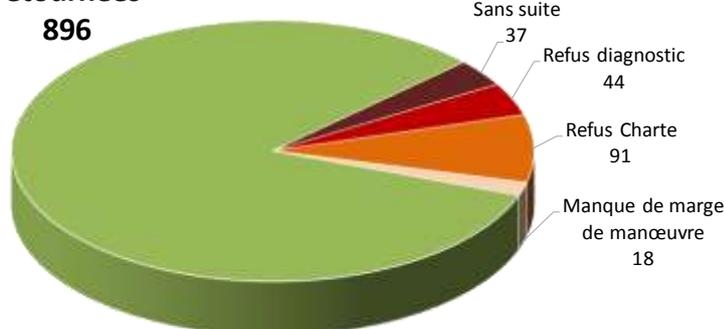


Graphique 8 : Nombre d'exploitations concernées par le Plan de Lutte contre les Algues Vertes et « comptées à part » et surface de ces exploitations en 2015, Source : RPG PAC 2015- EPTB Baie de Saint-Brieuc

II-1.C TAUX D'ENGAGEMENT

1 086 exploitations sont donc considérées comme « concernées » par la mise en œuvre de la Charte de territoire en 2015.

Chartes retournées



Parmi les 896 chartes signées, 11 l'ont été après une nouvelle rencontre des exploitants dans le cadre des suivis organisés suite aux diagnostics initiaux.

Graphique 9 : Répartition des exploitations concernées par le Plan de Lutte contre les Algues Vertes en fonction de leur niveau d'adhésion au 31 août 2015, Source : EPTB Baie de Saint-Brieuc.

896 ont retourné une charte à leur structure de bassin versant, soit un taux d'adhésion de **82,5 %**,

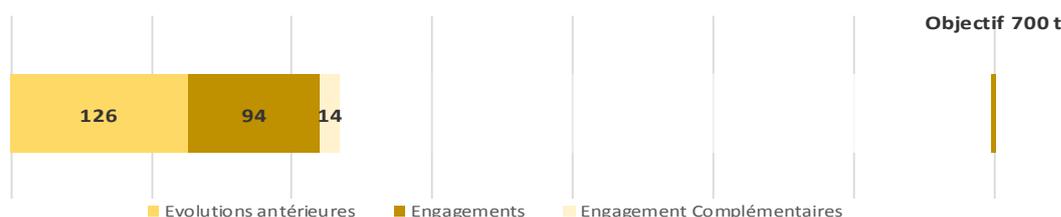
En termes de surfaces exploitées, atteint **88 %** (47 139 ha) du fait que les exploitations « à part » ont des SAU sensiblement plus faibles que la moyenne.

Le détail des engagements présentés dans les paragraphes suivants est issu de l'analyse de 887 des 896 chartes individuelles retournées par les exploitations : 9 chartes individuelles n'ont pas pu être exploitées. L'ensemble pris en compte totalise au final 45 789 ha de SAU situés sur le bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc soit 79 % de la SAU totale du périmètre du Plan de Lutte.

II-2. REDUCTION DES PRESSIONS AZOTEES NECESSAIRES (QE3 R1 A R3 ET P1)

La réduction de la pression azotée est suivie à travers les engagements pris par les agriculteurs dans le cadre de la Charte de Territoire et par l'analyse des déclarations de flux d'azote annuelles des agriculteurs désormais obligatoires dans le cadre du 5^{ème} programme d'actions Directive Nitrates (Cf. Arrêté du 14 mars 2014).

II-2.A CUMUL DES ENGAGEMENTS RECENSES DANS LES CHARTES INDIVIDUELLES



Graphique 10 : Baisse de la pression azotée annuelle réalisée depuis 2010 (évolutions antérieures), engagée suite à la signature des chartes individuelles (engagements) et envisageable dans le cadre d'un accompagnement (engagements complémentaires), Source : Chartes individuelles d'engagements enregistrées au 7 novembre 2016, EPTB Baie de Saint-Brieuc

L'ensemble des engagements représente **une baisse de 221 t** majoritairement réalisée par les exploitants entre 2010 et la signature de leur charte (126 t). Le niveau moyen d'engagement est de 5 kgN/ha. Pour atteindre l'objectif d'une baisse de 700 t, le niveau moyen d'engagement nécessaire est de 12 kgN/ha.

Les engagements dans les chartes évolutives (les chartes individuelles permettent aux exploitants d'indiquer les engagements qu'ils sont susceptibles de souscrire après une réflexion plus poussée, un accompagnement technique, une évolution foncière...) conduiraient à une baisse supplémentaire de 14 t.

Evolutions antérieures enregistrées	Engagements pris	Engagements complémentaires possibles enregistrés	TOTAL pris en compte (hors suivis)
- 126 T	- 95 T	- 14 T	- 221 T

II-2.B EVOLUTION DE LA PRESSION VIA L'ANALYSE DES DECLARATIONS DE FLUX

L'analyse de la déclaration 2015 des flux d'azote fait apparaître une évolution cohérente avec les chiffres précédents, soit une baisse entre 2010 et 2015 de **214 t²**.

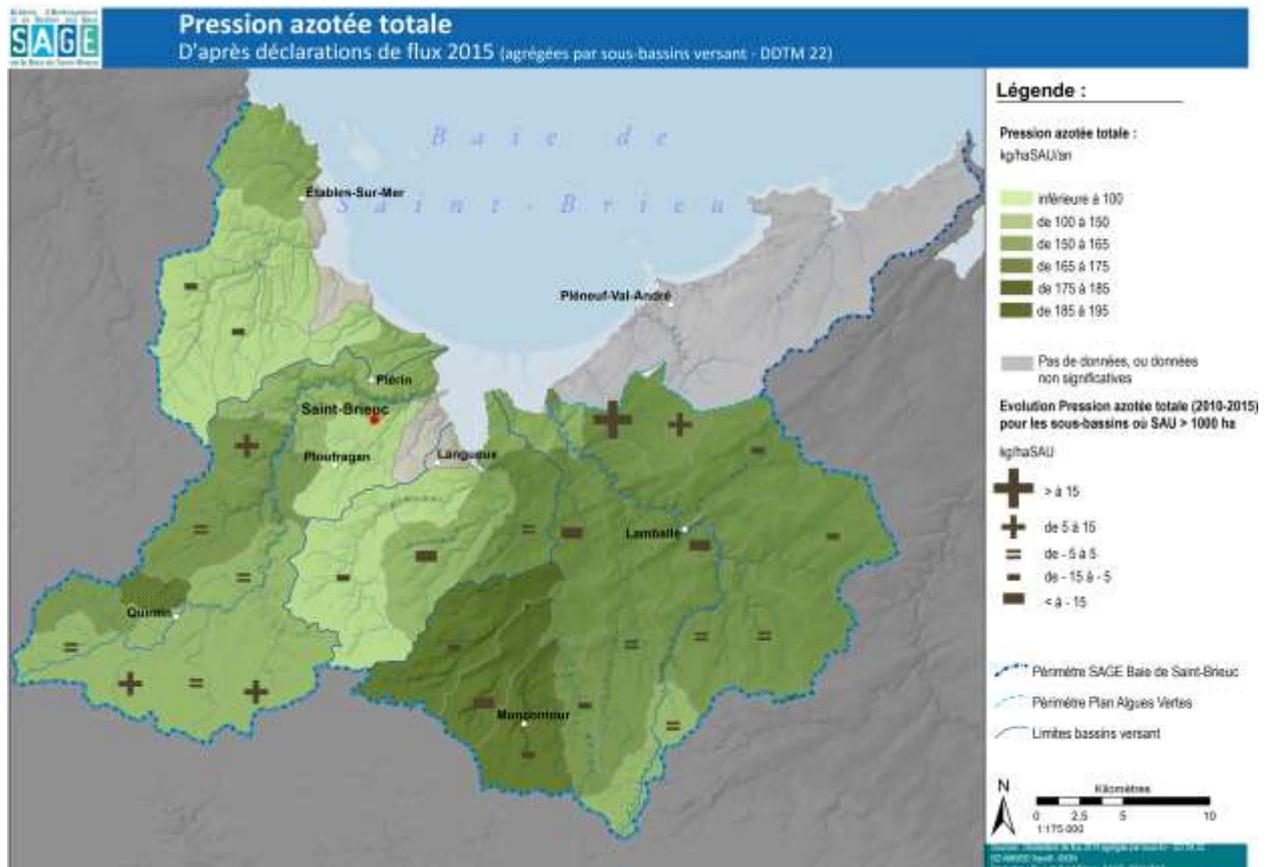
	Pression Totale 2015		Evolution 2010 / 2015	Dont Pression Minérale 2015		Evolution 2010 / 2015
	en T	en kg/ha SAU		en T	en kg/ha SAU	
Urne / Anse d'Yffiniac	1 045	156	- 6 %	340	51	- 1 %
Ic et Cotiers	1 218	146	0	417	50	- 1 %
Gouet	2 198	163	+ 2 %	718	53	- 1 %
Gouessant	5 024	171	- 4 %	1484	50	+ 1 %
Baie	9 485	164	- 214 t	2 959	51	- 9 t

Tableau 3: évolution de la pression azotée totale et en azote minéral sur les bassins de la baie (périmètre de la Charte de territoire) entre 2010 et 2015, Source : DDTM 22, EPTB Baie de Saint-Brieuc

² Cette analyse est faite à norme vache laitière constante (85 uN/vache) par rapport à 2010, et ne tient pas compte des évolutions liées au changement de norme intervenu en cours de programme. Les chiffres présentés diffèrent donc des calculs réalisés par la DDTM 22 dans le cadre du suivi de la pression azotée prévu par le 5^{ème} programme de la Directive Nitrates.

L'année 2015 est marquée par un recours à l'azote minéral très proche de celui de 2010 après une augmentation très forte en 2014. Globalement, la baisse de pression redevient identique à celle mesurée avant les très fortes baisses de 2012 et 2013. Il faudrait pouvoir mettre en parallèle les évolutions des productions en particulier des productions avicoles.

Les pressions azotées semblent maîtrisées sur le territoire de la Baie de Saint-Brieuc : elle n'excède pas 185 kg/ha quel que soit le sous-bassin considéré (Cf. Carte 2), la pression organique est quant à elle inférieure à 130 kg/ha.

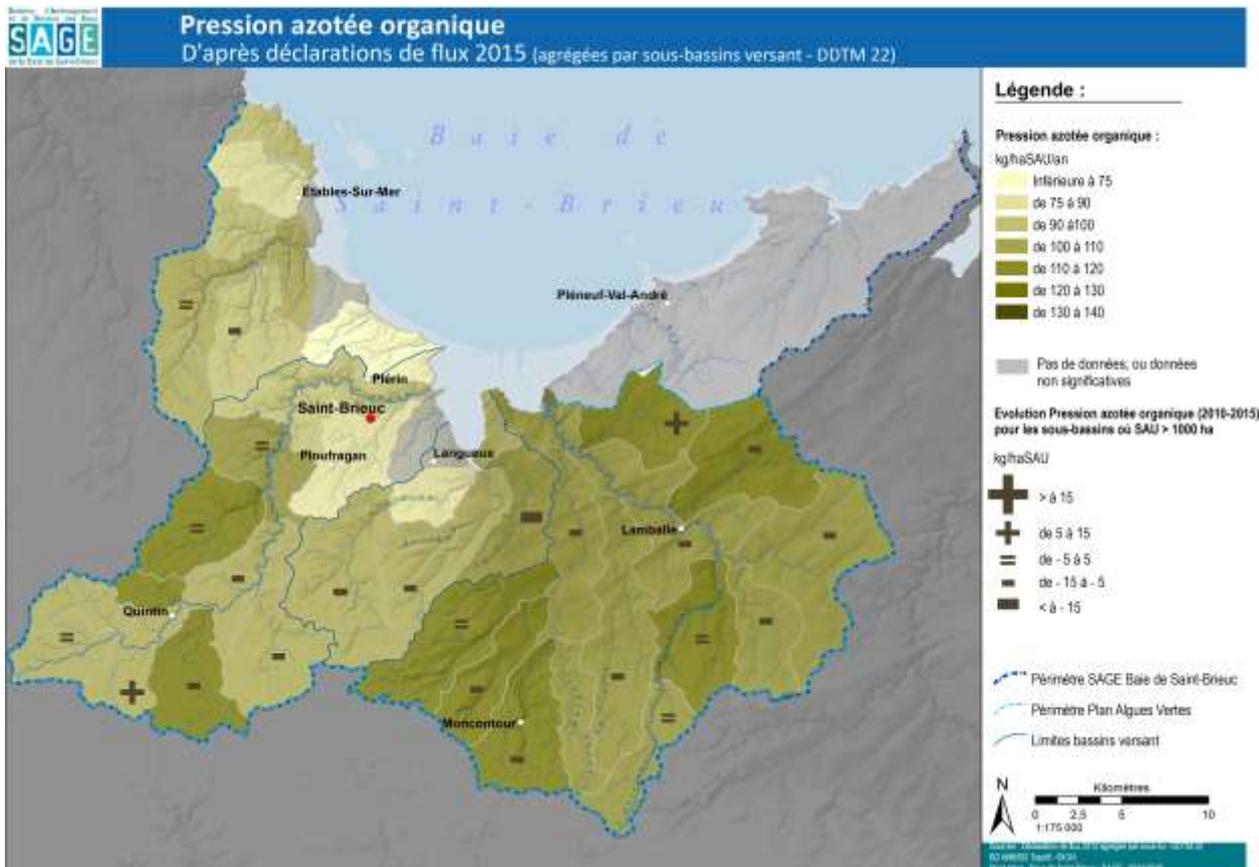


Carte 2 : Pression azotée totale agrégée par sous bassin versant d'après les déclarations de flux 2015, Source : DDTM 22 – déclarations de flux 2015, EPTB Baie de Saint-Brieuc

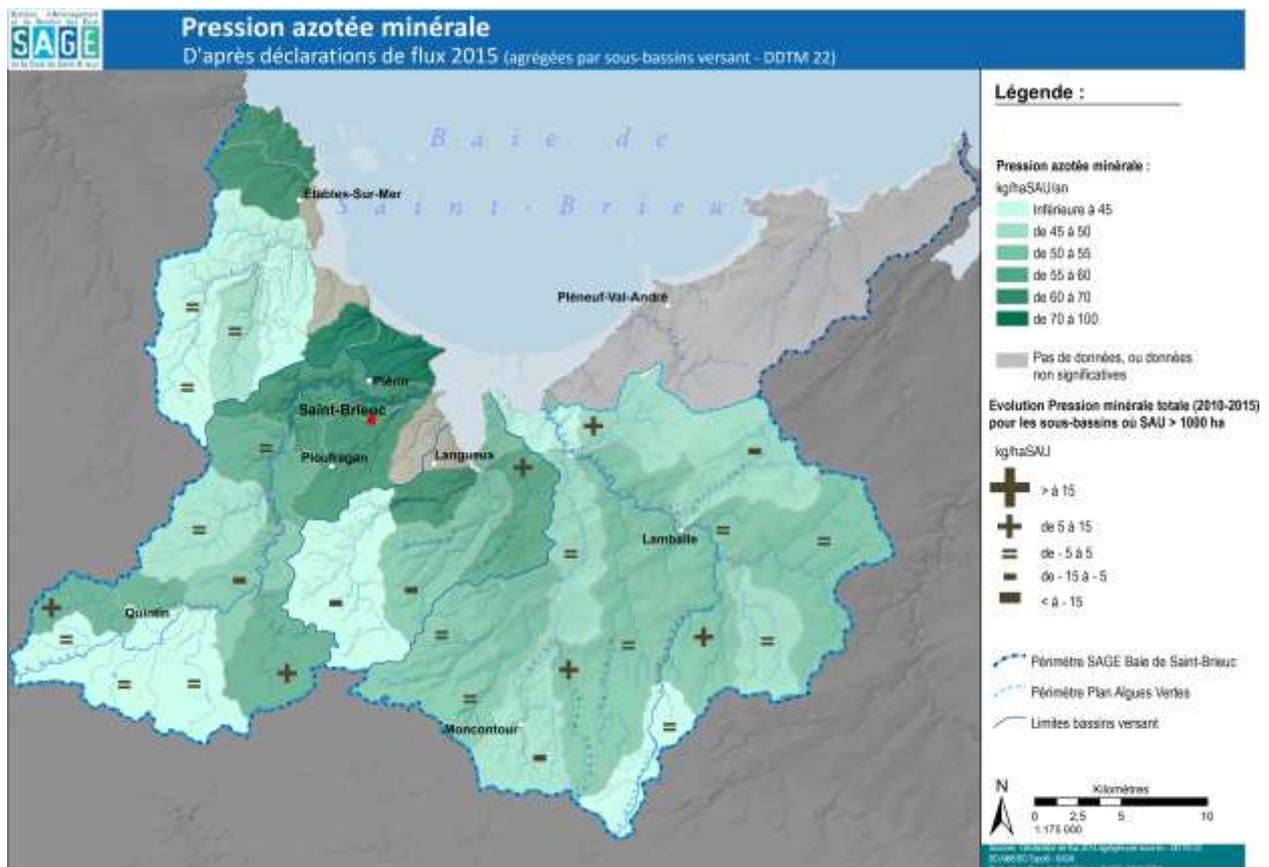
Les pressions azotées totales sont relativement homogènes sur le territoire. Les bassins versants en contentieux de l'IC et anciennement en contentieux de l'Urne présentent assez logiquement les pressions les plus faibles.

Le seul suivi de la pression azotée ne permet pas de suivre la gestion fine de l'azote et risque de ne montrer à l'avenir que les ajustements de production liés au contexte économique du moment.

Pour mieux mesurer les évolutions sur le territoire concourant à une meilleure gestion azotée, il faudrait se donner les moyens d'en établir le bilan (apports - exportations). Un tel suivi permettrait à la fois de montrer les évolutions positives sur le bassin versant et d'identifier les marges de progrès possibles.



Carte 3 : Carte de la pression azotée organique agrégée par sous bassin versant d'après les déclarations de flux 2015, Source : DDTM 22 – déclarations de flux 2015, DDTM 22 - EPTB Baie de Saint-Brieuc



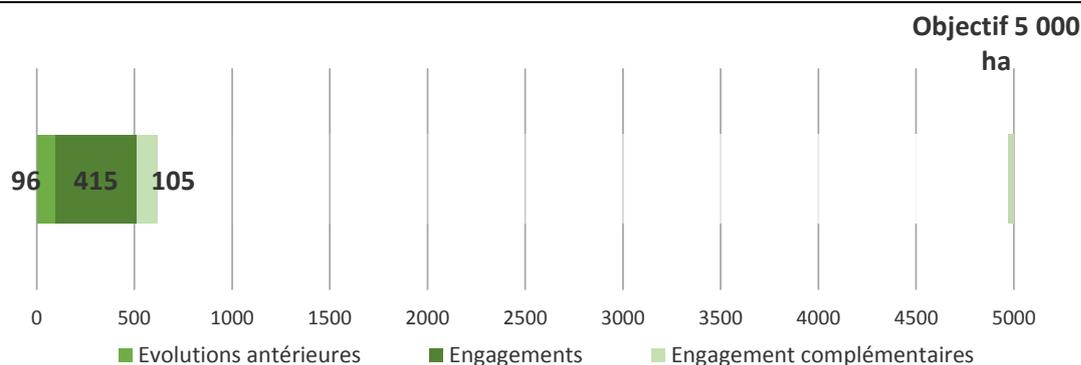
Carte 4 : Carte de la pression azotée minérale agrégée par sous bassin versant d'après les déclarations de flux 2015, Source : DDTM 22 – déclarations de flux 2015, DDTM 22 - EPTB Baie de Saint-Brieuc

Les cartes précédentes illustrent les évolutions sur les sous-bassins versants d'au moins 1 000 ha. Les évolutions figurées (+/-) correspondent à des hausses ou des baisses d'au moins 5 kgN/ha.

Pour la pression totale, la baisse la plus forte sur la période est de - 25 kgN/ha et la hausse la plus forte de + 16 kgN/ha. Pour la pression organique, les baisses les plus fortes atteignent - 22 kgN/ha. En revanche le plus fort rebond observé est limité à + 11 kgN/ha. L'amplitude des évolutions de la pression minérale est plus faible (de -12 kgN/ha à + 10 kgN/ha).

La pression minérale est toujours plus élevée sur une grande partie des sous bassins du Gouët. Cela peut s'expliquer par une plus faible pression azotée organique; par une urbanisation plus importante de la partie aval du bassin versant qui limite le recours aux fertilisants organiques et, dans la partie amont ciblée par la disposition 3B-1 du SDAGE, une obligation d'équilibre de la fertilisation phosphorée qui peut induire un apport plus faible d'effluents et donc d'azote organique.

II-3. L'AUGMENTATION DE LA SURFACE EN CULTURES FOURRAGERES PERENNES



Graphique 11 : Augmentation de la sole de cultures fourragères pérennes réalisée depuis 2010 et engagée suite à la signature des chartes individuelles, Source : Chartes individuelles d'engagements enregistrées au 31 août 2015, EPTB Baie de Saint-Brieuc

L'engagement d'augmenter la surface fourragère pérenne a été pris par **90** agriculteurs signataires d'une charte (soit 10 %). L'ensemble des engagements correspond à une augmentation totale de **415 ha** des surfaces en cultures fourragères pérennes.

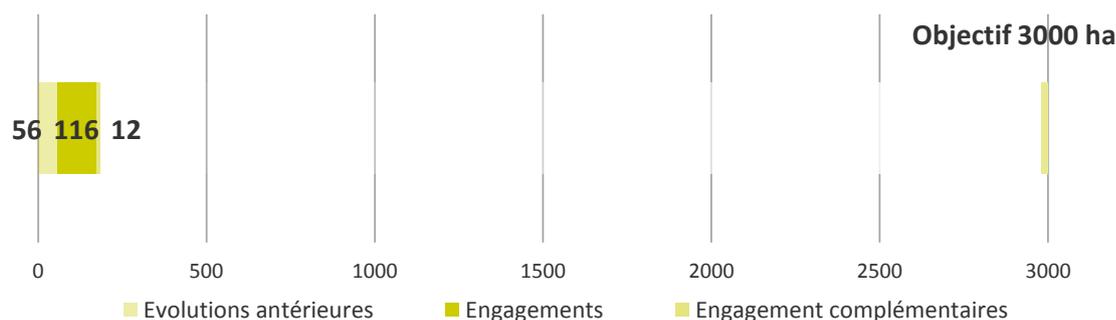
Les évolutions intervenues entre le début du Plan (2010) et la date de signature des chartes individuelles représentent une augmentation de **96 ha** de cette sole de cultures fourragères pérennes.

Les engagements complémentaires mentionnés dans les chartes évolutives permettraient une hausse supplémentaire, suite à un accompagnement technique, de la sole de fourrages pérennes de **105 ha**.

L'engagement moyen correspond à la reconversion de 1 % de la SAU alors que l'objectif suppose une reconversion de 8,5 %.

Evolutions antérieures enregistrées	Engagements pris	Engagements complémentaires possibles enregistrés	TOTAL pris en compte (hors suivis)
96 ha	415 ha	105 ha	511 ha

II-4. UNE REDUCTION DE LA SOLE DE CEREALES D'HIVER DE 15 % (3 000 HA)



Graphique 12 : Baisse de la sole de céréales d'hiver réalisée depuis 2010 et engagée suite à la signature des chartes individuelles, Source : Chartes individuelles d'engagements enregistrées au 31 août 2015, EPTB Baie de Saint-Brieuc

L'engagement de réduire la sole de céréales d'hiver pris par **27** agriculteurs signataires d'une charte (soit 3 %) correspond à une baisse totale de **116 ha**. Les évolutions antérieures enregistrées, intervenues entre le début du Plan (2010) et la signature des chartes individuelles correspondent à une baisse de **56 ha** de cette même sole.

Les engagements complémentaires mentionnés dans les chartes évolutives permettraient une baisse supplémentaire, après un accompagnement technique, de **12 ha**.

Le niveau d'engagement moyen est inférieur à 1 % de la sole de céréales des exploitations dont les chartes ont été analysées.

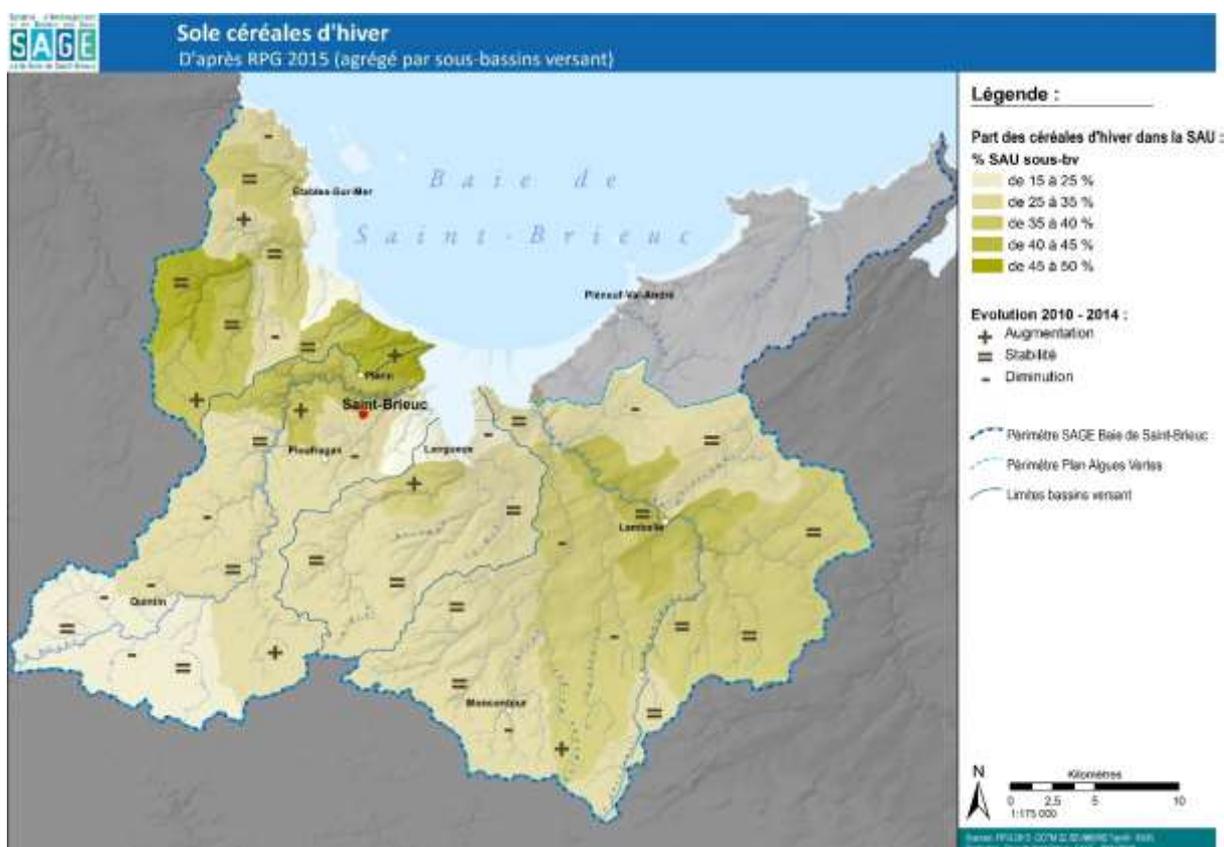
Evolutions antérieures enregistrées	Engagements pris	Engagements complémentaires possibles enregistrés	TOTAL pris en compte (hors suivis)
- 56 ha	- 116 ha	- 12 ha	- 172 ha

L'évolution de la sole de céréales d'hiver est aussi évaluée à travers les déclarations PAC. En 2015, 19 767 ha de céréales d'hiver ont été déclarés à la PAC. Cette sole baisse légèrement par rapport à 2010 (- 515 ha, - 3 % de la sole). En revanche, la proportion de la SAU en céréales d'hiver en 2015 est identique à celle observée en 2010.

Sole en céréales d'hiver	en ha	en % de SAU	Evolution (ha/part de la SAU)
Urne / Anse d'Yffiniac	1 942	29	- 22 / 0 %
Ic et Cotiers	3 316	40	0 / 0 %
Gouet	3 799	29	- 337 / - 2 %
Gouessant	9 996	34	- 156 / - 0 %
Baie	19 053	33	- 515 / - 1 %

Tableau 4 : Evolution de la sole de céréales d'hiver entre 2010 et 2015, Source : RPG PAC 2010- 2015, EPTB Baie de Saint-Brieuc

Cette stabilité de la sole en céréales d'hiver est également valable à l'échelle des sous-bassins versants (carte ci-dessous).

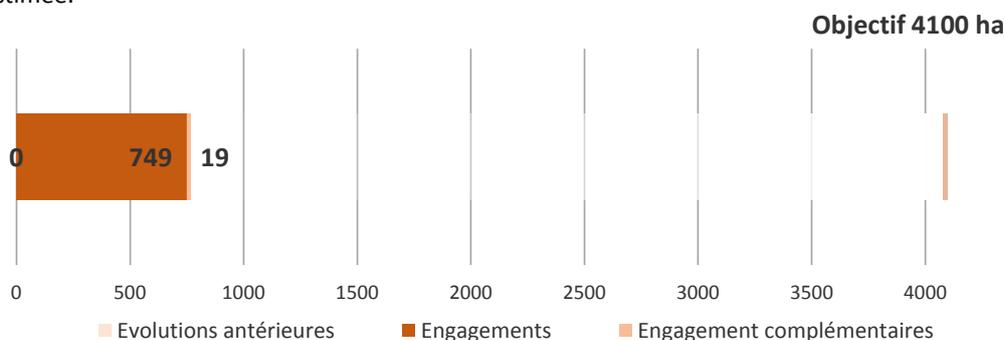


Carte 5 : Part des surfaces en céréales d'hiver par sous bassin et évolution de cette proportion entre 2010 et 2015, Source : RPG PAC 2010-2015, EPTB Baie de Saint-Brieuc

II-5. L'INTRODUCTION SYSTEMATIQUE D'UN RAY GRASS ITALIEN SOUS COUVERT DE MAÏS EN CAS DE SUCCESSION MAÏS-MAÏS

La SAU dans le périmètre du Plan de Lutte de l'ensemble des 887 exploitants atteint 45 789 ha soit, 79 % de la SAU totale. L'extrapolation des 3 261 ha avec une succession maïs-maïs, identifiés sur les parcelles des 887 signataires de charte, à l'ensemble du bassin versant donne une surface estimée avec cette succession de 4 100 ha.

Pour fixer les objectifs de la charte de territoire et en particulier l'évolution des pratiques sur 20 % de la SAU, la surface concernée par cette succession avait été estimée à 2 000 ha : elle semble avoir été largement sous-estimée.



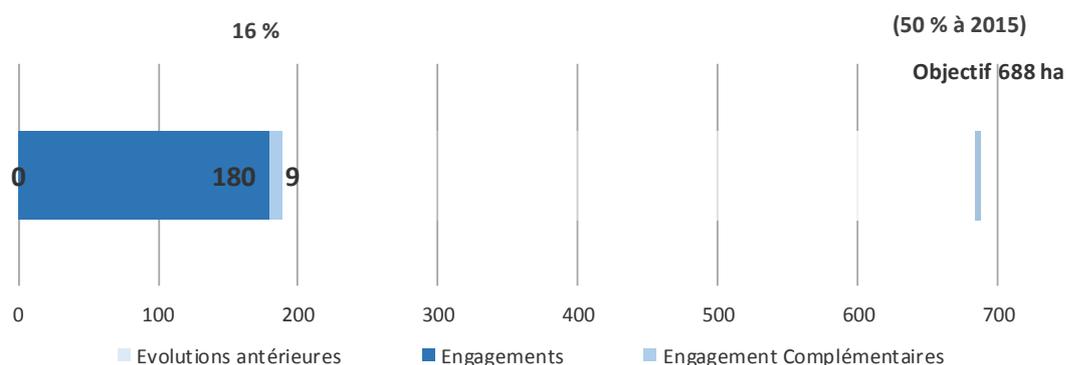
Graphique 13 : Niveaux d'engagement moyen d'introduction d'un RGI sous couvert lors d'une succession maïs-maïs ou d'arrêt de cette succession, Source : Chartes individuelles d'engagements enregistrées au 31 août 2015, EPTB Baie de Saint-Brieuc

Sur les 3 261 ha de succession maïs-maïs identifiés sur les parcelles des 887 signataires de chartes, **749 ha** (23 %) connaîtront une implantation de Ray Grass sous couvert de maïs ou une autre succession.

Les engagements complémentaires mentionnés dans les chartes évolutives permettront une introduction supplémentaire de **19 ha** de RGI sous couvert de maïs.

Evolutions antérieures enregistrées	Engagements pris	Engagements complémentaires possibles enregistrés	TOTAL pris en compte (hors suivis)
0 ha	749 ha	19 ha	749 ha

II-6. MISE EN HERBE DE 50 % DES ZONES HUMIDES CULTIVEES EN 2015, DE 100 % EN 2027



Graphique 14 : Surfaces de zones humides cultivées engagées dans une reconversion en herbe suite à la signature des chartes individuelles, Source : Chartes individuelles d'engagements enregistrées au 7 novembre 2016, EPTB Baie de Saint-Brieuc.

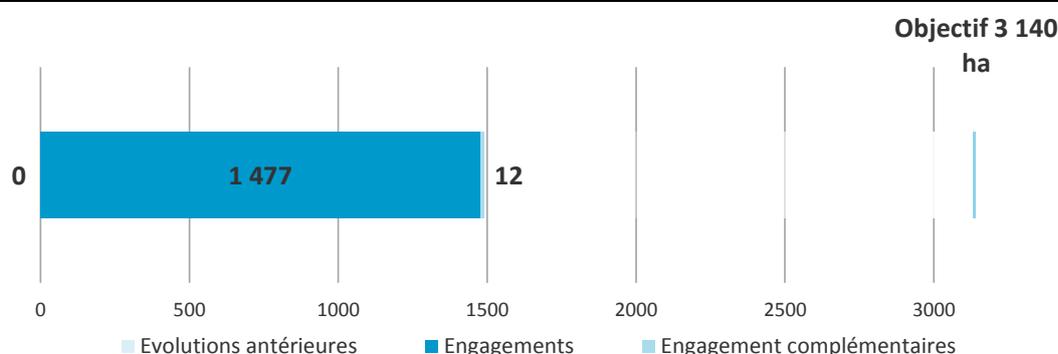
Sur les 1 098 ha identifiés en zones humides cultivées sur les parcelles des 887 signataires de chartes, 180 ha soit **16 %** ont été engagés dans une reconversion en herbe.

Evolutions antérieures enregistrées	Engagements pris	Engagements complémentaires possibles enregistrés	TOTAL pris en compte (hors suivis)
0 ha	180 ha	9 ha	180 ha

Plusieurs travaux identifiés depuis longtemps, doivent permettre d'affiner la connaissance des surfaces de zones humides effectivement cultivées et les résultats des conversions en herbe des zones humides cultivées :

- De nombreuses zones humides cultivées identifiées sont de très petites portions de parcelles dont la remise en herbe est incompatible avec la gestion agricole de la parcelle. Il faut estimer la surface qu'elles représentent.
- Les parcours de terrain se sont échelonnés de 2010 à 2015, conduisant à des mises à jour successives des données au fur et à mesure de l'intégration des inventaires. On ne dispose pas, de fait, « d'état 0 » fiable : beaucoup de zones humides décrites comme cultivées ont été reconnues finalement en bandes enherbées lors de retours sur le terrain au cours des inventaires, soit du fait de leur mise en herbe intervenue depuis le premier passage (mais pas forcément signalée dans un engagement), soit du fait d'une erreur de cartographie initiale, sans qu'il soit toujours possible de distinguer les cas. Ces surfaces pourront être précisées à partir d'un « état 0 » réinitialisé grâce à l'analyse des informations du RPG 2015, dans la mesure où les données permettent de préciser la localisation des assolements au sein des îlots.

II-7. GESTION ADAPTEE DES ZONES HUMIDES EN PRAIRIES PERMANENTES



Graphique 15 : Surfaces de zones humides en herbe engagées dans une gestion adaptée suite à la signature des chartes individuelles, Source : Chartes individuelles d'engagements enregistrées au 31 août 2015, EPTB Baie de Saint-Brieuc.

Sur les 2 543 ha identifiés en zones humides en herbe sur les parcelles des 887 signataires de chartes, **1 477 ha** (58 %) sont engagés dans une gestion extensive. L'objectif de la Charte de Territoire consiste en une gestion adaptée de la totalité des zones humides en herbe en 2027.

Les engagements complémentaires mentionnés dans les chartes évolutives permettraient une gestion adaptée de **12 ha** de zones humides en herbe supplémentaires.

Evolutions antérieures enregistrées	Engagements pris	Engagements complémentaires possibles enregistrés	TOTAL pris en compte (hors suivis)
0 ha	1 477 ha	12 ha	1 477 ha

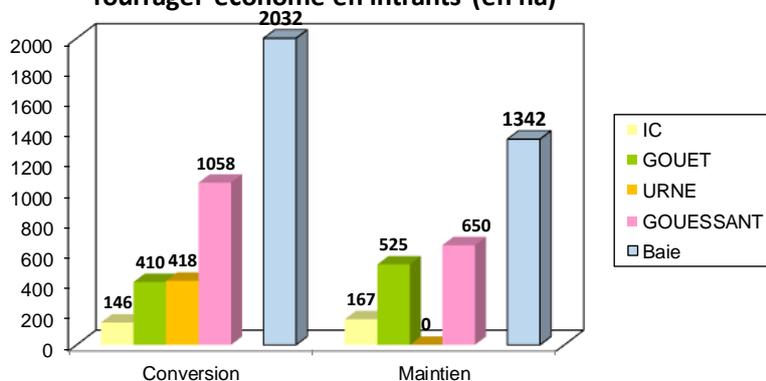
II-8. EVOLUTIONS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES VERS DES SYSTEMES FOURRAGERS ECONOMES EN INTRANTS (SFEI) – 115 EXPLOITATIONS, 5 750 HA EN 2027

En 2010, 22 exploitations du territoire suivaient le cahier des charges de la mesure SFEI. La surface mise en valeur selon ce cahier des charges était de 953 ha. (Source : DDTM, Chambre d'Agriculture, GAB et CEDAPA).

Depuis 2015 et le nouveau Plan de développement Rural, la mesure SFEI n'existe plus. Trois nouvelles mesures agro-environnementales, intitulées 'Système Polyculture Elevage' peuvent être souscrites par les éleveurs s'engageant vers des systèmes de production herbagers. Une mesure équivalente existe également pour les élevages de porcs et de volailles. Les engagements dans ces nouvelles mesures agro-environnementales sont comptabilisés dans les résultats ci-dessous et dans l'objectif de modifications des pratiques sur 20 % de le SAU.

En 2016, on dénombrerait **59 fermes, exploitant 3 374 ha³** ayant adopté un cahier des charges d'une mesure système polyculture ou monogastrique ou ayant pris l'engagement dans sa charte de souscrire une telle mesure.

Surfaces converties et maintenues en système fourrager économe en intrants (en ha)



30 exploitations seraient engagées dans une évolution vers ces systèmes de production, **29** dans un maintien.

Les engagements dans les chartes évolutives conduiraient à la reconversion supplémentaire de 2 fermes exploitant 99 ha.

Graphique 16 : Surfaces engagées vers une conversion ou dans un maintien en système polyculture ou monogastrique, Source : Chartes individuelles d'engagements enregistrées au 7 novembre 2016 EPTB Baie de Saint-Brieuc, engagements MAE 2015-2016 Conseil Régional

Avec le nouveau dispositif (mesures Systèmes Polyculture Elevage), les éleveurs ont le choix entre trois niveaux d'engagement, suivant les parts d'herbe et de maïs dans la surface fourragère (SFP) de l'exploitation :

- niveau 1 : minimum 70 % d'herbe, maximum 12 % de maïs ;
- niveau 2 : 65 % d'herbe et 18 % de maïs ;
- niveau 3 : 55 % d'herbe et 28 % de maïs.

NB : La mesure SFEI initiale imposait 55 % d'herbe dans la SAU et 18 % maximum de maïs dans la SFP.

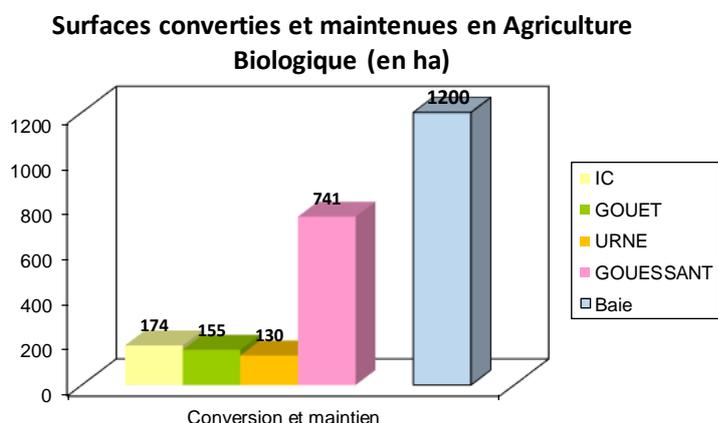
Le graphique ci-dessous détaille la répartition des engagements recensés dans ces différents niveaux :



Graphique 17 : Surfaces et exploitations engagées dans les différents MAEC système (niveau 1, 2, 3 et monogastrique), Source : Chartes individuelles d'engagements enregistrées au 7 novembre 2016 EPTB Baie de Saint-Brieuc, engagements MAE 2015-2016 Conseil Régional

³ Les dossiers MAE déposés en 2015 et 2016 ne sont pas encore définitivement instruits par l'administration : les résultats somment donc des engagements « sous condition d'acceptabilité des dossiers ». Par ailleurs les données disponibles n'ont pas permis une liaison fiable des engagements MAE avec les éléments de suivis du Plan de Lutte (identification des exploitants concernés par les MAE), et 3 exploitations ont sollicités simultanément des aides pour des mesures systèmes et des mesures de conversion à la bio.

II-9. CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE 30 EXPLOITATIONS (1 500 HA) EN 2015



En 2010, 30 exploitations du territoire suivaient le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. La surface cultivée selon ce mode de production était de 750 ha. (source : DDTM, Chambre d'Agriculture, GAB et CEDAPA)

Les données fournies ne permettent pas de distinguer les engagements de conversion et de maintien.

Graphique 18: Surfaces engagées vers une conversion ou dans un maintien en Agriculture Biologique par bassin versant, Chartes individuelles d'engagements enregistrées au 7 novembre 2016 EPTB, Baie de Saint-Brieuc, engagements MAE 2015-2016 Conseil Régional

En 2016, **35** exploitations seraient engagées dans des contrats de conversion à l'Agriculture Biologique ou de maintien dans ce mode de production. Elles exploitent au total 1 200 ha sur le bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc.

Par rapport aux objectifs fixés, on compte **5 exploitations de plus engagées en agriculture biologique** entre 2010 et 2015-2016 représentant **450 ha**.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette forte croissance des engagements dans des évolutions de système :

- Le nouveau dispositif propose en 2015 un panel de mesures plus large avec des cahiers des charges accessibles à un plus grand nombre d'exploitations ;
- La crise laitière pousse les éleveurs à s'engager pour conforter, à moyens constants, l'efficacité économiques de leur système d'exploitation ou pour mieux valoriser leurs produits.

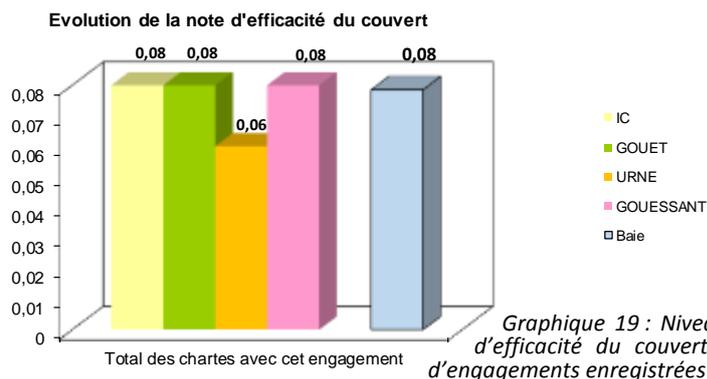
Le suivi des exploitations réalisé par le GAB et le CEDAPA a mis en évidence « une trajectoire type » : beaucoup d'agriculteurs se sont d'abord engagés dans des systèmes herbagers et une fois le système maîtrisé ont converti leur exploitation à l'Agriculture Biologique pour mieux valoriser leurs produits et ainsi leurs pratiques.

Avec ces engagements, 6 % de la SAU du bassin versant Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc serait conduit selon un cahier des charges « changement de système » et 2 % selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. Au niveau régional, ces taux sont respectivement d'environ 8.5 % et 2.5 %.

II-10. EVOLUTION DE LA NOTE D'EFFICACITE DU COUVERT*

La note d'efficacité du couvert agglomère l'ensemble des évolutions des pratiques (elles ne sont pas toutes évaluées à travers le suivi des objectifs de la Charte de Territoire) qui concourent à une meilleure couverture hivernale des sols.

L'objectif de la charte de territoire consiste en une progression de la note dans toutes les exploitations. L'atteinte de l'objectif devra être vérifiée par une comparaison de la note calculée lors du diagnostic avec celles calculées sur les campagnes culturales 2014 et 2015 (décision du COMOP du 22 février 2013). Ce calcul ne peut s'envisager que via le suivi des exploitations dans le cadre du Plan de Lutte et ne sera donc pas exhaustif.



252 des 887 signataires d'une charte individuelle ont pris l'engagement d'une progression de la note d'efficacité du couvert. La progression moyenne observée est de **0.08** pour une note qui est comprise en 0 et 1 dans les diagnostics. Cette progression correspond à une amélioration moyenne de 15 % de la note d'efficacité du couvert.

Graphique 19 : Niveaux d'engagement moyen de progression de la note d'efficacité du couvert par bassin versant, Source : Chartes individuelles d'engagements enregistrées au 31 août 2015, EPTB Baie de Saint-Brieuc

Rappelons que cet indicateur intègre des évolutions des assolements, des rotations et des gestions des couverts hivernaux des sols. La progression peut prendre en compte d'autres évolutions engagées sur l'exploitation mesurées par ailleurs (implantation d'un RGI sous couvert de maïs, augmentation de la sole de surfaces fourragères pérennes...).

Avec les données récoltées lors des suivis d'exploitations, la note du couvert a été recalculée et comparée à la note obtenue lors du diagnostic pour 382 exploitations. **La note progresse ou est stable pour 57 % des exploitations.**

II-11. CONSERVATION DE 100 % DE LA SURFACE EXISTANTE EN PRAIRIES PERMANENTES ET EN PRAIRIES TEMPORAIRES

Les objectifs de la charte de territoire prévoient à minima un maintien des surfaces en herbe à hauteur de 100 % des surfaces déclarées en herbe à la PAC en 2010, soit 3 214 ha de prairies permanentes et 13 894 ha de prairies temporaires.

Cet objectif va au-delà d'une réglementation liée à la PAC qui impose un maintien de 100 % des surfaces en prairies permanentes et de 50 % des surfaces en prairies temporaires déclarées en 2010, soit le maintien de 3 214 ha de prairies permanentes et de 6 947 ha de prairies temporaires sur l'ensemble du périmètre.

Dans les 887 chartes enregistrées, l'engagement de maintenir la surface en herbe a été pris par **357** agriculteurs (40 %). L'ensemble des engagements correspond à un maintien de **2 737 ha** de surfaces en herbe.

Cet objectif est aussi suivi via les déclarations PAC. En 2015, les évolutions constatées par rapport à 2010 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Prairies Permanentes			Prairies Temporaires		
	en ha	en % de SAU	Evolution (ha/part de la SAU)	en ha	en % de SAU	Evolution (ha/part de la SAU)
Urne / Anse d'Yffiniac	567	9	+ 133 / + 6	1 603	24	- 159 / - 2
Ic et Cotiers	393	5	+ 69 / + 1	1 317	16	- 17 / 0
Gouet	1 486	11	+ 314 / + 2	3 323	25	- 587 / - 4
Gouessant	1 923	7	+ 639 / + 3	5 749	20	- 1 139 / - 3
Baie	4 369	8	+ 1 155 / + 2	11 992	21	- 1 902 / 0

Tableau 5 : Evolution des soles de prairies permanentes (comprenant les surfaces déclarées en gel fixe) et temporaires entre 2010 et 2015 par bassin versant, Source : RPG PAC 2010- 2015, EPTB Baie de Saint-Brieuc

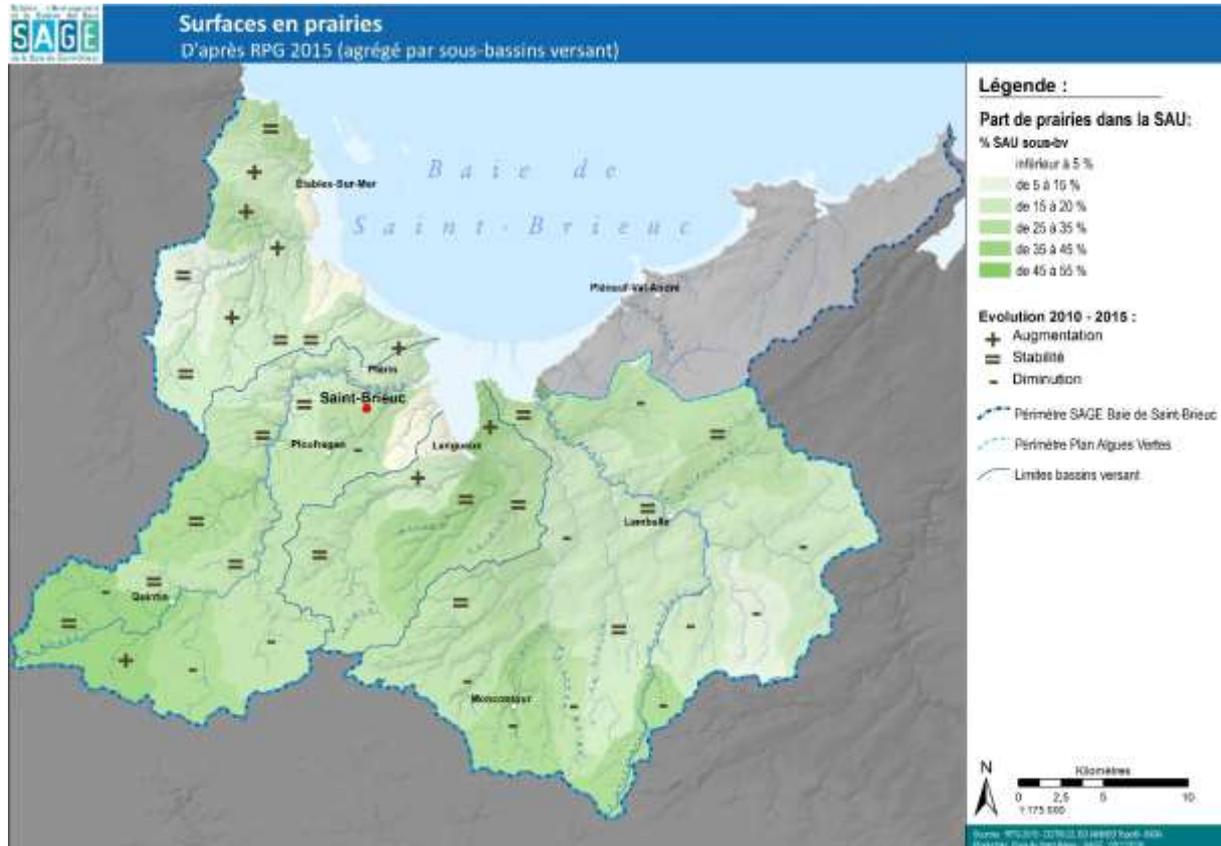
En 2015, 16 361 ha ont été déclarés au total en prairies permanentes, en gel fixe ou en prairies temporaires, soit **747 ha de moins** qu'en 2010. Les proportions de SAU déclarées en prairies permanentes ou temporaires varient sensiblement. Ceci s'explique certainement par les nouvelles règles de la déclaration PAC qui obligent à coder en prairies naturelles les surfaces en herbe depuis au moins 5 ans.

Cela ne change donc pas la nature du couvert des parcelles. En revanche, il sera intéressant d'évaluer dans quelle mesure cette évolution concerne les zones humides de la SAU (via les déclarations parcellaires du Registre Parcellaire Graphique).

Entre 2010 et 2015, la sole de maïs a progressé de 846 ha (+ 5 % pour une sole totale de 17 684 ha). Les évolutions des soles de maïs et de prairies temporaires laissent à penser que les surfaces de maïs ont tendance à progresser au détriment de celles en prairies temporaires, en particulier sur le Gouët (- 273 ha d’herbe et – 337 ha de céréales et + 538 ha de maïs). L’analyse des déclarations futures permettra de confirmer ou non cette tendance.

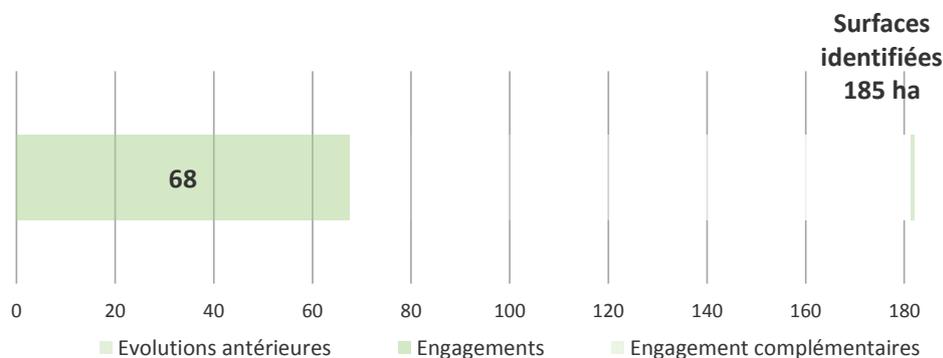
Les variations par bassin versant ne sont pas notables non plus. Les bassins versants du Gouët et de l’Anse d’Yffiniac restent les bassins versants avec les plus fortes proportions d’herbe.

La carte suivante illustre cette stabilité de la sole en herbe et la plus forte proportion des surfaces en herbe sur l’amont des bassins versants. Les évolutions sur les sous-bassins versants de plus de 1 000 ha restent inférieures à 4%.



Carte 6 : Part des surfaces en herbe par sous bassin et évolution de cette proportion entre 2010 et 2015, Source : RPG PAC 2010-2015, EPTB Baie de Saint-Brieuc

II-12. AUCUN RETOURNEMENT DE PRAIRIES A L'AUTOMNE D'ICI A 2015

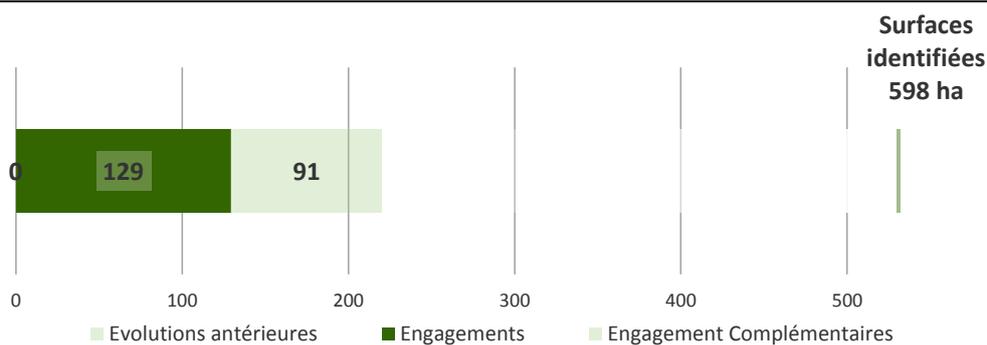


Graphique 20 : Surfaces de prairies retournées à l’automne identifiées et engagements à l’arrêt de cette pratique, Source : Chartes individuelles d’engagements enregistrées au 31 août 2015, EPTB Baie de Saint-Brieuc

Sur les 185 ha de prairies retournées à l’automne identifiés sur les parcelles des 887 signataires de chartes, **68 ha** (36.5 %) seront gérés différemment suite aux engagements dans les chartes individuelles.

Tous les signataires de cet engagement arrêtent définitivement cette pratique devenue marginale à l’échelle du bassin versant (1,5 % de la sole de prairies temporaires est concerné).

II-13. SUPPRESSION DES PARCELLES PARKING D'ICI A 2027



Graphique 21 : Surfaces de prairies surpâturées et engagements à l'arrêt de cette pratique, Source : Chartes individuelles d'engagements enregistrées au 31 août 2015, EPTB Baie de Saint-Brieuc

Sur les 598 ha de prairies surpâturées identifiés sur les parcelles des signataires de chartes, **129 ha** (22 %) seront gérés différemment suite aux engagements dans les chartes individuelles.

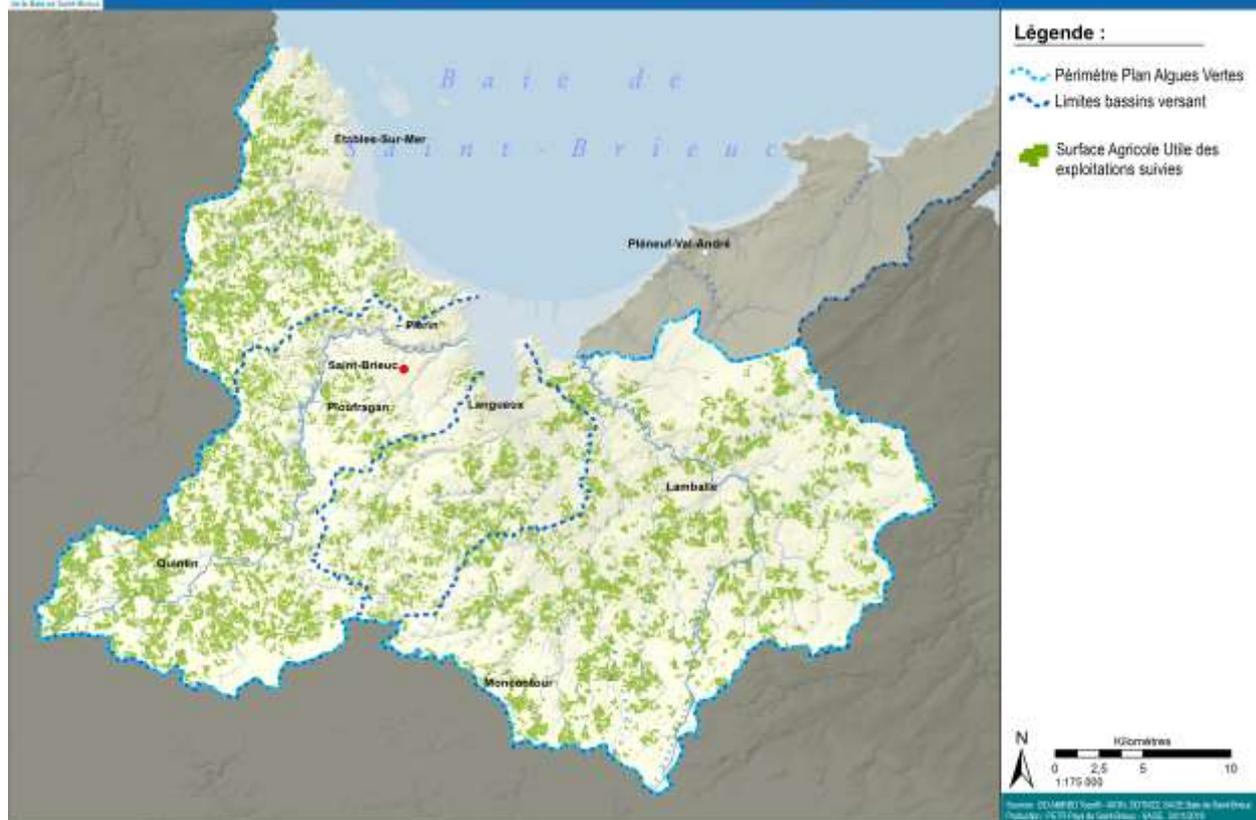
Les engagements complémentaires mentionnés dans les chartes évolutives permettraient un arrêt du surpâturage sur **91 ha** de prairies supplémentaires suite à un accompagnement sur la problématique foncière.

Evolutions antérieures enregistrées	Engagements pris	Engagements complémentaires possibles enregistrés	TOTAL pris en compte (hors suivis)
0 ha	129 ha	91 ha	129 ha

II-14. ENSEIGNEMENTS TIRES DES SUIVIS DES EXPLOITATIONS

420 exploitations ont bénéficié entre 2015 et 2016e d'un suivi, c'est-à-dire d'un retour du technicien accompagnant le projet afin de faire le point sur les engagements pris initialement et l'évolution de l'exploitation.

L'analyse présentée ici porte sur 396 suivis dont les résultats ont pu être intégrés à ce jour sur les 420 réalisés, soit près de 45 % des exploitations ayant signé une charte individuelle. Ces 396 exploitations mettent en 23 378 ha (40 % de la SAU totale) sur le périmètre du Plan de Lutte (Cf. Carte 7).



Carte 7 : Surface Agricole Utile des 396 exploitations dont le suivi a été analysé au 7 novembre 2016 au sein du périmètre algues vertes de la Baie de Saint-Brieuc, Source : RPG PAC 2015, suivis enregistrés, EPTB Baie de Saint-Brieuc

Bilan des suivis quant à la réalisation des engagements dans les objectifs territoriaux stratégiques de la Charte de territoire :

Objectif Territorial stratégique	Nb exploitations	Engagements initiaux	réalisés	Total sur les 397 exploitations	Taux de réalisation	Engagements complémentaires
Baisse de la pression azotée	30	75 T	105 T	109 T	117 %	5 T
	19	18 T	0 T			
	10	0 T	4 T			
Augmentation de la surface en cultures fourragères pérennes	34	199 ha	211 ha	221 ha	87 %	107 ha
	11	54 ha	0			
	3	0	10 ha			
Réduction de la sole en céréales d'hiver	9	42 ha	48 ha	85 ha	155 %	50 ha
	3	13 ha	0			
	5	0 ha	37 ha			
Introduction systématique d'un RGI sous couvert de maïs dans le cas de succession maïs-maïs	22	146 ha	108 ha	150 ha	34 %	58 ha
	51	290 ha	0			
	8	0	42 ha			
50 % des zones humides effectives cultivées mises en prairies permanentes	50	48 ha	47 ha	67 ha	97 %	18 ha
	26	21 ha	0			
	15	0	20 ha			
Une gestion adaptée des prairies en zones humides	196	666 ha	663 ha	734 ha	102 %	55 ha
	20	54ha	0			
	23	0	71 ha			
Maintien des surfaces en prairies permanentes et temporaires de l'exploitation	144	1 089 ha	1 159 ha	1 417 ha	116 %	174 ha
	23	127 ha	0			
	30	0	258 ha			

Arrêt des retournements de prairies à l'automne	7	21 ha	21 ha	31 ha	115 %	5 ha
	5	6 ha	0			
	4	0	10 ha			
Suppression des parcelles parking	15	56 ha	59 ha	109 ha	149 %	0 ha
	9	17 ha	0			
	6	0	50 ha			

Tableau 6 : Récapitulatif suite aux suivis de 396 exploitations des engagements et de leur mise en œuvre. Source : suivis des exploitations enregistrés au 7 novembre 2016, EPTB Baie de Saint-Brieuc

Les enseignements que l'on peut tirer de ces suivis :

- ✓ Une partie des exploitants ne met pas en œuvre les engagements qu'ils ont pris ;
- ✓ Ces engagements non réalisés par certains exploitants sont systématiquement compensés :
 - par des exploitants qui mettent en œuvre des engagements au-delà de ce qu'ils avaient indiqué dans leur charte initialement,
 - par des exploitants qui mettent en œuvre des engagements qu'ils n'avaient pas pris au départ,
Cela conduit à enregistrer au final pour chaque item (ou presque) des réalisations qui dépassent le total des engagements initiaux ;
- ✓ L'implantation de RGI sous couvert de maïs et dans une moindre mesure l'augmentation de la sole en cultures fourragères pérennes sont des exceptions :
 - pour le RGI sous couvert de maïs, le taux de réalisation de cet engagement est très inférieur à ceux mesurés pour les autres engagements. Dans le même temps, on constate une augmentation des surfaces avec une succession maïs-maïs (lors des diagnostics réalisés entre 2011 et 2013, les 396 exploitations pratiquaient une succession maïs-maïs sur 1 711 ha, ce chiffre passe à 2 175 ha à l'issue des suivis réalisés en 2015-2016). Les agriculteurs et certains techniciens ne sont pas encore complètement convaincus de l'efficacité de cette pratique et craignent des impacts négatifs de cette interculture sur la conduite et les résultats des cultures suivantes. Un effort de démonstration et de pédagogie est donc nécessaire.
 - Le développement de la sole de cultures fourragères pérennes repose sur la mise en place de filières permettant leur valorisation et la multiplication de projets individuels visant à rendre les exploitations plus autonomes, plus résilientes aux crises économiques et/ou visant une meilleure valorisation de la production. Le soutien de l'ensemble de ces démarches devra encore être plus accentué dans la poursuite du Plan. La surface complémentaire engagée est relativement importante et peut refléter l'augmentation de surface en herbe qui accompagne l'engagement des exploitations dans les mesures systèmes des MAEC.
- ✓ La réalisation de ces suivis a permis d'obtenir quelques engagements complémentaires. En plus des engagements présentés dans le tableau ci-dessus, une exploitation (32 ha) s'engage à adopter le cahier des charges d'une mesure système.

II-15. EVOLUTION DE 20 % DE LA SAU

Objectif Territorial stratégique	Objectif fixé (surface en ha estimée au 7 octobre 2011 /estimation actualisée au 31 août 2015)		Engagements enregistrés au 7 décembre 2016 dans les 887 chartes	Engagements enregistrés (887 exploitations) et réalisés (396 exploitations suivies) au 7 novembre 2016
	2027	2015		
SAU concernée		57 812 ha	45 789 ha	45 789 ha
Augmentation de la surface en cultures fourragères pérennes au détriment des soles en céréales d'hiver et en maïs	8-10 % de la SAU 5 000 ha	-	1 % 514 ha	1 % 589 ha
Réduction de la sole en céréales d'hiver	15 % (3 000 / 3 011)	-	1 % 172 ha	1 % 252 ha
Introduction systématique d'un RGI sous couvert de maïs dans le cas de succession maïs-maïs) effective en 2015		100 % (2 000 / 4 100)	23 % 749 ha	13 % 521 ha
50 % des zones humides effectives cultivées mises en prairies permanentes et conduites avec une fertilisation plafonnée à 125 uN/ha en 2015	100 % (6 000 / 1 376)	50 % (3 000 / 688)	13 % 180 ha	14 % 196 ha
Une gestion adaptée des prairies en zones humides avec une fertilisation plafonnée à 125 uN/ha	100 % (4 000 / 3 140)	-	47 % 1 477 ha	49 % 1 546 ha
Evolution d'exploitations agricoles vers des Systèmes Fourragers Economes en Intrants	115 exploitations 5 750 ha	-	59 exploitations 3 374 ha	60 exploitations 3 406 ha
Conversion à l'Agriculture Biologique de 30 nouvelles exploitations agricoles (soit 1 500 ha) en 2015		30 nouvelles exploitations 1 500 ha	5 nouvelles exploitations 450 ha	5 nouvelles exploitations 450 ha
Modifications des pratiques sur 20 % de la SAU		20 % (11 600 / 11 562)	12 % 6 916 ha	12 % 6 960 ha

Tableau 7 : Bilan des engagements participant à l'objectif transversal d'évolution des pratiques sur 20 % de la SAU.

NB : L'évaluation tenant compte des suivis réalisés est obtenue, pour les 396 exploitations, en ajoutant les engagements complémentaires comptabilisés lors du suivi et en soustrayant ceux qui n'ont pas été réalisés aux engagements initiaux pris lors de la signature des chartes.

Ces résultats ainsi que les suivis réalisés montrent peu de différence par rapport au bilan transmis au 31 mai 2016, sauf en ce qui concerne les engagements dans des mesures d'évolution des systèmes (mesures Systèmes Polyculture-Elevage 1, 2 et 3), pour lesquels on constate une forte progression des engagements en 2015-2016 (35 exploitations supplémentaires). On atteint ainsi au 7 novembre 12 % de la SAU engagée dans les objectifs territoriaux stratégiques.

Les éléments de bilan sur lesquels s'est fondée la note d'intention stratégique validée par la CLE le 1^{er} juillet 2016 sont confirmés.

Les indicateurs complémentaires de mise en œuvre du PLAV, non repris par le PAGD du SAGE, sont détaillés dans l'annexe 1 au présent document.

III L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Pour aider les exploitants agricoles à mettre en œuvre leurs engagements, le Plan de Lutte de la Baie de Saint-Brieuc prévoit des actions de soutien direct aux agriculteurs.

Les évolutions d'assolement, les changements de système ou de pratiques peuvent être accompagnés financièrement via les mesures agro-environnementales.

Certains investissements nécessaires aux évolutions sur l'exploitation peuvent être financés à hauteur de 40 % par les partenaires financiers du Plan.

Enfin, les agriculteurs peuvent solliciter des appuis de techniciens et d'experts pour mieux définir leurs engagements, les accompagner dans les nouvelles pratiques... En moyenne, trois jours de conseils peuvent être pris en charge par les partenaires financiers. Cet accompagnement peut atteindre 7 jours dans le cas des évolutions plus importantes des exploitations comme les changements de système.

III-1. LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

Avec le nouveau Plan de Développement Rural, le dispositif MAE a été complètement refondé. Cela a conduit les agriculteurs engagés entre 2011 et 2014 à stopper leurs engagements et à redéposer une éventuelle demande en 2015.

Les dossiers déposés en 2015 et 2016 ne sont pas encore définitivement instruits. Si l'instruction ne modifie généralement qu'à la marge les engagements dans les mesures système (bilan provisoire de ces mesures dans le paragraphe III-1-B du document), elle peut amener des changements plus importants dans les engagements parcellaires sur les zones humides ou la mise en place de cultures fourragères pérennes.

Aussi, le bilan des MAE ne sera produit qu'après la réception des engagements définitifs suite à l'instruction des demandes.

III-2. LES AIDES AUX INVESTISSEMENTS

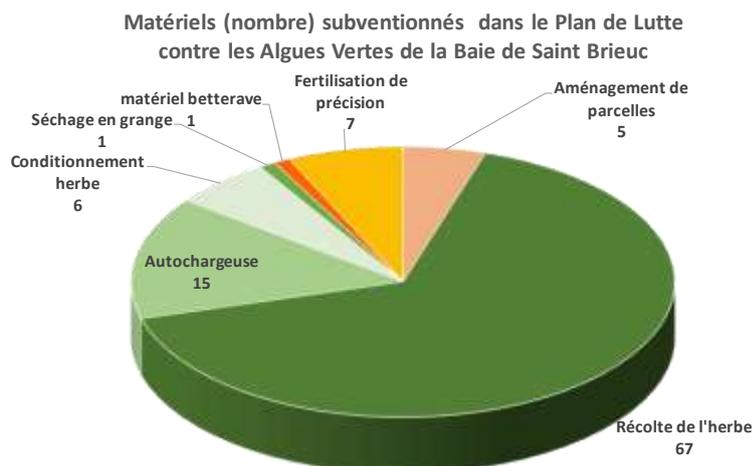
Des aides à l'investissement sont possibles pour les signataires d'une charte individuelle d'engagement. Une commission d'examen de ces demandes a été mise en place⁴ au sein de laquelle chaque projet est apprécié selon la situation de l'exploitation vis à vis des objectifs de la charte de territoire et le niveau d'engagement dans le Plan de Lutte. Cet examen précède l'instruction réalisée par la DDTM des Côtes d'Armor et la validation finale par le Comité Régional.

D'abord limité aux Baies Algues Vertes, ce dispositif a évolué avec le nouveau Plan de Développement Rural Breton et a été étendu à l'ensemble de la région. Lors du dernier appel à projets régional, des dossiers des baies Algues Vertes ont été refusés par manque de fonds disponibles. Cette décision prise par le Conseil Régional, autorité de gestion du dispositif, est venue contredire les accords prononcés par la Commission d'examen locale. L'affectation d'une enveloppe pour chaque Baie Algues Vertes à l'avance permettrait de valider localement les demandes en fonction des crédits disponibles et d'éviter ainsi des décisions locales et régionales contradictoires.

Depuis le début du Plan, 108 bénéficiaires (dont 8 issus de CUMA) ont déposé une demande d'aide.

Le montant de subventions accordé à ces demandes s'élèverait à 936 400 € (certains dossiers sont encore en cours de validation) dont 99 500 € pour les dossiers présentés par les CUMA).

⁴ Cette Commission rassemble des agriculteurs membres des Comités Professionnels Agricoles et des élus des structures des bassins-versants ainsi que des élus de la Commission Locale de l'Eau et se réunit une fois par trimestre.



Graphique 22 : Détail des matériels subventionnés dans le cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint Briec, **Source : Pays-de Saint-Briec - SAGE**

Les investissements éligibles au dispositif d'aides sont essentiellement liés à l'exploitation des parcelles en herbe des exploitations. Le matériel de fertilisation de précision et les aménagements parcellaires ont été intégrés au fur et à mesure du Plan. Ceci explique la répartition des montants sollicités par les agriculteurs.

Les aides aux investissements semblent être un levier incitatif efficace auprès de certains agriculteurs. Ainsi, plusieurs d'entre eux ont accru leurs engagements à la demande de la commission investissement afin de bénéficier du soutien financier.

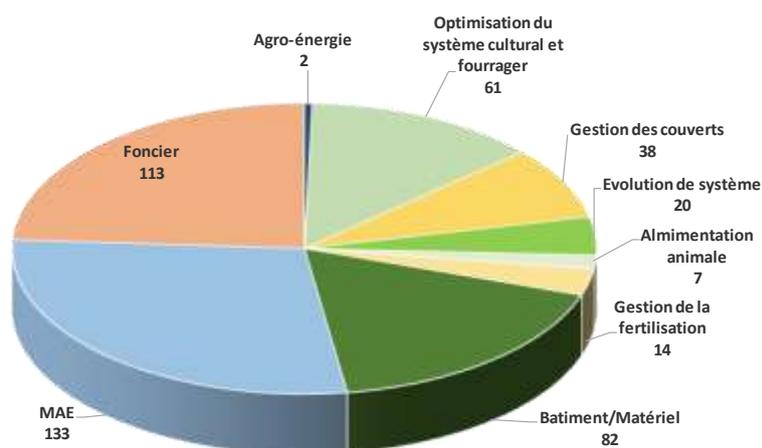
Les engagements pris par les bénéficiaires de ces aides sont beaucoup plus importants que la moyenne. Ils se sont engagés à implanter du RGI sous couvert de maïs à hauteur de 70 % des surfaces en monoculture (engagement moyen 23 %). Ils s'engagent à convertir 59 % de leurs zones humides cultivées (16 % en moyenne) et gérer de façon extensive 82 % de leurs zones humides en herbe (58 % en moyenne). L'engagement global d'augmenter de 415 ha de la sole de culture fourragère pérenne correspond à leurs seuls engagements.

III-3. LES ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES INDIVIDUELS

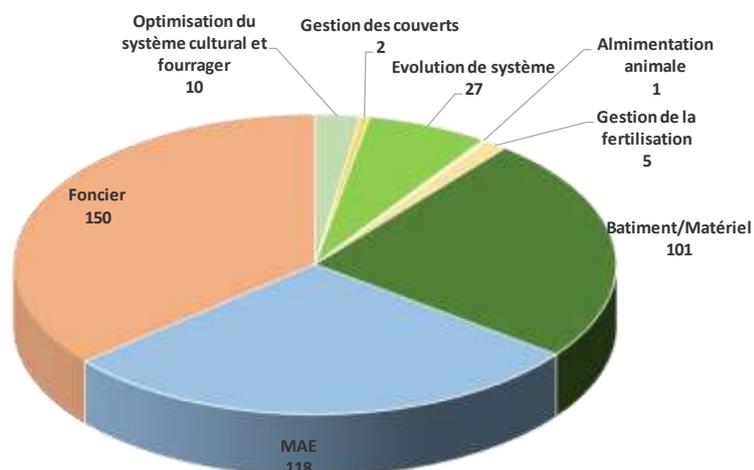
Après la signature de leur charte, les agriculteurs peuvent solliciter un accompagnement technique par la structure de leur choix pour poursuivre leur réflexion sur un aspect particulier, étudier les différentes solutions à mettre en place pour respecter leurs engagements, lever les freins identifiés pour mettre en place de nouveaux engagements, etc.

316 exploitations (36 %) ont sollicité un ou plusieurs accompagnements (470 demandes au total). 414 accompagnements ont été réalisés au 31 décembre 2015.

Thèmes des accompagnements sollicités par les exploitants (nombre)



Thèmes des accompagnements réalisés (nombre)



Graphique 23 : Détail des accompagnements sollicités par les agriculteurs signataires d'une charte individuelle et réalisés dans le cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint Brieuc, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Les principaux accompagnements sollicités concernent les MAEC ou les aides aux investissements matériels ou bâtiments (46 % : MAE et aides aux investissements, « Bâtiment, Equipement »). Un accompagnement sur la problématique foncière est également souvent demandé (pour 24 % des demandes). Ce sont également les accompagnements qui ont été principalement réalisés.

Les accompagnements aux évolutions de systèmes réalisés ont été plus nombreux que prévus. Cela coïncide avec un fort engagement des exploitations dans les MAEC système polyculture-élevage.

Hormis le foncier, les accompagnements ont donc surtout accompagné une demande d'aides. Très mobilisés par la réalisation des diagnostics et la signature des chartes, les techniciens des structures de conseils n'ont pas pu répondre aux demandes d'accompagnements (sauf ceux liés à une demande de subvention). Il aurait fallu profiter de la dynamique enclenchée par le diagnostic pour poursuivre une réflexion sur l'alimentation des animaux, l'optimisation du système fourrager...via un accompagnement.

Le Plan 2017-2021 devra davantage proposer des soutiens à la réflexion des évolutions d'exploitations intégrant les objectifs du territoire. Ce soutien devra être proposé de façon privilégiée aux exploitations demandeuses suite au diagnostic initial.

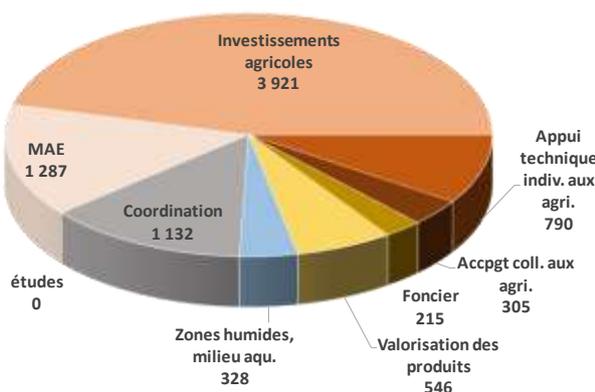
IV BILAN FINANCIER DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES

IV-1. LE VOILET PREVENTIF

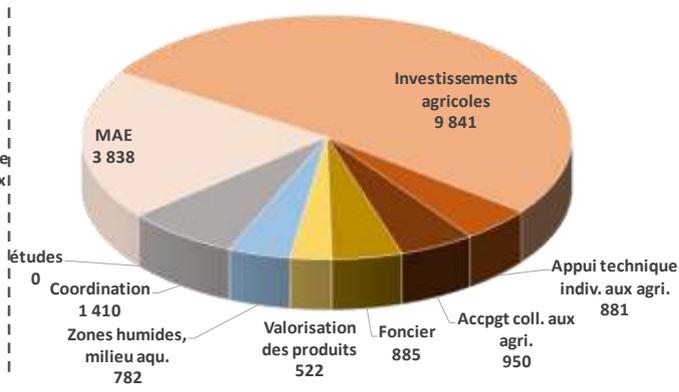
Le présent bilan financier n'intègre pas les dépenses et financements liés aux volets assainissement collectif et individuel. Ces volets font appel à d'autres dispositifs des partenaires financiers et n'ont pas fait l'objet de programmation spécifique dans le cadre du plan.

Au 8 septembre 2016, les dépenses totales engagées pour les différentes actions du Plan de Lutte s'élevaient à **19,1 M€**. Les graphiques ci-dessous détaillent les différents postes de dépenses et illustrent les évolutions entre le 31 décembre 2013 et le 8 septembre 2016.

Dépenses liées au Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc (en K€)



Dépenses liées au Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc (en K€)



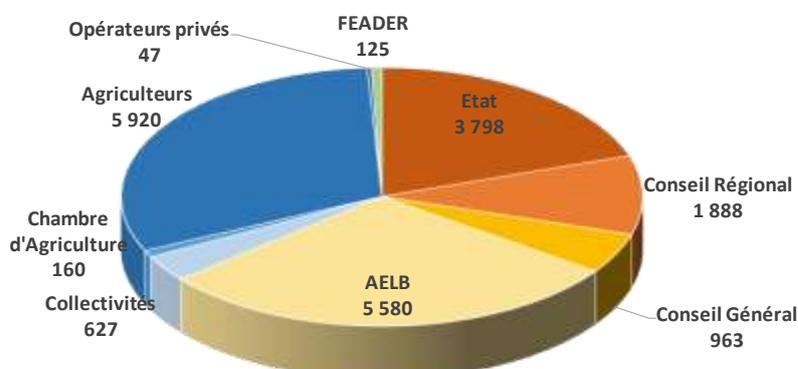
Graphique 24 : Détail des dépenses engagées dans le cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc au 31/12/2013 et 08/09/2016, Source : DRAAF Bretagne, Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Le poste de dépense le plus important correspond aux investissements réalisés dans les exploitations. Ce poste comprend les investissements matériels aidés (Cf. III), les investissements liés au projet de production de porcs sur paille mais également les dépenses engagées sur les exploitations pour la résorption du phosphore qui atteignent à eux seuls 6.9 M€ sur la période.

Les montants attribués à la coordination du Plan intègrent les dépenses liées à la cartographie des espaces stratégiques et des réseaux d'écoulement des eaux. Les coûts de la restitution de ces cartes aux exploitants agricoles figurent dans le chapitre « zones humides, milieux aquatiques ».

L'appui technique individuel aux agriculteurs correspond aux dépenses engagées pour réaliser les diagnostics et, dans une moindre mesure, les accompagnements.

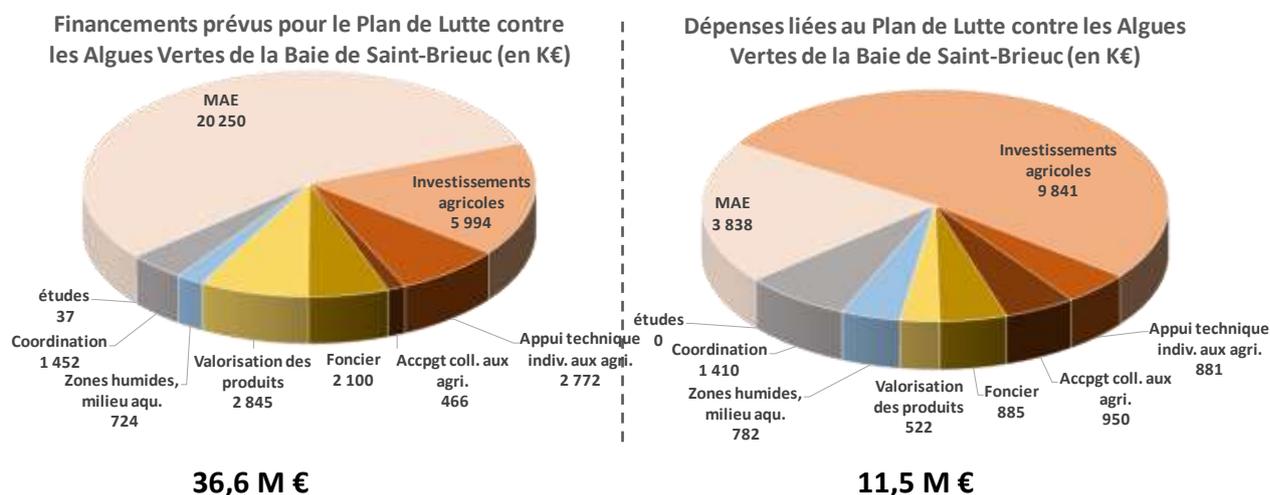
Participation des partenaires au coût du Plan de Lutte contre les Algues vertes de la Baie de Saint-Brieuc (en K€)



Graphique 25 : Détail des participations financières des acteurs du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc au 8 septembre 2016, Source : DRAAF Bretagne, Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Les agriculteurs financent **près de 90 % des dépenses restant à la charge des acteurs du territoire** en particulier via les travaux liés à la résorption phosphore et les investissements en matériel.

Près des deux tiers (64 %) des financements sont assurés par les partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général des côtes d'Armor. Des fonds européens (FEADER) sont mobilisés et identifiés pour le financement des mesures bocagères et des aides aux investissements dans les exploitations. La répartition de ces participations est présentée ci-dessous :



Graphique 26 : Comparaison des financements publics prévus et engagés au 31/12/2013 dans le Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint Brieuc, Source : DRAAF Bretagne, Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Les financements publics prévus (hors collectivités du territoire) pour l'ensemble des actions préventives agricoles atteignaient 36.6 M€. Au 8 septembre 2016, seuls 11.5 M€ étaient engagés, **soit à peine 31 %**. Toutes les actions du Plan sont en sous-consommation.

Cette sous consommation des crédits s'explique par le retard pris dans la mise en œuvre du Plan de Lutte mais surtout par la sous-consommation des financements alloués aux mesures agro-environnementales (17.5 %).

Près des deux tiers des financements mobilisés bénéficient directement aux exploitations (3.5 M€ via les MAE et 3,85 M€ pour les aides aux investissements).

La part relative liée à la coordination, à l'appui technique et aux cartographies, travaux préalables à l'engagement des exploitants a diminué au cours de la mise en œuvre du Plan mais reste relativement importante du fait de la sous-consommation générale des crédits.

IV-2. LE VOLET CURATIF

	Coûts ramassage+transport	Coûts Traitement	Total	A Charge des Collectivités
2011	219 741	187 304	407 045	93 652
2012	264 281	330 992	595 273	165 496
2013	140 130	217 363	357 493	108 682
2014	219 932	287 975	507 907	202 938
2015	130 274	247 186	377 460	210 839
Totalt	974 358	1 270 820	2 245 178	781 607

Tableau 8 : Récapitulatif des coûts liés au ramassage, transport et traitement des Algues Vertes sur la Baie de Saint-Brieuc entre 2010 et 2015- source DDTM 22, Lamballe Communauté et Saint Brieuc Agglomération.

Le tableau reprend les chiffres fournis par Saint-Brieuc Agglomération et Lamballe Communauté pour ce qui les concernent.

Pour les coûts des autres collectivités (Binic, Etables, Saint Quay Portrieux), les chiffres 2014 et 2015 sont ceux transmis par la DDTM. Pour les années antérieures, les coûts ont été estimés sur la base des tonnages ramassés et une moyenne des coûts supportés par Saint Brieuc Agglomération et Lamballe Communauté. Sur ces communes, entre 2011 et 2015, moins de 200 t ont été collectées pour un coût estimé d'environ 11 000 €.

Entre 2011 et 2015, le coût global des ramassages sur la Baie de Saint-Brieuc s'élève à **2 245 K€** (44 % pour le ramassage et le transport ; 56 % pour le traitement). Après la participation de l'Etat, 35 % de ce montant est resté à la charge des collectivités (sur la période 2011-2013, l'accord passé entre l'Etat et les collectivités laissait 50 % du coût traitement à la charge des collectivités).

Annexes au Bilan 2011-2015 de la Charte de Territoire

Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux

SAGE

de la Baie de Saint-Brieuc



SOMMAIRE

I	ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE	3
II	BILAN DES ACTIONS FONCIERES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE	4
III	ACCOMPAGNEMENTS AUX CHANGEMENTS DE SYSTEME PAR LE CENTRE D'ETUDES POUR UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE PLUS AUTONOME ET LE GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES DES COTES D'ARMOR DANS LE CADRE DE MARCHES PUBLICS AVEC LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE SAINT-BRIEUC	5
IV	LA RESTAURATION COLLECTIVE ET LES PRODUITS LOCAUX EN PAYS DE SAINT-BRIEUC	6

I ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Plan de lutte contre les algues vertes – Baie de St Brieuc

Accompagnements collectifs

Bilan pluriannuel 2012-2015



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CÔTES D'ARMOR

CONTEXTE

Ce bilan intervient dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du plan de lutte contre les algues vertes. Il est un des éléments de cette évaluation parmi d'autres bilans, et ne reflète donc pas précisément l'ensemble du travail réalisé par la Chambre d'agriculture dans ce plan. Ce document a pour objectif de faire un bilan qualitatif des actions réalisées et des missions de coordination mises en œuvre par la Chambre d'agriculture depuis le démarrage du plan de lutte contre les algues vertes. Il s'agit donc avant tout d'une analyse critique. Pour les aspects quantitatifs, il convient de se référer aux bilans annuels.

La Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor s'est engagée comme partenaire essentiel de la construction du plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de St Brieuc, avec une implication continue des élus de la Chambre d'agriculture dès 2009 et sur toute la longueur du plan. Cette position a notamment conduit à la proposition d'un projet de territoire agro-énergétique, et la volonté d'être proactifs, constructifs et un acteur majeur de la mise en œuvre du plan de lutte.

Compte tenu de la taille de la Baie de St Brieuc, du nombre d'exploitations et d'acteurs impliqués (dont 15 structures de conseil, 7 EPCI, 4 bassins versants), il était nécessaire d'assurer une cohérence d'action et d'animation sur l'ensemble du territoire. De par ses missions et son expérience, la Chambre d'agriculture s'est donc positionnée pour réaliser une partie des actions prévues dans la charte de territoire. Il s'agissait notamment d'assurer le lien avec l'ensemble des prescripteurs, d'assurer la bonne transmission des informations entre les différents acteurs, de mettre en œuvre un programme d'actions collectives commun sur la Baie, de faciliter les échanges de foncier, et de faire émerger et accompagner des porteurs de projets sur la méthanisation.

Ainsi, dans le cadre du Plan Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc, la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor était maître d'ouvrage pour :

- l'Accompagnement collectif sur les pratiques (action 3-1 de la Charte), l'Emergence et le suivi des projets de valorisation des nouvelles productions fourragères (action 3-3)
- la Coordination technique des prescripteurs (action 13-1)
- l'Emergence et le suivi des projets de Méthanisation (action 3-2)
- le Diagnostic Foncier (animation collective en lien avec la stratégie foncière) (action 4)

ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS

Coordination générale

La coordination du plan de lutte aura été multiple tant au niveau des acteurs (EPCI, financeurs, OPA, administrations, Comités Professionnels Agricoles, conseillers impliqués) que des thématiques et actions traitées (foncier, actions collectives agricoles, méthanisation, volet économique, coordination des prescripteurs, investissements).

Un temps important a été consacré à cette coordination au vu de l'ampleur du plan, du nombre d'acteurs impliqués, et aussi en partie à cause du chevauchement des maîtrises d'ouvrage sur certaines actions, et par la nécessité de travailler avec de nombreuses structures n'ayant pas les mêmes méthodes de travail. Au-delà de l'analyse critique réalisée dans ce bilan, il convient de noter la volonté partagée et constructive de l'ensemble des partenaires pour faire avancer le plan de lutte. La mise en œuvre de ce projet de territoire a réellement permis de développer la concertation et le travail collectif, ce à quoi la Chambre d'agriculture aura contribué dans le cadre de ses missions.

Coordination avec les porteurs de projets bassins versants et le Pays

Les objectifs de cette mission étaient d'informer, de mettre en place un programme d'action et de coordonner la mise en œuvre de ces actions, et du plan de manière générale.

Cette coordination avec les bassins versants et le Pays était nécessaire, à la fois pour la construction et la mise en œuvre du plan de lutte. Elle a été utile et a permis d'acquérir des habitudes de travail en commun. Il faut ainsi souligner la qualité des échanges et le partage des informations qui se font au sein de la CLE et du COMOP.

L'organisation retenue a cependant pu générer certaines difficultés liées à l'hétérogénéité des modes de fonctionnement entre structures et de la portée des programmes d'action entre BV, ainsi qu'au manque de clarification de la gouvernance. Ces difficultés ont pu engendrer un temps de coordination accru.

Un exemple, les MAEC : le Pays est porteur du PAEC mais avec une animation en partie déléguée aux BV, et une animation réellement mise en œuvre par la Chambre dans le cadre des programmes d'action BV et de la maîtrise d'ouvrage PLAV ! Il en résulte des niveaux d'information, d'implication et de réactivité variables.

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture portait les actions techniques agricoles dans le cadre du PLAV, et dans le même temps des actions sur les systèmes herbagers et l'agriculture biologique étaient confiées au GAB et au Cedapa, et certains programmes d'actions BV prévoyaient également des actions proches en terme de thématiques. Des marges de progrès existent certainement pour une coordination plus générale et plus efficiente sur les programmes d'action.

Le partage des données n'est pas toujours homogène entre les structures, et faute de moyens humains, la réactivité pour obtenir certaines données (cartes ES, chartes signées,...) n'est pas non plus homogène dans le temps et entre BV.

Questionnement pour l'évaluation et la poursuite du PLAV :

- *Dans l'optique d'un futur CT unique, quelle gouvernance globale, mais aussi locale (prise en compte des spécificités et demandes de chaque « territoire » et maintien de la proximité) ?*
- *Quelle place de la Chambre d'agriculture dans cette organisation ?*

Animation du CPA Baie de Saint-Brieuc

Nous réaffirmons l'intérêt des Comités Professionnels Agricoles en tant que lieux d'échanges, de concertation et de construction du plan algues vertes et des actions agricoles d'une manière générale. Les agriculteurs ont répondu présent tout au long du plan pour faire remonter les points à améliorer, partager sur l'avancement et proposer les actions à mettre en place.

Cependant, on peut constater des écarts dans la mobilisation des CPA dans chaque BV (par exemple, absence de temps consacré à l'animation du CPA dans le contrat de territoire du Gouessant depuis 2013), ainsi qu'un certain essoufflement lié notamment au manque de reconnaissance des efforts réalisés depuis de nombreuses années, et amplifié par les réorganisations territoriales et les baisses de dotations dans les collectivités (absence d'un véritable programme d'action sur le BV du Gouessant). Par ailleurs, il convient de réfléchir à la complémentarité en termes d'animation et de capacité à être force de proposition, entre le format en CPA Baie de St Brieuc, regroupant les membres de chaque CPA BV, et les CPA « locaux ».

Questionnement pour l'évaluation et la poursuite du PLAV :

- *Comment mieux organiser la représentation des agriculteurs du territoire au sein des CPA/d'un CPA ?*
- *Comment remobiliser les CPA qui fonctionnent moins bien ?*

Coordination des prescripteurs et des OPA

La Chambre d'agriculture, en complément de la coordination technique, a joué un rôle de coordination « politique » des organisations professionnelles agricoles impliquées dans le plan. Il a notamment s'agit d'échanger sur les objectifs du plan, l'avancement des diagnostics et signatures de charte et la poursuite du PLAV.

Si la concertation a bien fonctionné pour la construction du projet de territoire, on peut faire le constat d'un partage assez limité avec certaines structures sur le contenu et les objectifs du PLAV, voire même quelques incompréhensions, ainsi que d'un certain décalage entre les positions affichées et les moyens réellement mis en œuvre pour la réalisation des diagnostics. Elles n'ont ainsi pas su faire du plan de lutte contre les algues vertes une vraie opportunité de développement et d'accompagnement des exploitations. Une des clés de réussite de la suite du PLAV tient dans une implication renforcée et la capacité à ce que chacun soit acteur de la démarche.

Questionnement pour l'évaluation et la poursuite du PLAV :

- *Quel est le format propice à des échanges sereins et constructifs avec les OPA ?*

Coordination avec les financeurs

La coordination avec les financeurs aura été assez faible, passé le démarrage du plan de lutte, et inégale selon les structures. Ainsi le manque d'information, les différences de modalités de financement (dates de convention, montant coût jour, pièces justificatives pour les soldes,...) ont généré un temps de pré-instruction financière conséquent et un manque de lisibilité auprès des structures financées. Mais cette pré-instruction réalisée par la Chambre, aura permis d'avoir un interlocuteur unique pour faire l'interface entre prescripteurs et financeurs, travail qui a été globalement apprécié.

Questionnement pour l'évaluation et la poursuite du PLAV :

- *Quelle harmonisation possible des modalités de chaque financeur ? Mise en place d'un guichet unique ?*
- *Comment assurer une meilleure transmission des informations ?*
- *La CA a-t-elle vocation à poursuivre cette mission de pré-instruction financière ?*

Communication

Communication agricole

La communication vers les agriculteurs a été réalisée principalement via la lettre d'information de la Baie (12), et via des opérations collectives, notamment les portes ouvertes (6). Certaines actions se sont appuyées sur un dispositif de communication régional adapté aux problématiques de la Baie. Cela permet de bénéficier de relais de communication plus importants. La Chambre a également participé à la mise en œuvre du plan de communication.

Il est difficile de mesurer la portée d'une lettre d'information non ciblée, avec des thématiques limitées aux actions du PLAV. Malgré tout, cette lettre a permis de diffuser largement les informations issues des différents essais réalisés sur la Baie, d'informer sur les dispositifs d'accompagnements et sur les différentes actions menées.

Les portes ouvertes en exploitation ont bien fonctionné, surtout quand elles bénéficient d'une communication plus large (600 visiteurs en 2015 sur 2 PO).

On peut regretter une communication tardive et peu importante sur les résultats obtenus par le plan de lutte, et plus généralement sur l'amélioration de la qualité de l'eau. Les agriculteurs auront été peu valorisés dans la communication vers le grand public. On constate également un manque de lisibilité du plan que ce soit sur les objectifs ou sur les structures intervenant. La communication a été fortement axée sur les inventaires des espaces stratégiques ce qui a donné une mauvaise perception du plan auprès des agriculteurs, mais aussi de certains techniciens (PLAV = réduction des surfaces cultivées).

La mise en place du plan de communication aura également été trop tardive.

Questionnement pour l'évaluation et la poursuite du PLAV :

- *Quel type de support est le plus pertinent ?*
- *Comment améliorer la coordination des messages et des supports ?*
- *Comment mieux valoriser les résultats obtenus ?*
- *Quelle plus-value du plan de communication sur les efforts mis en œuvre par les agriculteurs ?*

Actions techniques sur l'évolution des pratiques

Les actions mises en œuvre portaient sur :

- ➡ La faisabilité technico-économique des évolutions de pratiques préconisées dans le plan
- ➡ Les conditions de mises en œuvre de ces pratiques en exploitation

Les thématiques abordées ont été principalement :

- La couverture des sols : 9 parcelles de test de couverts courts, 7 parcelles de démonstration de RGI sous maïs, plus de 160 ha semés chez une trentaine d'exploitations
- La fertilisation : réseau de reliquats sortie hiver, 4 parcelles de test d'épandage de lisier dans le maïs
- La gestion de l'herbe : 2 plates-formes sur les espèces prairiales, 7 RDV techniques, 1 journée sur l'affouragement en vert, 2 démonstrations de sur-semis
- Les céréales de printemps : 2 plates-formes de variétés d'orge de printemps avec analyse de marge
- 250 participants aux différentes actions collectives

Les constats :

- Une dynamique intéressante autour des actions liées à la gestion de l'herbe, et à l'optimisation des systèmes
- Des messages qui commencent à être entendus et intégrés, notamment sur la couverture des sols
- Une acquisition de références propres à la Baie de St Brieuc

Mais...

- Toutes les actions prévues n'ont pas pu être mises en œuvre, notamment car la mobilisation était forte sur les diagnostics et accompagnements (la Chambre est le 1^{er} réalisateur en nombre)
- Une certaine dilution des actions, du fait de la taille du territoire et du nombre d'exploitations potentiellement concernées
- Des actions centrées sur l'entrée azote. L'approche système est nécessaire, y compris sur des thématiques liées aux phytos
- Des freins de certaines structures, pourtant impliquées dans le plan, par rapport à des messages techniques

Questionnement pour l'évaluation et la poursuite du PLAV :

- *Quelle est l'échelle la plus adaptée pour la mise en œuvre des actions collectives et la définition des moyens (actions locales/Baie, petit collectif/public large,...)*
- *Comment avoir une coordination renforcée des actions ?*
- *Quelles possibilités d'ouvrir les actions à des thématiques non liées directement au PLAV ?*
- *Comment accentuer et mieux coordonner la communication autour des actions mises en place, et sur les résultats obtenus ?*

Appui à l'acquisition de matériel

Commission matériel

Près de 15 commissions auront été mises en œuvre et animées par la Chambre d'agriculture, avec un travail important de relais de l'information et d'accompagnement des techniciens réalisant les argumentaires et les dossiers. L'avis de cette commission est désormais officiellement reconnu. Les commissions ont permis des échanges intéressants entre élus, agriculteurs et techniciens, et ont permis d'apporter une crédibilité du territoire sur le lien entre subventions attribuées et contribution des bénéficiaires aux objectifs du plan de lutte.

A noter qu'un travail important de suivi des dossiers est également nécessaire compte tenu des modifications apportées aux dispositifs et à la complexité des dossiers.

Questionnement pour l'évaluation et la poursuite du PLAV :

- *Faut-il revoir la composition de la commission (implication variable des élus, mais est-ce leur rôle d'être présents à ce genre de commission ?), ainsi qu'éventuellement son périmètre d'intervention (projets d'exploitation, projets économiques ?) ?*

Appui à l'émergence et au suivi des projets de valorisation des nouvelles productions fourragères

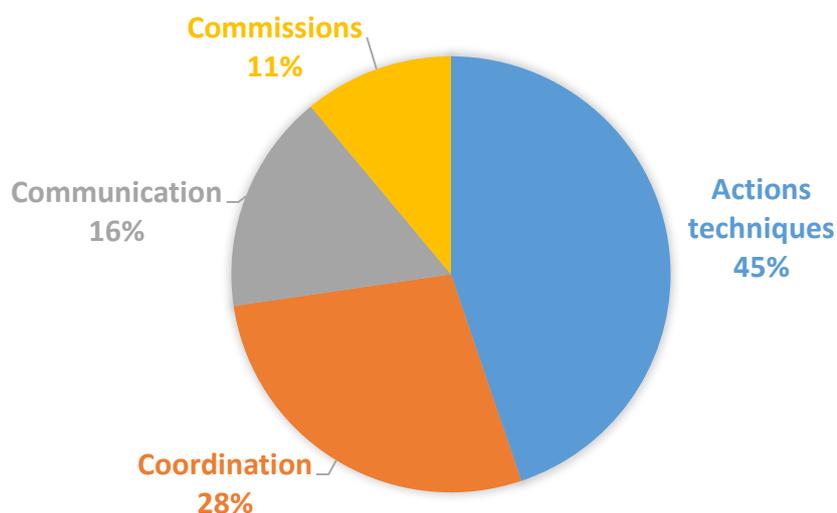
Ce volet aura été peu mobilisé faute de projets et de porteur de projets, notamment sur la méthanisation. Un travail d'expertise technique et de coordination a été effectué avec l'opérateur de l'incinérateur de Planguenoual, puis avec KERVAL, afin d'initier un projet de filière de déshydratation de fourrages sur le territoire. L'intervention de la Chambre sur ce dossier concerne l'expertise sur le gisement potentiel, les besoins de chaleur et le dimensionnement de l'installation, ainsi que sur la mobilisation du monde agricole sur le projet.

Il y a une réelle difficulté pour la coordination et l'appui de ce genre de projet avec des interlocuteurs non impliqués dans le PLAV, et d'autres qui font partie du COPIL mais qui semblent l'oublier (ADEME...).

Questionnement pour l'évaluation et la poursuite du PLAV :

- *Comment et avec qui appuyer l'émergence de tels projets économiques ?*

RÉPARTITION DU TEMPS - ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS



COORDINATION TECHNIQUE DES PRESCRIPTEURS

Compte tenu du nombre de diagnostics individuels à réaliser et du nombre de techniciens mobilisés, la Chambre d'Agriculture a assuré une mission de coordination technique auprès de l'ensemble des structures mobilisées. Cela a représenté un travail conséquent de formation, de mobilisation, de coordination et d'échanges d'information avec les 15 structures impliquées dans le PLAV, les BV et le Pays.

La dynamique a été réelle avec la réalisation de près de 1100 diagnostics, la signature de 900 chartes, et la réalisation de plus de 400 jours d'accompagnements techniques. Cela a également représenté plus de 50 conventions de financement entre les prescripteurs et les différents financeurs.

Il a fallu près de trois ans pour réaliser la quasi-totalité des diagnostics avec des à-coups plus ou moins importants. La pression mise sur l'atteinte des objectifs en termes de diagnostics et de signature de charte a empêché de réellement mettre en œuvre la phase de conseils et d'accompagnements techniques. A l'issue de cette phase, une démobilisation des techniciens a été ressentie.

Constats :

- Une bonne coordination avec le Pays et les BV pour la construction des outils, l'organisation du suivi et la réalisation des bilans
- Une phase de formation très utile afin d'acquérir une connaissance et une compréhension commune sur la Baie
- La Chambre a bien été identifiée comme interlocuteur sur les diagnostics et les dispositifs d'aides. Une relation de confiance a été instaurée
- Une dynamique instaurée avec un groupe d'une quinzaine de techniciens. Le maintien de cette dynamique tout au long du plan aurait nécessité un lien plus constant, notamment sur des aspects techniques (temps non financé pour les prescripteurs)

Mais...

- Un diagnostic pas toujours bien appréhendé/utilisé par les techniciens, avec un niveau de mobilisation et une qualité hétérogènes. Constat renforcé par le peu d'analyse de la qualité du travail rendu,
- Des tâches administratives très chronophages, Temps important consacré au suivi de listes, de l'avancement,...
- Un travail de relance « imposé » à la Chambre car pris en charge que partiellement par les OPA
- Des difficultés pour les structures de s'y retrouver entre les conventions et entre baies
- Un travail de suivi compliqué par l'hétérogénéité des supports, la réactivité, les changements d'interlocuteurs,...

Questionnement pour l'évaluation et la poursuite du PLAV :

- *Comment mobiliser les techniciens dans la durée ? Comment les impliquer plus et mieux dans l'atteinte des objectifs du plan ?*
- *Comment s'assurer de la qualité du travail fourni et qui le réalise ?*
- *Faut-il continuer avec les mêmes structures ? Ouvrir à d'autres ?*
- *Comment simplifier/homogénéiser les démarches administratives ?*

EMERGENCE ET SUIVI DES PROJETS DE METHANISATION

Il s'agissait d'un appui à l'émergence des dossiers et de l'animation collective autour de la thématique de la méthanisation. L'objectif était de favoriser l'émergence des projets de méthanisation afin d'optimiser la répartition et la valorisation de l'azote organique, de limiter l'importation d'azote sur le territoire et d'utiliser la chaleur pour sécher des fourrages.

Globalement, l'essentiel des actions aura été mené sur les deux premières années du plan (80% de l'accompagnement réalisés sur 2012 et 2013). Ceci s'explique par la dynamique générale existante sur la méthanisation en début de plan, par la mise en œuvre d'appels à projets spécifiques sur cette période mais aussi, par l'absence d'évolutions réglementaires et tarifaires qui auraient permis de lever certains freins. Les crises économiques des différentes productions en fin de plan ont également fortement limité les capacités d'investissement.

Information

De nombreuses actions de communication ont été entreprises :

- Réalisation d'une plaquette
- Réunions d'information auprès des agriculteurs, des coopératives, des techniciens et des collectivités
- 2 Portes ouvertes
- De nombreux articles

Ces actions ont permis de « vulgariser » la méthanisation, et d'affirmer le lien entre le développement de la méthanisation et les objectifs du plan algues vertes.

Accompagnement des porteurs de projets

12 porteurs de projets ont été accompagnés. 5 unités de méthanisation ont été mises en œuvre. Depuis 2014, très peu de nouveaux porteurs de projets ont été identifiés. Un seul collectif est aujourd'hui accompagné sur la Baie.

L'accompagnement comprend l'appui à l'émergence du projet et au calage des données techniques (quantité de matière échangées, vérification du respect des objectifs du plan AV, impact sur les exploitations agricoles..) et l'animation des réunions des groupes d'agriculteurs.

La réalisation d'une unité de méthanisation est une démarche complexe, d'autant plus en collectif. L'accompagnement proposé par la Chambre d'agriculture est nécessaire. Il permet d'assurer un questionnement complet sur le projet, de bien prendre en compte la dimension collective et locale, et d'apporter un conseil et une expertise indépendants.

Questionnement pour l'évaluation et la poursuite du PLAV :

- *Faut-il poursuivre sur la voie de la cogénération ?*
- *Est-il possible de développer, en lien avec la gestion de certains effluents, d'autres voies de méthanisation (gaz, petite méthanisation,...) ?*
- *Comment faire le lien entre évolution des systèmes laitiers, gestion de certains effluents et solutions proposées par la méthanisation ?*

DIAGNOSTIC FONCIER

Information

La communication sur l'intérêt des échanges et du regroupement parcellaire s'est faite sous forme d'articles dans la lettre de la baie, dans la revue TERRA, de participation à des opérations de communication plus larges (portes ouvertes Innov'action, portes ouvertes CEDAPA, Terralies).

Une plaquette d'information a été réalisée et envoyée à tous les agriculteurs en même temps que l'envoi de la lettre de la baie. Quelques contacts ont suivi.

Il est important de continuer à communiquer sur les possibilités offertes par les échanges, en particulier avec des exemples de réalisations. La première réaction des agriculteurs lorsque l'on parle d'échanges parcellaires est de dire que cela est compliqué, la communication doit encore montrer que cela peut fonctionner.

Conduite des échanges

150 agriculteurs rencontrés pour environ 152 ha échangés (en jouissance et en propriété).

Constats :

Sur la baie de Saint Briec, étant donné le nombre important d'exploitants, il a été décidé de faire un diagnostic foncier (point sur les souhaits d'échanges) avec les exploitants en ayant émis le souhait lors du diagnostic. Chacun d'entre eux a été contactés, rencontrés s'ils le souhaitaient. Leurs souhaits d'échanges ont été étudiés avec les voisins, avec ou non un aboutissement.

Un ciblage avait été imaginé au démarrage, sur les secteurs avec une forte emprise des zones humides (notamment sur la zone des kaolins). Cette option a été abandonnée après le constat que le foncier était plutôt regroupé sur ces secteurs, et que le levier de l'échange amiable n'était pas le plus adapté.

Quelques réunions d'informations ont été organisées mais sans grande mobilisation. Cela a abouti à des interventions dispersées sur le territoire.

Le travail sur le foncier est délicat, de nombreux freins existent, plus ou moins dépendants du territoire, à la mise en place d'échanges parcellaires :

La répartition de la propriété

Selon les territoires, les exploitant-es sont propriétaires d'une partie plus ou moins importante de leur parcellaire. Leur marge de manœuvre pour la réalisation des échanges est évidemment plus grande quand ils sont propriétaires d'une grande partie de leur foncier. Les échanges, même en jouissance, sont régulièrement empêchés par un avis défavorable des propriétaires.

Les MAEC

La nécessité de rompre le contrat MAEC et de rembourser les aides perçues depuis le début du contrat lorsque l'on souhaite échanger des parcelles est un frein aux échanges.

Le nombre et le type d'exploitations sur un même secteur

Le souhait de regrouper les parcellaires pour développer l'accessibilité est difficilement réalisable dans les petits secteurs qui concentrent plusieurs exploitations : améliorer la situation de l'un signifie défavoriser un autre.

Sur les secteurs où les élevages hors sol sont nombreux, les échanges parcellaires sont plus difficiles car ils sont donc plus exigeants sur les caractéristiques des parcelles échangées. En effet,

les exploitants hors-sol voient moins d'intérêt à échanger des parcelles que les producteurs bovins qui, pour rendre leur parcellaire plus accessible aux animaux, peuvent accepter des parcelles de moins bonne qualité.

L'historique local

Les relations entre agriculteurs, et entre propriétaires et agriculteurs sont importantes dans la concrétisation des échanges. Il est parfois difficile de concrétiser des échanges qui paraissent « évident » suite à des problèmes de relations entre les personnes. La Chambre d'agriculture travaillant uniquement sur les échanges volontaires, n'a aucun moyen de contraindre les échanges. Dans des secteurs où les exploitations sont nombreuses et la pression foncière d'autant plus forte, l'historique des attributions foncières marquent les esprits longtemps.

Le coût de la mise à jour des dossiers ICPE, plan d'épandage

Le coût engendré par la mise à jour des plans d'épandage et des dossiers ICPE due à des échanges de parcelles a aussi été avancé par quelques agriculteurs (en particulier en volailles et porcs). Aucune prise en charge n'est prévue.

Les difficultés avec les études notariales : délais de réalisation des actes très longs, propriétaires dissuadés d'accepter des échanges par leur notaire, non renvoi des pièces au Conseil Départemental pour remboursement des frais...

Les échanges sont aussi plus difficiles à mener lorsque l'on se situe en zone littorale ou péri-urbaine où la pression foncière est importante. Dès que cela est possible, les propriétaires optent pour des baux précaires pour leurs projets éventuels (espoir que le zonage PLU soit modifié et que le terrain devienne constructible) ou dans le choix de la conduite des parcelles (bio, prairies, chevaux...). Sur les territoires soumis à des réglementations environnementales particulières, les échanges sont difficilement envisageables car les contraintes réglementaires sont importantes pour les « échangistes ».

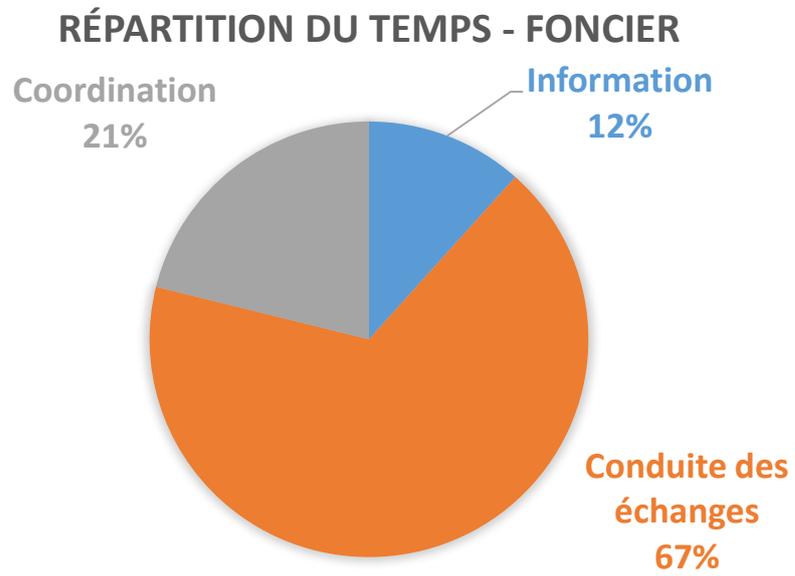
La moitié des échanges réalisés a permis d'augmenter la surface accessible aux bovins d'au moins un des exploitants concernés. 75 % des échangistes une production laitière ou de viande bovine (avec parfois un atelier hors sols), 25 % sont des producteurs hors-sols « purs ».

La signature de la convention SAFER/Conseil régional va permettre la mise en place de réserves foncières. Ce sera un levier intéressant pour motiver les exploitants à réfléchir aux échanges. Il a été en effet constaté que dans des opérations conciliant attributions foncières et réorganisations simultanées, il était plus facile de mobiliser les exploitants et de concrétiser des échanges.

Questionnement pour l'évaluation et la poursuite du PLAV :

- *Le travail à partir des demandes individuelles n'est pas satisfaisant puisqu'il engendre plus difficilement des dynamiques collectives, il apparaît donc plus pertinent de cibler des territoires plus précis, sur lesquels un accompagnement plus soutenu sera effectué :*
 - o *Comment faire le choix des territoires ? Quels critères ?*
- *La mise en réserve de foncier est aujourd'hui possible via la convention SAFER/CRégional. Disposer de foncier comme fond d'échange est un levier important de mobilisation.*
 - o *Comment informer et sensibiliser les décideurs à l'intérêt de la mise en réserve ?*
 - o *Comment travailler en amont avec la SAFER pour que les échanges soient plus systématiquement réfléchis lors d'attribution foncière ?*

- *Quel bilan de la démarche spécifique mise en œuvre dans le cadre de l'aménagement foncier Hénon-St Carreuc ?*



QUELQUES ELEMENTS MARQUANTS

Le plan de lutte contre les algues vertes 2012-2015 a été fortement axé sur les espaces stratégiques, notamment en en terme de communication. Cela a conduit à une mauvaise perception du plan de lutte auprès des agriculteurs et des techniciens, qui peut en partie expliquer un niveau d'engagement plus important sur les objectifs liés à ces espaces, au détriment des autres.

Un temps important a été consacré à la réalisation des diagnostics, ce qui n'a pas permis une réelle mise en œuvre de la phase d'accompagnement, phase qui aurait pu concrétiser un certain nombre d'engagements pris dans les chartes. La réalisation des diagnostics et la signature d'une charte ont été appréhendés comme une démarche ponctuelle, ce qui n'a pas permis d'intégrer les objectifs du plan dans une démarche à plus long terme, ni de maintenir la dynamique créée autour de ces actions.

Des objectifs très ambitieux ont été définis sur la Baie de St Brieuc (100% de diagnostics, 90% de signature de charte) qui ont conduit à une politique du chiffre, préjudiciable à une approche plus fine et orientée vers le conseil. L'implication de certaines structures accompagnant les agriculteurs aura également été hétérogène dans le temps, et dans la prise en compte des objectifs du plan.

Enfin, les agriculteurs, les actions réalisées et les résultats obtenus auront été peu valorisés dans la communication, notamment auprès du grand public.

Ces éléments sont en partie issus du travail réalisés en groupe avec le CPA Baie de St Brieuc (cf. document complet en annexe) :

Qu'est ce qui n'a pas fonctionné dans le PLAV ?

- Reliquats mal exploités ou inexploitable, arrivant trop tard
- Remise en herbe un peu forcée des ZH sans compensation
- Incompréhension du plan, illisible, trop complexe / battage médiatique et difficulté à communiquer positivement
- RGI sous maïs
- Développement d'autres cultures / céréales d'hiver
- Le partenariat et l'implication des prescripteurs
- L'agronomie pas assez au centre du dispositif
- Les échanges parcellaires
- La méthanisation
- La filière déshy n'a pas aboutie
- Trop marqué par l'approche ZH, brouillage du message
- Pb liés à la réglementation / décalage entre théorie et réalité (augmentation des surfaces en herbe vs normes VL pénalisantes)
- Rien pour les élevages de porcs ou de volailles
- Aides à l'investissement : délais, gestion administrative, plancher trop haut

PERSPECTIVES

Le premier plan de lutte contre les algues vertes se termine dans un contexte complètement différent de celui qui prévalait au démarrage. Les différentes crises agricoles, la volatilité des prix, les évolutions des structures imposent une approche différente, une autre façon de voir les choses, intégrant encore plus qu'hier la dimension économique.

Les thématiques abordées resteront globalement les mêmes (couverture du sol, gestion de la fertilisation, évolution des systèmes, autonomie,...) mais nécessiteront des outils et des modes d'actions différents, permettant de combiner performance économique et environnementale, et s'appuyant notamment sur l'ensemble des porteurs de projets et développant un réel accompagnement.

Au-delà de l'exercice critique que représente ce bilan, nous réaffirmons l'importance des démarches de développement entreprises dans le volet préventif du plan de lutte contre les algues vertes, que ce soit l'accompagnement des multiples projets d'évolution dans les exploitations, les actions de démonstration sur des techniques innovantes ou encore, l'émergence de projets économiques.

Un certain nombre de ces actions, initiées sur le premier plan, doivent être poursuivies et amplifiées afin de porter leurs fruits. Ainsi, la dynamique enclenchée sur la Baie de St Briec, et la connaissance acquise du territoire et des exploitations agricoles doivent être mises à profit pour accentuer les évolutions attendues dans le plan.

A ce titre, la Chambre d'agriculture, à l'instar du premier plan, souhaite s'inscrire dans une démarche constructive et volontariste, et poursuivre l'accompagnement de l'ensemble des exploitations agricoles, en coordination avec les organismes de conseil et les collectivités.

Pour ce faire, une gouvernance efficiente doit être mise en place avec une clarification des rôles et missions de chaque structure. Si une coordination centrale pourrait être établie dans le cadre d'un contrat de territoire unique, nous souhaitons une prise en compte des spécificités locales dans la concertation et dans les programmes d'action, favorisant la proximité. Harmonisation ne veut pas dire uniformisation ! Il sera également nécessaire de favoriser le partage des données avec une coordination renforcée.

Concernant les actions collectives agricoles, des actions prioritaires pourront être définies afin d'atteindre un effet d'entraînement significatif, tout en conservant la possibilité d'actions ponctuelles ou avec de petits collectifs d'agriculteurs. Ces actions doivent pouvoir s'adresser à l'ensemble des exploitations de la Baie, et il ne faut pas totalement s'interdire dans le plan algues vertes, d'aborder des thématiques qui ne sont pas directement liées aux fuites d'azote. L'approche globale de l'exploitation est à promouvoir. Enfin, il convient de garder une place à l'expérimentation de pratiques innovantes, en direct avec des agriculteurs du territoire.

La communication doit être renforcée auprès de l'ensemble des publics. Elle doit notamment servir à mettre en avant les actions et réussites du plan, ainsi qu'à porter des messages communs.

Une coordination technique des organismes intervenant dans les exploitations doit être maintenue, afin d'assurer une cohérence d'action et une communication partagée. Il pourra être intéressant de travailler avec un groupe de conseillers plus restreint et plus impliqué dans le plan, avec une veille et des contacts plus réguliers, permettant de développer une culture technique commune. Il conviendra là aussi de bien clarifier les domaines d'intervention et les rôles de chacun.

Le foncier reste un levier incontournable, mais l'ambition sur cette action doit être plus mesurée au regard des nombreux freins déjà identifiés. Il convient de garder un accompagnement sur les échanges de foncier, et d'explorer de nouvelles pistes, en travaillant prioritairement sur des secteurs plus restreints, en concertation avec toutes les parties prenantes.

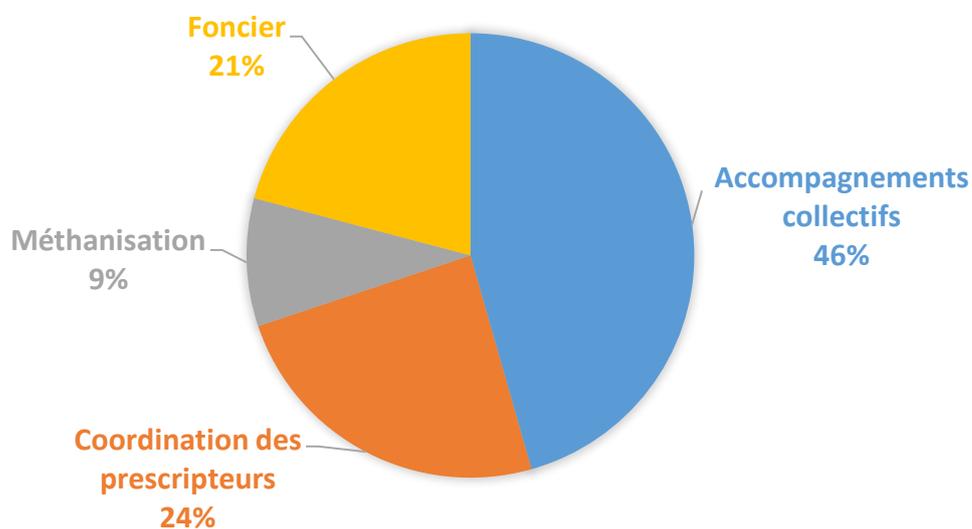
L'énergie est une porte d'entrée intéressante dans les élevages, mais en l'absence d'évolution sur la production d'électricité, il faut apporter des solutions différentes et innovantes : gaz porté, réseaux de chaleur, couverture des fosses avec récupération de gaz,... Pour cela, il est nécessaire d'améliorer l'accompagnement financier des projets en baies algues vertes, et l'implication des différents organismes impliqués sur cette thématique. Il pourrait également être intéressant de développer des projets générateurs de liens entre le territoire et les collectivités.

La Chambre d'agriculture souhaite donc participer activement à la définition et la mise en œuvre d'un véritable plan de développement pour la Baie de St Briec, sous réserve des réponses qui seront apportées aux questionnements issus du premier plan de lutte, notamment en ce qui concerne les outils incitatifs et d'accompagnement.

BILAN FINANCIER

→ De 2012 à 2015 : 1204 jours, soit en moyenne 1.7 ETP par an

Répartition du nombre de jours réalisés par action



→ Dépense totale : 560 950 € HT, dont 112 391 € d'autofinancement

	AELB	Etat	CR	Autofinancement
Accompagnements collectifs	76 837 €	128 062 €	0 €	51 226 €
Coordination des prescripteurs	0 €	108 000 €	0 €	27 000 €
Méthanisation	0 €	40 180 €	0 €	10 045 €
Foncier	59 600 €	0 €	35 880 €	24 120 €
TOTAL	136 437 €	276 242 €	35 880 €	112 391 €
	24.3%	49.2%	6.4%	20.0%

RECAPITULATIF DES TEMPS PASSES

<i>Accompagnement collectif</i>	Nombre de j de conseiller
Coordination avec les acteurs du plan algues vertes	140
Communication	89.5
Actions sur l'évolution des pratiques	231
Appui à l'acquisition de matériel, à l'émergence et au suivi des projets de valorisation des nouvelles productions fourragères	60.5
TOTAL	521

<i>Formation et coordination technique des prescripteurs</i>	Nombre de j de conseiller
Coordination technique des prescripteurs	292
TOTAL	292

<i>Emergence et suivi des projets de méthanisation</i>	Nombre de j de conseiller
Information des agriculteurs	26
Accompagnement des porteurs de projet	72
Coordination avec les acteurs du Plan	14
TOTAL	112

<i>Diagnostic foncier</i>	Nombre de j animation	Nombre de j expertise	Nombre de j cartographie
Informers sensibiliser	33		
Conduite de projets d'échanges	129	11	18
Coordination avec les acteurs du Plan	53		7
TOTAL	215	11	25

ANNEXE

Bilan du plan de lutte contre les algues vertes CPA BSB 06.04.16

Qu'est ce qui a fonctionné ? Aspects positifs du PLAV ?

Aides à l'investissement dont aménagements pour l'accès au pâturage
Le principe des reliquats était bon - Prise de conscience
Il y a eu un côté pédagogique, notamment par les reliquats, qui a permis de rediscuter de fertilisation
L'implication des collectivités / manger local
Aucun changement par rapport aux bonnes pratiques déjà adoptées
Réflexion complète sur le système fourrager et l'assolement
Permis d'être accompagné pour réfléchir à autre chose notamment au-delà de la méthanisation
Classement des ZH a permis de clarifier la situation
Déclaration de flux
AFAF sur Hénon et St Carreuc : le PLAV a permis de ne pas travailler qu'en fonction des propriétaires
Méthanisation : il y a quand même eu quelques projets qui ont démarré grâce au plan
On a réussi à éviter la réglementation

Que faudrait-il maintenir ?

Aides à l'investissement pour accompagner les évolutions de systèmes
Amplifier les appuis techniques / accompagnements individuels
Echanges parcellaires
Volontariat
Le travail sur les fuites de l'azote / travailler sur le sol, l'efficacité de l'azote
Le travail sur l'autonomie de manière générale
Les aides à l'implantation de légumineuses
Maintenir des liens étroits avec les élus locaux
Les reliquats mais différemment

Qu'est ce qui n'a pas fonctionné ? Aspects négatifs du PLAV

Reliquats mal exploités ou inexploitable, arrivant trop tard
Remise en herbe un peu forcée des ZH sans compensation
Incompréhension du plan, illisible, trop complexe / battage médiatique et difficulté à communiquer positivement
RGI sous maïs
Développement d'autres cultures / céréales d'hiver
Le partenariat et l'implication des prescripteurs
L'agronomie pas assez au centre du dispositif
Les échanges parcellaires
La méthanisation
La filière déshy n'a pas aboutie
Trop marqué par l'approche ZH, brouillage du message

Pb liés à la réglementation / décalage entre théorie et réalité (augmentation des surfaces en herbe vs normes VL pénalisantes)

Rien pour les élevages de porcs ou de volailles

Aides à l'investissement : délais, gestion administrative, plancher trop haut

Quelles améliorations possibles ? Nouvelles actions ?

Aller plus loin sur les aspects économiques

Amplifier l'approche agronomique et y coupler l'approche éco

Oui pour l'obligation de résultats / Non à l'obligation de moyens

Développer les actions foncières

Impliquer encore plus les collectivités / approvisionnement local

Moins d'argent sur les reliquats pour en mettre plus ailleurs

Etre innovant par exemple sur les couverts, imaginer d'autres solutions, lui redonner son importance, innover sur les matériels

Pousser le projet déshydratation, organiser les producteurs

Travail sur les capacités de stockage

Reprendre le travail sur les bandes enherbées (clarifier les règles)

Retravailler le lien entre élevages monogastriques et bovins sur la gestion de la fertilisation. Tester de nouvelles pratiques, de nouveaux matériels

Elargir la liste des matériels éligibles aux aides à l'investissement sur la gestion de la fertilisation notamment

Travailler sur l'autonomie protéique, l'autonomie de manière globale

Anticiper sur d'éventuels problèmes de retournement / luzerne

Travailler sur la méthanisation collective et la méthanisation pour la production de biogaz

II BILAN DES ACTIONS FONCIERES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

BILAN DES ACTIONS FONCIERES 2015

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES COTES D'ARMOR

Informier Sensibiliser Communiquer

- Suite aux diagnostics ou lors de rendez-vous avec les techniciens, les exploitants peuvent faire part de leur besoin d'améliorer l'organisation de leur parcellaire. Une demande d'accompagnement foncier est alors formulée auprès de la Chambre d'agriculture qui contacte l'exploitant pour un rendez-vous foncier. Les rendez-vous se sont poursuivis en 2015.
- *Une réunion locale* s'est tenue à Planguenoual le 29 janvier 2015 en collaboration avec la Communauté de communes de la Côte de Penthièvre à destination des exploitants de Planguenoual et Saint-Alban. Seulement 2 exploitants se sont déplacés. Il a donc été décidé d'envoyer une enquête papier avec enveloppe T à l'ensemble des exploitants de ces deux communes. 6 exploitants ont demandé à être contactés suite à cette enquête.
- Un stand sur les échanges parcellaires a été organisé dans le cadre de la porte ouverte innov'action qui s'est déroulée chez Pierrick et Véronique Charles au GAEC de la Braize le mercredi 24 juin. De nombreux échanges parcellaires ainsi qu'un boviduc ont permis à ces exploitants d'augmenter leur surface accessible au fil des années. Des panneaux retraçant ces évolutions ont été réalisés. Près de la moitié des surfaces accessibles aux bovins le sont grâce à des échanges.
- Le guide des échanges parcellaires réalisé par les Chambres d'agriculture a été distribué systématiquement lors des rencontres individuelles.
- Une présentation sur l'intérêt des échanges fonciers a été faite à destination des élus du SMEGA.
- Un article sur les échanges parcellaires est paru en Avril 2015 dans la revue TERRA.

Suivi, bilan et Coordination à l'échelle du plan algues vertes

La Chambre d'agriculture participe aux réflexions menées sur la thématique de l'échange foncier à l'échelle de la Baie de Saint-Brieuc : réserve foncière, opération d'aménagement foncier, échanges parcellaires, point sur les accompagnements.

Réunion technique plateforme foncière	08/01/2015
Réunion point foncier BV Gouessant	15/01/2015
Réunion AFAF HENON	27/08/2015

Des échanges réguliers ont eu lieu en cours d'année avec le Syndicat Mixte ou la SAFER au sujet de la convention SAFER/ Conseil Régional sur le financement de la Plateforme foncière.

Prospective foncière

Information aux futurs cédants

Un nombre conséquent d'exploitants va cesser leur activité dans les années à venir, les parcellaires vont donc beaucoup évoluer. A l'occasion de la transmission de plusieurs exploitations sur un même secteur, il pourrait être opportun de réorganiser le foncier.

Une analyse succincte de l'âge des chefs d'exploitation a été réalisée à partir des données de la Chambre d'agriculture afin de déterminer les territoires les plus concernés. Il apparaît que, sur certaines communes, près de la moitié des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans.

Le foncier étant un sujet sensible, et peu mobilisateur en réunion collective, il a été décidé de coupler cette sensibilisation avec une information sur la transmission d'exploitations lors d'une même réunion. Elle a été organisée le 30 juin sur le sud de la Baie, territoire prioritaire au niveau foncier. 90 exploitants des communes ci-dessous ont été conviés.

LA HARMOYE
LANFAINS
LE FOEIL
LE LESLAY
LE VIEUX BOURG
PLAINE HAUTE
QUINTIN
ST BIHY
ST BRANDAN
ST GILDAS

Au total, 15 exploitants ont participé à la réunion. L'évolution de la dispersion du parcellaire sur le secteur leur a été présentée ainsi que les outils existants en matière d'échanges parcellaires. Les cartes montrent bien qu'entre 2007 et 2013, le nombre de parcelles éloignées de plus de 5 km du siège a augmenté, la dispersion parcellaire se poursuit inexorablement.

Il leur a été remis la plaquette « Echanger ses parcelles » en les invitant à faire le point sur leur parcellaire avant leur transmission.

Mise en œuvre de la Plateforme Foncière

Le Syndicat mixte du pays de St-Brieuc, disposant de l'outil vigifoncier de la SAFER sur le territoire foncier prioritaire, réalise une veille foncière sur le sud de la baie. Un premier tri sur les notifications foncières et les appels à candidature est réalisé par le pays qui transmet ensuite les informations concernant les parcelles agricoles sans bâti sur lesquelles le Syndicat mixte pourrait éventuellement se positionner pour une mise en réserve.

La Chambre d'agriculture analyse les notifications afin d'examiner si la parcelle pourrait être intéressante dans le cadre d'un échange parcellaire : qui l'exploite aujourd'hui, quelle est l'organisation parcellaire dans les alentours ? Existe-t-il des projets d'échanges en cours sur le secteur ?

Conduite des projets d'échanges

La conduite des projets d'échanges s'est réalisée de la façon suivante

Accompagnement des projets

Les accompagnements individuels se sont poursuivis, en réponse à de nouvelles demandes ou en suivi des contacts déjà réalisés auparavant.

Sur Plaintel, un exploitant, rencontré par la Chambre d'agriculture en 2013 pour une proposition d'échanges a recontacté nos services car il souhaitait proposer des échanges à ses voisins afin d'augmenter ses surfaces accessibles. 6 exploitants ont été vus ou contactés pour examiner les possibilités d'échanges. Un échange a été validé sur 4,30 ha mais ne s'est pas concrétisé car le demandeur souhaitait signer une MAEC dès 2015 et la parcelle ne pouvait être échangée qu'en mai 2016. Un autre échange sur 1.50 ha a été réalisé.

Ces contacts ont aussi permis d'étudier des échanges à distance entre 4 exploitants qui sont en cours de réflexion.

Suite à l'enquête réalisée **sur Planguenoual**, 6 exploitants ont été contactés au téléphone et rencontrés si besoin.

Un souhaitait réaliser des échanges sur des parcelles éloignées, trois exploitants ont été contactés, un ne voulait pas être rencontré, les deux autres ont été vus et une seule piste d'échange est encore à l'étude.

Pour trois exploitants, suite aux contacts téléphoniques, il a été convenu d'attendre car les échanges n'étaient pas envisageables pour l'instant (relationnel trop difficile ou échange à distance sans solution).

Un aimerait rapprocher des parcelles mais plantées en vergers en production, donc échange impossible.

Deux autres ont été rencontrés et des échanges ont été conclus après avoir contactés deux autres exploitants.

Au total, 10.63 ha ont été échangés sur la commune pour l'instant.

Sur Hénansal, un exploitant a sollicité la chambre pour rapprocher des parcelles de son siège. 3 exploitants du secteur ont été rencontrés pour évoquer des échanges et un quatrième a été sollicité au téléphone. Les échanges n'ont pu aboutir (relationnel local, raisons familiales).

Sur Plédéliac, les contacts se sont poursuivis en 2015, un échange entre 2 exploitants a été réalisé sur une surface de 7.99 ha. Des échanges à plusieurs ont été étudiés mais n'ont pu se faire (problèmes d'équilibre des surfaces).

Un exploitant de **Saint-Gildas** a demandé à bénéficier d'un accompagnement foncier. Une réunion a été organisée entre 5 exploitants pour réfléchir à des échanges sur la commune de Boquého. Un accord a été trouvé entre exploitants mais l'échange est bloqué car la commune n'a pas régularisé au niveau du cadastre la création d'une route faite dans les années 80. Un courrier a été envoyé à la mairie pour demander la régularisation. Elle est en cours actuellement.

Une étude foncière a été faite pour un exploitant de **Plouvara** qui souhaite rapprocher des parcelles éloignées.

Sur Pordic, Deux exploitants accompagnés ont échangé 2.54 ha en 2015

Sur Plémy, un rendez-vous entre deux exploitants a eu lieu mais l'échange n'a pas pu se faire, suite au refus d'une des deux parties.

Sur Plélo, un exploitant souhaite réaliser des échanges avec un exploitant qui ne répond pas à nos sollicitations. Deux autres ont réalisé un échange en propriété.

Sur Lanfains et Meslin, deux dossiers d'échanges en propriété ont été suivis en 2015 suite à la validation en CDAF. Sur Meslin, l'échange en propriété va être suivi d'un échange en jouissance sur, au minimum, 1 ha.

Un nouveau dossier d'échange en propriété a été réalisé sur Lanfains.

Sur Plaine-Haute, Plédran et Saint Donan, trois exploitants ont sollicité des accompagnements individuels mais aucun échange n'a pu se faire pour l'instant.

Pour étudier ces souhaits d'échanges, ou pour poursuivre des projets d'échanges initiés en 2014, une cinquantaine d'exploitants ont été contactés.

Formalisation des projets

A chaque dossier d'échange, la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans les formalités liées :

- les dossiers de demande d'aide au Conseil Départemental.
- les lettres pour les propriétaires, les conventions d'échanges.

Ainsi que la réponse aux questions juridiques si besoin.

La Commission Départementale d'Aménagement foncier s'est réunie le 2 février et le 4 décembre 2015. La Chambre d'agriculture a monté les dossiers et assuré le lien avec le Conseil Départemental pour 4 échanges sur la Baie de St Brieuc. 3 dossiers ont été examinés et seront soutenus. L'autre sera examiné à la prochaine commission.

Ces 4 dossiers représentent 23.11 ha échangés en propriété.

Cartographie

Pour chaque accompagnement, une cartographie du parcellaire est réalisée avant de rencontrer l'exploitant et tous les projets et dossiers d'échanges, une cartographie avant/ après échange est réalisée.

**III ACCOMPAGNEMENTS AUX CHANGEMENTS DE SYSTEME PAR LE CENTRE
D'ETUDES POUR UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE PLUS AUTONOME ET LE
GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES DES COTES D'ARMOR
DANS LE CADRE DE MARCHES PUBLICS AVEC LE POLE D'EQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE SAINT-BRIEUC**

Bilan des actions du CEDAPA et du GAB d'Armor sur la baie de Saint-Brieuc

Actions et objectifs :

Depuis 2012, le CEDAPA et le GAB d'Armor œuvrent, dans le cadre du Plan Algues Vertes, pour développer des systèmes plus herbagers dans les exploitations agricoles de la Baie de Saint-Brieuc et accompagner les démarches de conversion bio. L'objectif est de diminuer l'impact environnemental de l'élevage sur ce territoire, tout en proposant des systèmes économiquement viables pour les éleveurs. Nous accompagnons des éleveurs vers un changement de système. Ces accompagnements se font sous 2 formats :

- **Des accompagnements collectifs** : Programme d'animations collectives du GAB/CEDAPA (Journées portes ouvertes, colloques, conférences-débats, journées techniques...) ainsi que la création de groupes d'éleveurs qui se réunissent plusieurs fois dans l'année pour échanger sur leurs pratiques et le fonctionnement de leurs systèmes d'exploitation.
- **Des accompagnements individuels** :
 - Diagnostics Algues Vertes : Réalisation du diagnostic initial des pratiques agricoles dans le cadre de la charte de territoire.
 - Aides aux investissements matériels : Accompagnement dans l'élaboration des demandes de subventions pour du matériel agricole lié à l'herbe (faucheuses, faneuses...) ou des clôtures, chemins, boviducs...
 - Accompagnement vers un changement de système :
 - Réflexions avec l'agriculteur sur les améliorations possibles sur l'exploitation.
 - Réalisation de diagnostics d'exploitations et de simulations de changement de système.
 - Accompagnement à la gestion du pâturage
 - Simulation technico économique d'un passage en bio
 - Accompagnement sur le fonctionnement du sol pour mieux gérer les apports et ses rotations

En résumé – 4 ans d'actions

- **150 éleveurs touchés** par nos actions sur la baie de Saint-Brieuc entre 2012 et 2015, dont **32 accompagnés individuellement vers des évolutions de système** (27 sur financement PLAV).
- **Environ 50% des producteurs participent ensuite aux formations départementales proposées par les structures.** Ainsi, les producteurs revus par la suite ont souvent enclenchés une démarche de changement.

- Création de **2 groupes locaux** dont 1 nouveau groupe d'éleveurs en évolution vers le système herbager, généré grâce aux actions du Plan Algues Vertes.

- **Principales évolutions sur les fermes suivies :**
 - Sur les 27 fermes suivies par le CEDAPA :
 - Moins 95 ha de maïs au total
 - **De 36 % de maïs dans la SFP* à 27 % en moyenne**
 - Plus 171 ha d'herbe au total
 - **De 50 % d'herbe dans la SAU* à 60 %**
 - Sur les 32 fermes suivies par le CEDAPA et le GAB (dont 4 suivies en commun) :
 - **8 nouveaux engagements en MAEC SPE*** (en plus des 4 qui étaient déjà en MAE SFEI*)
 - **9 nouvelles exploitations en bio ou en conversion**
 - **16 exploitations en réflexion** sur une conversion bio

- **Moyens financiers :**
 - 336 jours d'accompagnement au total (195 en collectif et 141 en individuel)
 - Budget total : 151 142 €

 - Efficacité de l'accompagnement proposé : Le GAB et le CEDAPA ont réalisé 1/3 des accompagnements du PLAV

Résultats des actions en 2012 – 2015

Travail d'accompagnement réalisé par le GAB et le CEDAPA

Sur le territoire de la baie de Saint-Brieuc, le CEDAPA et le GAB ont « sensibilisé » au total **150 éleveurs** grâce à leurs programmes d'animations collectives. Parmi ces agriculteurs, **77 (48 producteurs accompagnés par le CEDAPA et 29 par le GAB)** ont été accompagnés plus spécifiquement, au sein d'un groupe ou en accompagnement individuel. Au total, **346 jours** d'accompagnement ont été réalisés sur 4 ans par le GAB et le CEDAPA.

- Accompagnements collectifs : **130 jours** CEDAPA – **65 jours** GAB
 - o 8 portes-ouvertes, 1 conférence-débat, 2 colloques, 13 journées de formations techniques.
 - o Création de **2 groupes** d'éleveurs : un groupe de 13 agriculteurs initié en 2012 (comptant 9 éleveurs sur le territoire de la baie de Saint-Brieuc) et un groupe de 7 agriculteurs sur la baie ; au total **16 agriculteurs sur la Baie**.

 - Accompagnements individuels : **152 jours**¹ de travail répartis comme suit:
 - o Réalisation du diagnostic algues vertes :
 - CEDAPA : **26 éleveurs** en **34 jours**.
 - GAB : **16 producteurs** en **19.5 jours**.

 - o Accompagnements individuels :
 - CEDAPA : **7 agriculteurs** aidés pour les dossiers de subventions de matériels sur **6,5 jours**.
 - GAB : **10 producteurs** aidés pour un accompagnement administratif et technique : **10.5 jours**.

 - o Accompagnements individuels changement de système
 - CEDAPA : **27 éleveurs** accompagnés individuellement dans le changement de système sur **71 jours** (dont **22 éleveurs** sur **60 jours** avec le PLAV).
 - GAB : **9 producteurs** accompagnés vers une conversion bio (**10.5 jours**) (dont 4 producteurs déjà accompagnés par le CEDAPA).
- 32 nouveaux contacts accompagnés par le GAB ou le CEDAPA dans une réflexion de changement de système**

¹11 jours hors financement Plan Algues Vertes pour 5 agriculteurs différents

Résultats des actions du CEDAPA et du GAB

Le premier bilan des résultats obtenus et des évolutions observées au sein des **32 exploitations** qui ont été accompagnés vers un changement de système (accompagnement individuel et/ou participation à un groupe d'éleveur) a été réalisé. Les observations sont les suivantes :

- Diminution des surfaces en **maïs**²:
 - - **95**ha de maïs sur les 536 ha total en 2012 (soit  ~18 %)
 - De **36 %** de la SFP en maïs en 2012 à **27 %** en 2016 (Moyenne/EXA)

- Augmentation de la surface en **herbe**³ :
 - + **172** ha d'herbe sur les 962 ha total en 2012 (soit  ~18 %)
 - De **50 %** de la SAU en 2012 à **59,5 %** en 2016 (Moyenne / EXA)

	Maïs	Herbe
Surface totale	- 95,09 ha	+ 171,9 ha
Moyenne par EXA	- 3,66 ha	+ 6,61 ha
Part de la surface en situation initiale...	36 % (de la SFP)	50 % (de la SAU)
Part de la surface en situation actuelle...	27 % (de la SFP)	60 % (de la SAU)

- Augmentation des engagements en **MAEC SPE**⁴:
 - Maintien de 3 MAE SFEI en MAEC SPE (1 SPE1 et 2 SPM2).
 - **8 nouvelles MAEC signées** : 3 SPM1, 1 SPE1, 2 SPE2, 2 SPE3.

- Augmentation des conversions **Bio** :
 - Les 3 conversions en bio de 2012 sont aujourd'hui achevées
 - **3 nouvelles exploitations en AB**
 - **6 nouvelles conversions Bio**
 - **16 agriculteurs en réflexion** sur le passage en AB.

²Chiffres réalisés sur les 27 exploitations agricoles suivies par le CEDAPA

³ Id.

⁴ Id.

IV LA RESTAURATION COLLECTIVE ET LES PRODUITS LOCAUX EN PAYS DE SAINT-BRIEUC



La restauration collective et les produits locaux en Pays de St Brieuc

**Résultats de l'enquête 2016 (chiffres 2015)
Les besoins et attentes en matière d'approvisionnement local de la
restauration collective communale**

PREAMBULE

Dans le cadre des actions du volet économique du Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV), le Pays de Saint Briec accompagne les collectivités dans leurs efforts pour introduire des produits locaux dans leur restauration respective. C'est ainsi que depuis 2012, de l'énergie et des moyens humains et financiers ont été concentrés sur la filière de la restauration collective communale. Afin de pérenniser dans le temps ces nouvelles démarches d'approvisionnement, un accompagnement individuel et collectif des collectivités (diagnostic, outils de mise en relation de l'offre et de la demande, formations des agents, outils de sensibilisation des convives...) a été nécessaire et a été proposé jusqu'à présent par les différentes structures partenaires du Pays de Saint-Briec (Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Maison de l'Agriculture Biologique).

L'ensemble des actions menées vise à valoriser des produits agricoles du territoire et de mettre en avant des producteurs engagés dans des changements de pratiques agricoles, en faveur de la protection de la qualité de l'eau. L'objectif du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Baie de St Briec prévoit qu'en 2027, 50% des achats alimentaires des communes seront issus d'exploitations à basses fuites d'azote de la Baie de St Briec.

Sont présentés ci-dessous quelques éléments chiffrés des accompagnements individuels et collectifs proposés depuis 2013 aux communes du Pays de Saint-Briec.



60% des communes du Pays accompagnées individuellement (Pays ou SBA)



90% des communes du Pays ont participé au moins une fois aux actions collectives du Pays (formations, forum, animations scolaires,...)



56% des communes du Pays ont permis à leur cuisinier de participer aux formations organisées par le Pays et ses partenaires (CMA/MAB)



Entre 2015 et 2016, plus de **1 500 élèves** ont été sensibilisés à travers l'exposition 'Manger Malin' du Pays de Saint-Briec

Ces chiffres, et notamment les taux de participation aux actions collectives de type forum, montrent le réel intérêt des communes pour la question des approvisionnements locaux en restauration collective. Les résultats de l'enquête proposés dans le présent document nous montreront en effet que la quasi-totalité des communes fait aujourd'hui appel à des producteurs et artisans locaux mais que les volumes commandés sur l'année restent souvent assez faibles.

Afin d'évaluer la part du budget alimentaire dédiée à ces achats, le Pays de Saint Briec a mené une enquête auprès de toutes ses communes en avril 2016. Les objectifs de cette dernière enquête sont :

- **Etablir un état des lieux des pratiques et mesurer les évolutions en approvisionnements locaux des collectivités du Pays de St Brieuc ;**
- **Mesurer l'atteinte de l'objectif du SAGE de la baie de Saint-Brieuc:**
- **Apprécier les motivations, les besoins et les freins de la demande**
- **Envisager la poursuite du travail**

Du côté de l' « offre » en produits locaux, la Chambre d'Agriculture 22 a également réalisé un travail d'enquête auprès des agriculteurs fournissant la restauration collective et inscrits dans le catalogue du Pays de Saint-Brieuc. L'objectif de cette enquête est d'apprécier les pratiques des agriculteurs en termes de vente à la restauration collective (volumes, méthodes, attentes,...) ainsi que d'évaluer, pour les producteurs concernés et engagés dans le Plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de Saint-Brieuc, l'évolution de leurs pratiques agricoles et la manière dont ils mettent en avant leur démarche.

A- Méthodologie de l'enquête

1. L'échantillonnage de l'enquête

L'enquête a été menée auprès des communes du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc disposant d'un service de restauration collective, ce qui représente 61 communes. Finalement, seule 1 commune du SAGE, hors périmètre administratif du Pays, a répondu au questionnaire.

Les communes accompagnées individuellement par le Pays et ses partenaires ont été rencontrées en face à face et un questionnaire papier a été envoyé à l'ensemble des autres communes. Un questionnaire spécifique a également été transmis aux communes en gestion concédée (annexe 1 : liste des communes enquêtées).

A noter par ailleurs que 2 grossistes, les entreprises SAS Bourguignon et SARL Le Flahec, ont également été rencontrées.

Afin d'obtenir des données quantitatives complètes, il avait été demandé de manière systématique à toutes les communes l'envoi d'une copie de l'article 'alimentation' de leur Grand Livre 2015.

2. Précisions sur les retours de l'enquête

⇒ 15 entretiens ont été réalisés sur les 18 collectivités accompagnées ;

⇒ 98,4% des montants des budgets alimentaires et du nombre de repas produits ont été communiqués. En effet, une commune n'a pas souhaité renseigner l'enquête ;

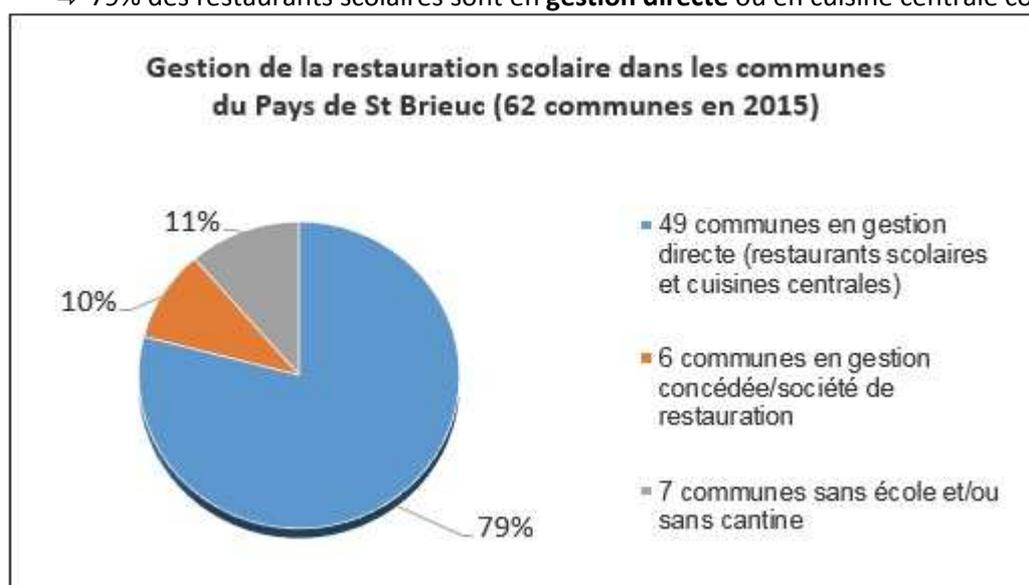
⇒ Les collectivités en gestion concédée via une société de restauration ont partiellement renseigné leur questionnaire (une partie du questionnaire s'adressait à leur prestataire) ;

⇒ 62,3% des budgets détaillés (données comptables, Extrait du Grand Livre 'Article Alimentation 2015') ont été transmis pour les besoins de l'enquête.

B- Principales caractéristiques des restaurations communales dans le Pays de Saint-Brieuc

1- Mode de gestion

⇒ 79% des restaurants scolaires sont en **gestion directe** ou en cuisine centrale collective ;



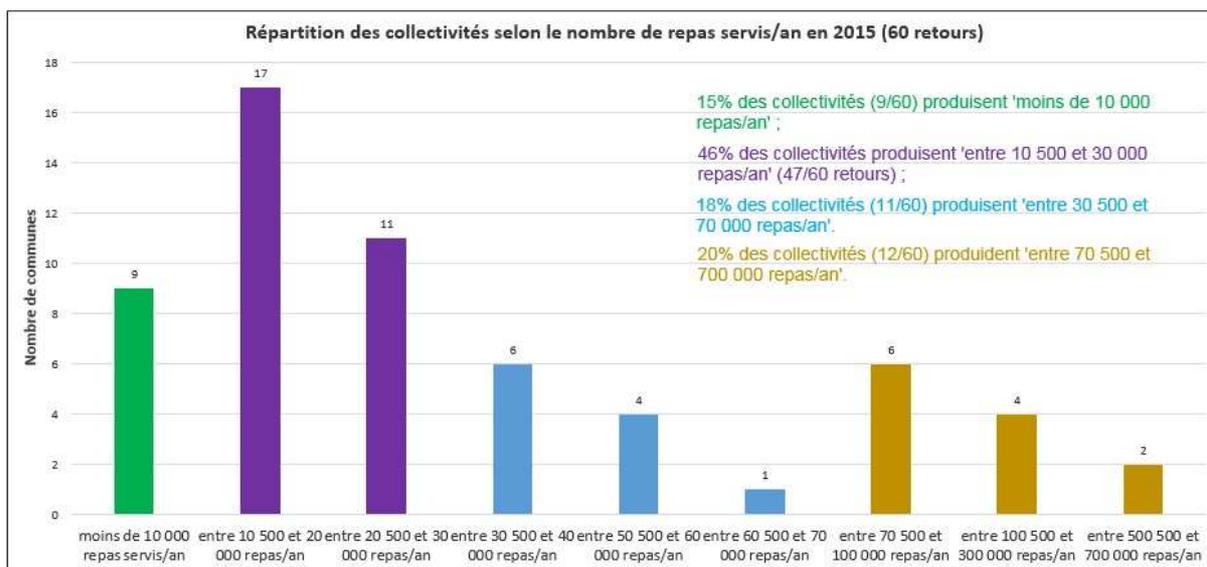
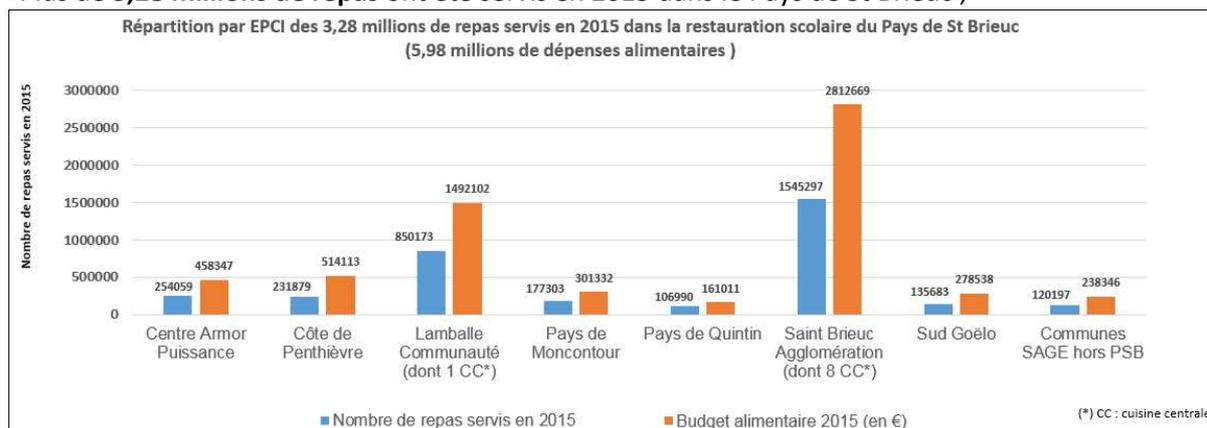
A noter que la commune de Lanfains, initialement approvisionnée par une société de restauration privée, bénéficie depuis le 1^{er} septembre 2016 de repas en liaison chaude préparés par la cuisine

centrale du centre Jean XXIII de Quintin. De même, le restaurant scolaire de L'Hermitage Lorge (formant depuis le 1^{er} janvier 2016 la commune de Ploeuc/L'hermitage) en contrat avec une société de restauration privée sera, à partir de septembre 2017, approvisionné par la cuisine centrale de Ploeuc.

La proportion élevée de restaurants scolaires en gestion directe est un élément important dans la mise en place d'une démarche d'approvisionnement local sur un territoire puisque ce mode de gestion permet aux communes de disposer d'une plus grande liberté dans le choix de ses fournisseurs.

2- Nombre de repas et budget alimentaire total

⇒ Plus de **3,28 millions de repas** ont été servis en 2015 dans le Pays de St Brieuc ;



⇒ 2 EPCI concentrent 70% des repas servis dans la restauration communale du Pays : Lamballe Communauté et St Brieuc Agglomération avec respectivement 1 et 8 cuisines centrales.

⇒ La majorité des communes du Pays de Saint-Brieuc sert moins de 30 000 repas /an (moins de 200 repas par jour environ).

⇒ Certains établissements, de par les volumes de repas produits, sont soumis à la réglementation du Code des Marchés Publics.

⇒ Le budget alimentaire total en 2015 des 55 collectivités disposant d'un restaurant scolaire est estimé à **5,98 millions d'€**.

3- Coût moyen d'un repas

⇒ En **gestion directe**, le coût moyen d'un repas en **matières premières** est d'environ **1,55 €**. Ce chiffre doit être cependant interprété avec précaution car le coût matière première peut parfois être calculé de manière différente d'un établissement à l'autre (inclue le coût du goûter ou pas,...). On observe toutefois de grandes disparités entre les communes (1.07 à 2.5 €/repas).

⇒ En gestion concédée, la moyenne est de 2.48 €. Ce chiffre demanderait à être réinterrogé afin de savoir précisément la manière dont les sociétés de restauration privées le calculent.

	Collectivités en gestion directe	Collectivités en gestion concédée (via une société de restauration)
Coût moyen en matières premières d'un repas	1,55 € (entre 1,07 et 2,5 €/repas)	2,48 € (entre 2,20 et 2,96 €/repas)
Coût de revient moyen d'un repas	4,62 €	4,24

4- Equipement des cuisines et fonctionnement

⇒ 83,6% des collectivités sont équipées d'une **légumerie**. Font exception :

- Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de Lamballe,
- La cuisine centrale de Plérin,
- Quintenic dont la production des repas est faite à Hénansal,
- Les 6 communes en gestion concédée (via les sociétés de restauration).

L'absence de légumerie ne permet pas aux restaurants de s'approvisionner en légumes de 1^{ère} gamme.

⇒ Plusieurs restaurants scolaires du Pays de Saint-Brieuc présentent le statut de **cuisines centrales**, ce qui implique des règles de gestion spécifiques. Par exemple, les fournisseurs de produits d'origine animale doivent nécessairement proposer des produits agréés CE (Arrêté du 24/09/2014).

C- Les fournisseurs

1- Les différentes catégories choisies

En 2015, ce sont à minima 47 producteurs et 39 artisans (hors boulangers) qui ont fourni les collectivités du Pays de Saint-Brieuc (38 budgets détaillés). Parmi eux, on compte 17 producteurs et 5 artisans référencés dans le catalogue du Pays.

L'objectif de ce travail était, rappelons-le, de définir la part du budget alimentaire des communes dédiée à l'achat de produits locaux. Or, la définition d'un produit local peut être multiple.

Pour ce qui concerne l'enquête du Pays de Saint-Brieuc, les catégories de fournisseurs suivantes ont été retenues :

-Produits Baie de Saint-Brieuc (issus d'exploitations engagées dans le plan de lutte contre les algues vertes de la baie de Saint-Brieuc) **achetés en direct des producteurs**

⇒ 18 producteurs engagés dans le PLAV Baie de Saint-Brieuc ont approvisionné les restaurants scolaires du Pays de Saint-Brieuc en 2015

-Produits achetés en direct des producteurs et artisans des Côtes d'Armor

Les restaurants scolaires ont été approvisionnés en 2015 par :

- ⇒ 47 producteurs des Côtes d'Armor
- ⇒ Dont 16 producteurs en Agriculture Biologique
- ⇒ 40 artisans des Côtes d'Armor (+ boulangers)

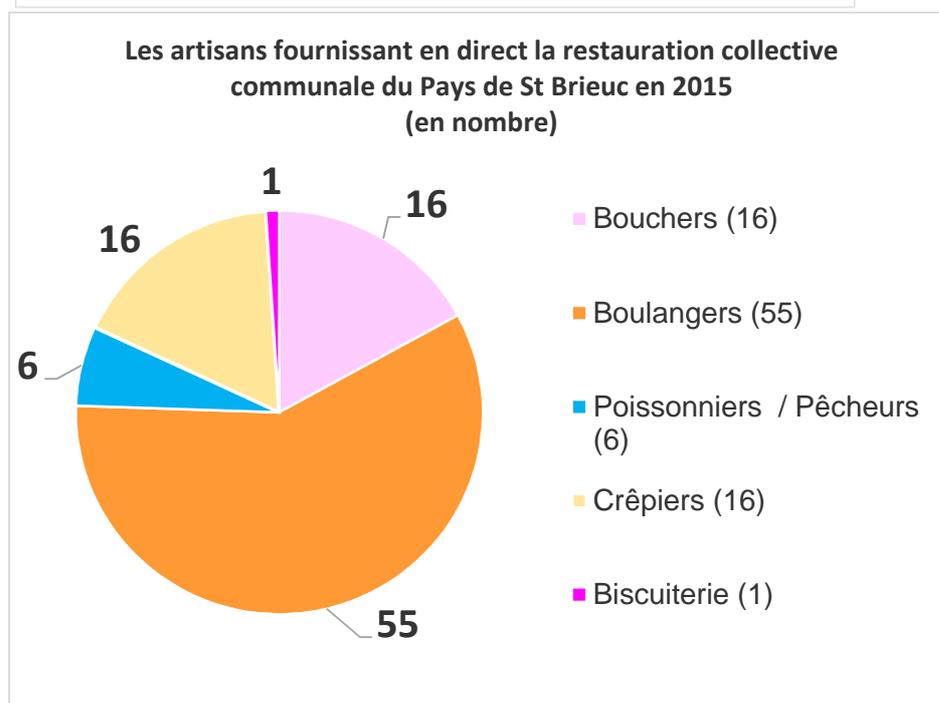
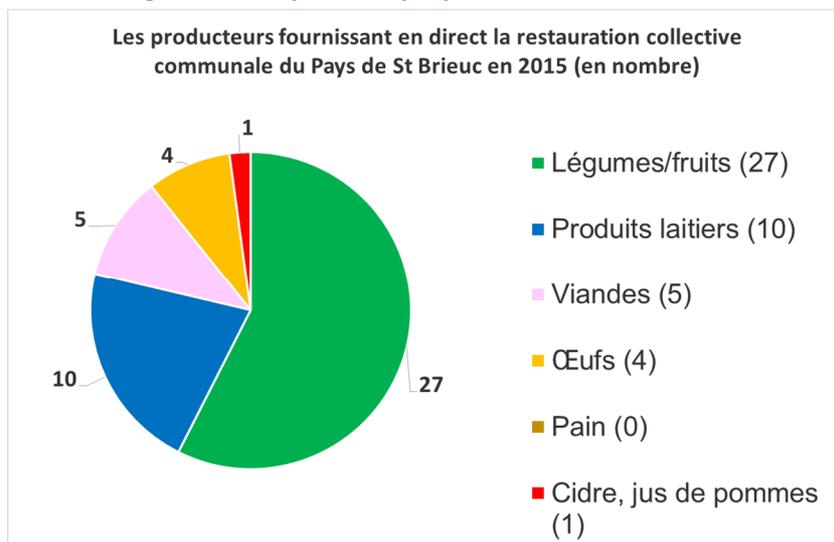
-Produits achetés via 7 grossistes 'locaux' :

- Bourguignon Trémuson,
- Le Flahec Yffiniac,
- LDC Lanfains,
- Socopa Guingamp.
- Le Maître Plérin,
- Volfrance Vicomté/Rance,
- La Pêcheurie d'Armorique Erquy,

Il a en effet été proposé de réaliser un sous-groupe parmi les grossistes afin de distinguer ceux implantés dans les Côtes d'Armor et donc plus susceptibles de s'approvisionner localement.

-Produits achetés via autres grossistes régionaux ou nationaux

2- Les gammes de produits proposées



⇒ En nombre de fournisseurs (hors boulangers), les produits les plus demandés sont les fruits et légumes (27), les produits carnés (5 producteurs et 16 artisans bouchers), les artisans crêpiers (16), suivis des producteurs laitiers (10).

⇒ 6 collectivités et notamment 3 cuisines centrales ont précisé un manque dans l'offre des produits locaux :

- Une gamme en légumes transformés 4^{ème} gamme PAC (crus et prêts à cuire) (1 collectivité) ;
- Une gamme en légumes transformés 5^{ème} gamme PAE (cuits et prêts à l'emploi) (2 collectivités) ;
- Des fruits locaux plus diversifiés en hiver (2 collectivités) ;
- De la viande de porc à prix plus compétitif (1 collectivité) ;
- Une offre en poissons et produits laitiers (1 collectivité).

Les deux derniers points pourraient probablement être résolus avec un démarchage des deux collectivités concernées par des fournisseurs locaux.

Le point 3 est un état de fait, le climat breton fait que l'offre fruitière hormis les pommes, les kiwis et les fraises, restera limitée (en volumes et en gamme).

Par contre, les 2 premiers points soulevés par la cuisine centrale de St Brieuc et le GIP de Lamballe sont à souligner puisque ces 2 établissements sont les plus importants du Pays de St Brieuc : 650 000 repas produits en 2015 par le GIP et 550 000 pour la cuisine centrale de St Brieuc. Le GIP de Lamballe travaille avec l'ESAT de Plouisy mais la découpe des légumes ne convient pas tout à fait aux exigences organisationnelles /matérielles de la cuisine centrale.

A noter que la cuisine centrale de Plérin (239 000 repas produits en 2015) ne dispose pas de légumerie et pourrait être intéressée par ces gammes de produits.

3- Montants des ventes

Les agriculteurs costarmoricains vendant leurs produits en direct à la restauration collective du Pays de Saint-Brieuc comptabilisent un chiffre d'affaire total de **135 000 €** sur l'année 2015. Quant aux artisans (dont boulangers), le chiffre d'affaire dédié à la restauration collective du pays de Saint-Brieuc en 2015 s'élève à **521 000€**.

Ces chiffres sont des chiffres à minima puisque nous ne disposons pas des données de toutes les communes.

De manière globale, les fournisseurs (producteurs et artisans) référencés dans le catalogue du Pays obtiennent des ventes plus conséquentes que les fournisseurs non référencés. On montre, en particulier, que l'accompagnement du Pays, à travers notamment la mise en place du catalogue, a bénéficié aux artisans (notamment artisans bouchers).

4- Fréquence des approvisionnements

97,6% des collectivités ont indiqué s'approvisionner régulièrement auprès des fournisseurs locaux. Les fréquences de ces approvisionnements sont variables (hebdomadaires, mensuelles, bimensuelles, trimestrielles...).

5- Des fournisseurs non référencés dans le catalogue du Pays

Une grande partie des fournisseurs (agriculteurs et artisans) approvisionnant la restauration collective du Pays se trouve :

- dans le Pays de Saint-Brieuc mais ne sont pas référencés dans le catalogue du Pays (47)
- en dehors des limites administratives du Pays (18)

6- Les contacts avec les fournisseurs locaux

Les outils de communication utilisés pour la prise de contact avec les fournisseurs locaux

Le catalogue de référencement de l'offre à destination de la restauration collective a été l'un des premiers outils créé par le Pays de St Brieuc, en lien avec le Plan de Lutte contre les Algues Vertes.

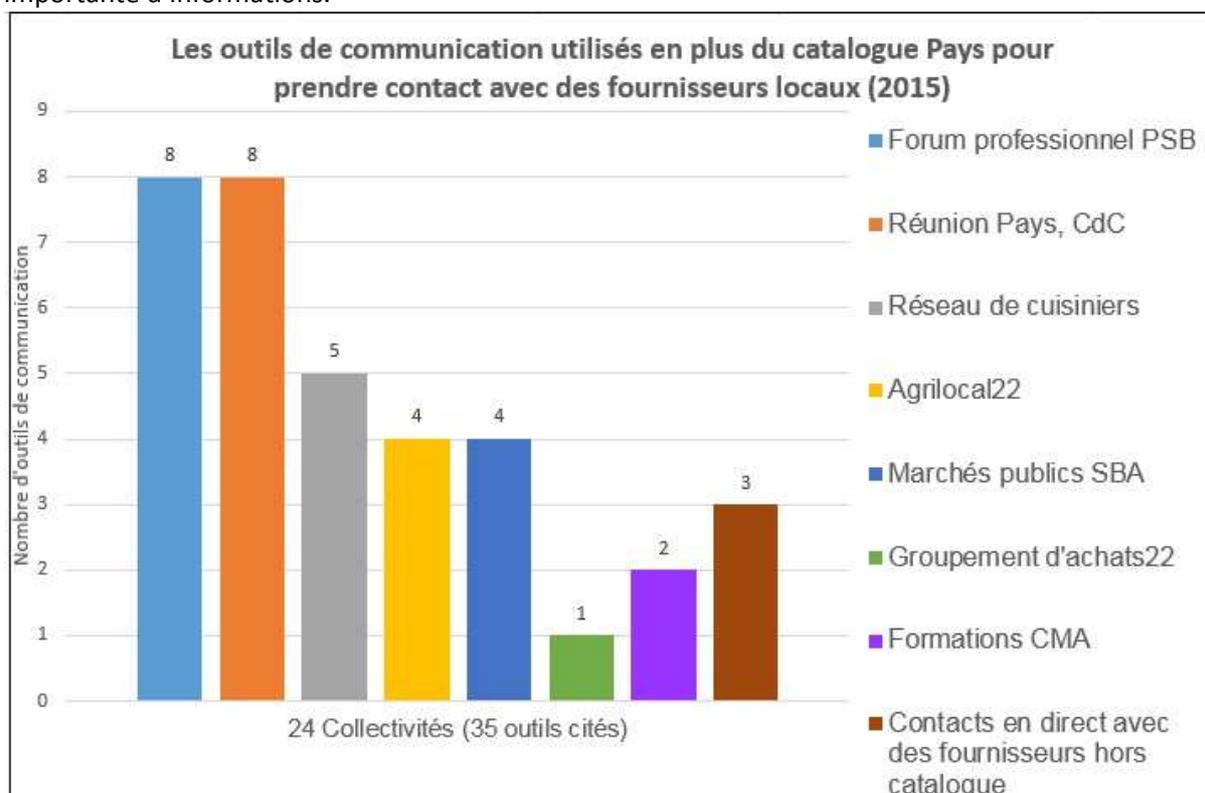
L'enquête 2016 nous indique que 89,5% des collectivités trouvent cet outil utile pour la prise de contact avec les fournisseurs locaux. Cependant 17 collectivités nous précisent ne pas l'avoir utilisé en 2015 car les contacts avec les fournisseurs étaient déjà engagés en 2014. Cette information rejoint le point précédent qui relevait le nombre de fournisseurs hors catalogue et qui demanderait à étoffer l'offre proposée dans le catalogue du Pays de manière annuelle.

L'usage du catalogue est aussi variable selon l'état d'avancement de la collectivité dans sa démarche d'approvisionnement local.

D'autres outils de mise en relation entre l'offre et la demande complètent le catalogue. C'est ainsi que 8 autres moyens de mise en relation ont été listés et nommés 35 fois par 24 collectivités.

Le Forum professionnel est un moment attendu des professionnels de la restauration collective.

Les échanges à travers des réunions, des formations ou par son réseau constituent une source importante d'informations.



Le démarchage par les producteurs et artisans

Sur 38 collectivités, 15 ont été démarchées par des producteurs et/ou artisans en 2015. Ce démarchage s'est traduit par au moins une commande pour 8 d'entre elles.

⇒ On s'aperçoit également que parmi les collectivités non démarchées, 23 d'entre elles ont également testé un ou plusieurs nouveaux produits. Cela signifie qu'il y a autant de démarchage/prise de contact de la part des fournisseurs vers les chefs cuisiniers que l'inverse.

Cet aspect de démarchage est complété par les données récoltées lors de l'enquête 'côté offre'.

Une qualité des produits locaux satisfaisante

94,7% des collectivités se disent satisfaites de la qualité des produits locaux servis dans leur restaurant.

Pistes-préconisations

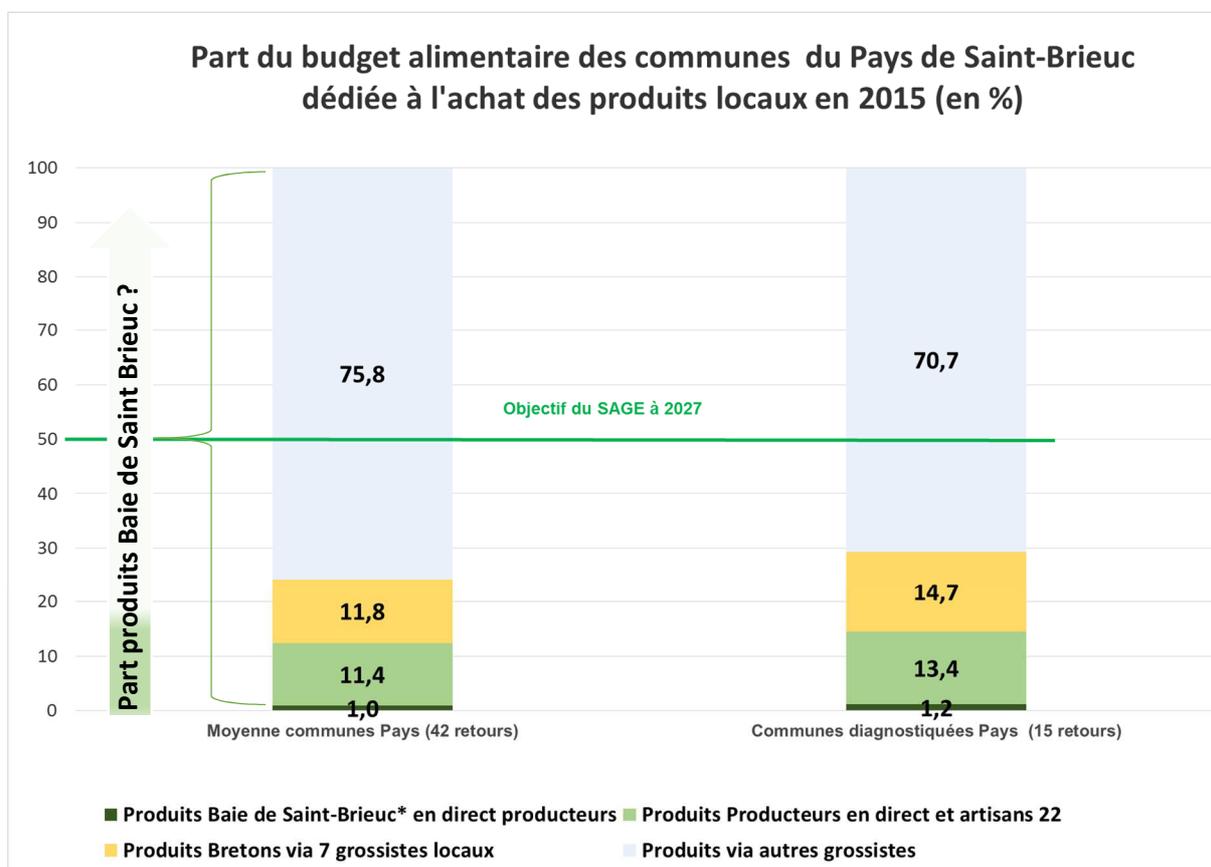
- Développer l'offre du catalogue du Pays : inscrire de nouveaux fournisseurs dans la démarche
- Proposer une version numérique du catalogue qui en permettrait une mise à jour plus rapide ;
- Actualiser les fournisseurs référencés dans le catalogue du Pays : souhaitent-ils toujours travailler avec la restauration collective et figurer dans le catalogue et notamment ceux qui n'ont pas fourni la restauration collective en 2015 (10 producteurs et 7 artisans) ?
- Proposer une formation aux producteurs locaux souhaitant fournir les cuisines centrales (intervention de type Labocéa sur les procédures d'agrément CE).
- Encourager l'accompagnement des producteurs et artisans dans le cadre de procédures d'appels d'offre. Exemple du travail entre St Brieuc Agglomération et la Maison de l'Agriculture Biologique 22 ;
- Engager une réflexion avec les acteurs économiques du territoire pour répondre à la demande en légumes de 4^{ème} et 5^{ème} gamme et rencontrer les entreprises qui travaillent sur ces gammes de produits (ESAT Plouisy, Kerleg...).
- Mesurer le niveau de la demande en prospectant des établissements « clients potentiels ». D'autres établissements situés en dehors du Pays de St Brieuc sont déjà intéressés par ce type de produits (le Collège public Chombart de Lawe à Paimpol par exemple).
- Créer un annuaire de la demande à la disposition des fournisseurs, pour faciliter la prise de contact.
- Maintenir l'organisation d'un Forum professionnel annuel

D- Pratiques des collectivités en termes d'achats de produits locaux

1- Quelques généralités

- ⇒ 100% des collectivités s'approvisionnent auprès de leur artisan boulanger
- ⇒ 82% des communes du Pays se sont approvisionnées auprès d'au moins un producteur en direct ou un artisan du Pays de Saint-Brieuc (hors boulangerie)
- ⇒ 42% des communes se sont approvisionnées auprès d'au moins un producteur bio en direct ou un artisan bio du Pays de Saint-Brieuc
- ⇒ 100% souhaitent poursuivre l'accompagnement
- ⇒ Près de 50% des communes souhaitent augmenter la part de produits locaux

2- Part du budget



Le graphique ci-dessus distingue dans un sous-groupe les communes que le Pays de Saint-Brieuc et ses partenaires ont accompagné individuellement (réalisation d'un diagnostic). Cette différenciation nous permet d'apprécier l'intérêt de l'accompagnement individuel sur les démarches d'approvisionnements locaux des communes.

- ⇒ La part du budget alimentaire des communes du Pays de Saint-Brieuc dédiée à l'achat de **produits costarmoricaains en direct des producteurs ou des artisans** se situe en moyenne autour de **12.4%**.
- ⇒ Pour ce qui est des **achats en direct de producteurs engagés dans le plan de lutte** contre les algues vertes de la Baie de Saint-Brieuc ('exploitations à basses fuites d'azote'), ils représentent environ **1%** du budget alimentaire des communes

⇒ Si l'on ajoute à ces chiffres, les achats alimentaires via les grossistes locaux, l'on atteint une part de **24.2 %** du budget alimentaire des communes

⇒ Quant aux **produits biologiques achetés en direct des producteurs et des artisans du 22**, ils représentent, en moyenne pour les communes du Pays de Saint-Brieuc, 1.8% des achats alimentaires (3.9 % pour les communes de Saint-Brieuc Agglomération). A noter que la part totale des produits biologiques dans le budget alimentaire (y compris achats via les grossistes, produits d'épicerie,...) n'a pu être calculée.

Cependant, ces pourcentages ne reflètent pas totalement la réalité des achats de produits locaux par les communes pour deux raisons majeures :

-D'une part, l'origine locale des matières premières commercialisées par les artisans n'est pas vérifiée

-D'autre part, les produits issus de producteurs locaux et commercialisés via les grossistes ne sont pas comptabilisés

3- Prise en compte des achats locaux via les grossistes

⇒ Lors de l'enquête 2016, 48 grossistes ont été listés pour les 38 budgets détaillés communiqués. Ainsi, la part des grossistes locaux représente 12,3% du budget global des grossistes soit 617 509 €.

A noter que le grossiste Bourguignon totalise à lui seul 10% de la part budgétaire des grossistes 'locaux', LDC 2.1% et Le Flahec 1,9%.

Bourguignon travaille avec une vingtaine de producteurs, chacun ayant des spécialités légumières. Parmi ces producteurs, 10 sont installés dans une commune du Pays de St Brieuc :

- | | |
|---------------|------------------|
| - Pordic, | - Langueux |
| - Trémuson, | - Hillion |
| - Plérin, | - Ploeuc/Lié |
| - Ploufragan, | - St Brandan |
| - Trégueux, | - Le Vieux Bourg |

Parmi ces professionnels, 2 sont référencés dans le catalogue du Pays. En 2011, l'entreprise a déployé une démarche locale avec notamment la vignette 'Jouons local', local signifiant produit breton.

L'entreprise Le Flahec travaille quant à elle avec 2 légumiers langueusiens.

Ces 2 grossistes pratiquent la politique de l'escargot à savoir privilégier les producteurs les plus proches de l'entreprise. Et s'il n'y a pas de marchandises en local, le cercle d'approvisionnement est élargi au niveau régional, national voire international. Or, ces 2 grossistes ont bien précisé le critère saisonnier des fruits et légumes...

⇒ Pour comptabiliser les achats de produits locaux des communes via ces grossistes, il nous faudrait travailler de manière plus fine en cherchant les informations sur l'origine des produits du côté des communes et du côté des grossistes. Côté collectivités, les noms des fournisseurs n'apparaissent pas systématiquement sur les factures des grossistes. Pour les fruits et légumes, les noms des producteurs peuvent être inscrits (de manière non systématique) sur les étiquettes des caisses de livraison, il faudrait donc que les cuisiniers conservent ces étiquettes (travail fastidieux).

Du côté des grossistes, il sera difficile d'obtenir, par collectivité, le nom des producteurs fournisseurs et les montants des achats correspondants. Une autre solution serait d'estimer un pourcentage de produits locaux parmi les ventes des grossistes, ce que ces derniers ne peuvent nous transmettre.

➤ **Aussi, dans l'état actuel des connaissances, nous devons donc nous contenter des chiffres sans les achats via les grossistes.**

4- Comparaison entre les 2 groupes de communes, avec ou sans accompagnement individuel du Pays

⇒ La part de produits locaux dans le budget alimentaire des communes ayant reçu un accompagnement individuel est supérieure à la part moyenne des communes du Pays. Il est donc possible de dire que l'accompagnement proposé a favorisé ou conforté les démarches d'approvisionnement local.

En revanche, l'écart n'étant pas très important, ce constat est à relativiser avec les remarques suivantes :

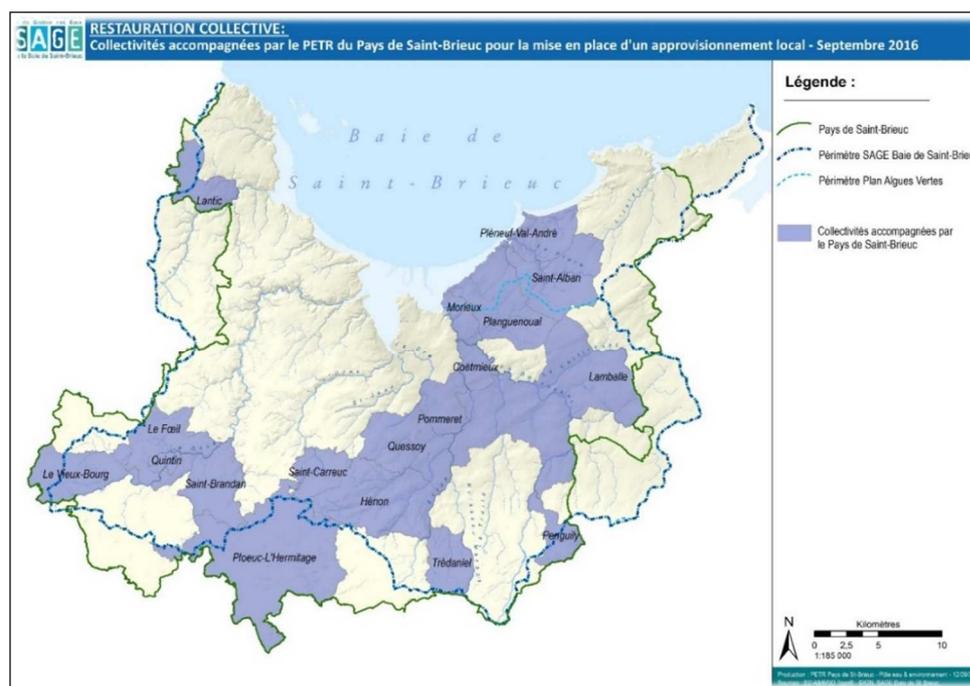
⇒ 90% des communes du Pays ont participé à au moins une action du Pays (sensibilisation, formation, mise en réseau,...). Ce qui a probablement permis à un certain nombre de communes non diagnostiquées de se lancer dans la démarche.

⇒ Par ailleurs, des communes diagnostiquées n'ont finalement pas avancé dans leur démarche et ce pour différentes raisons : Dysfonctionnement du binôme élu/cuisinier, difficultés organisationnelles, changement de personnel,...

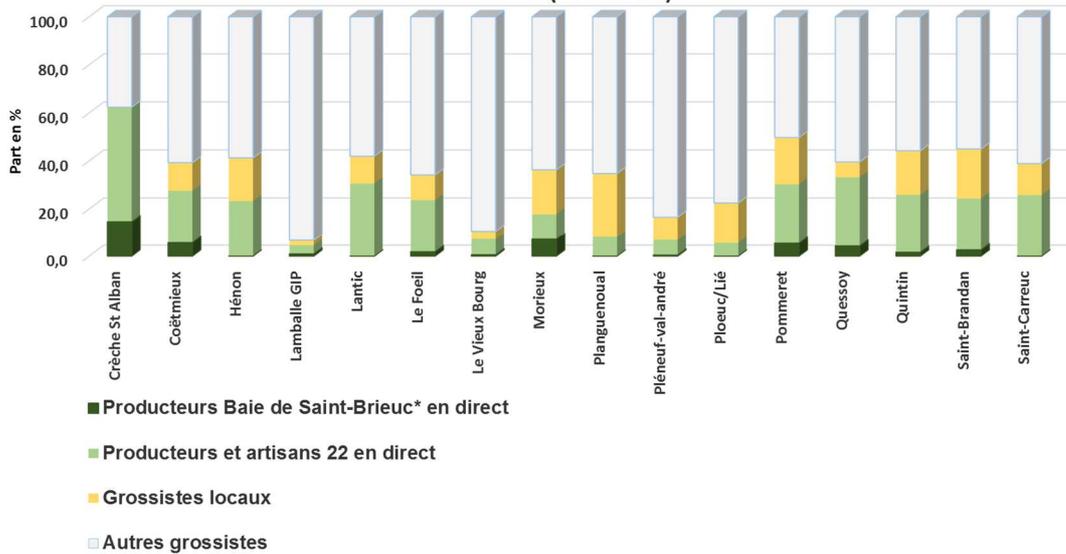
5- Comparaison avec les chiffres de l'année 2014

En 2015, une première enquête avait été réalisée et portait sur les budgets alimentaires de l'année 2014. Les données récoltées étaient moins précises car peu de communes nous avaient alors retourné leur grand livre. La comparaison avec les chiffres de l'année 2014 est donc difficile à mener pour l'ensemble des communes du Pays de Saint-Brieuc. Une comparaison pour les communes accompagnées individuellement est proposée ci-dessous.

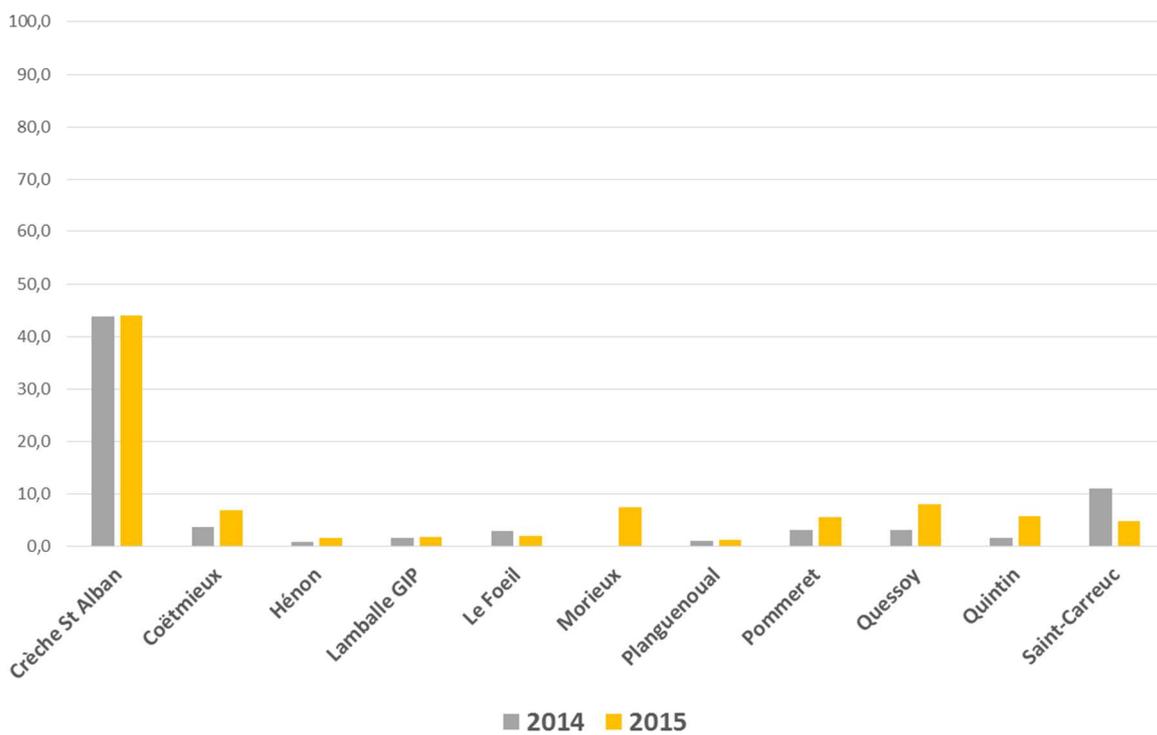
6- Résultats des collectivités accompagnées individuellement par le Pays et ses partenaires

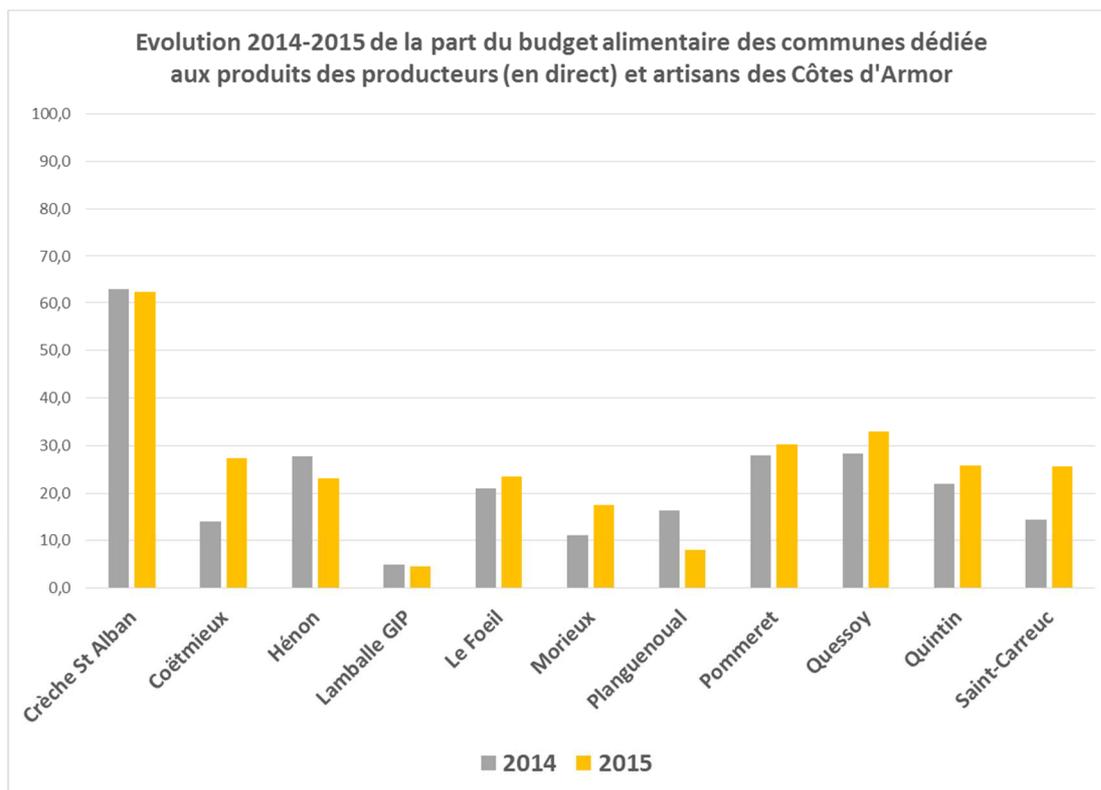


Part du budget alimentaire par fournisseurs en 2015
Collectivités accompagnées par le Pays de Saint-Brieuc
(16 retours)



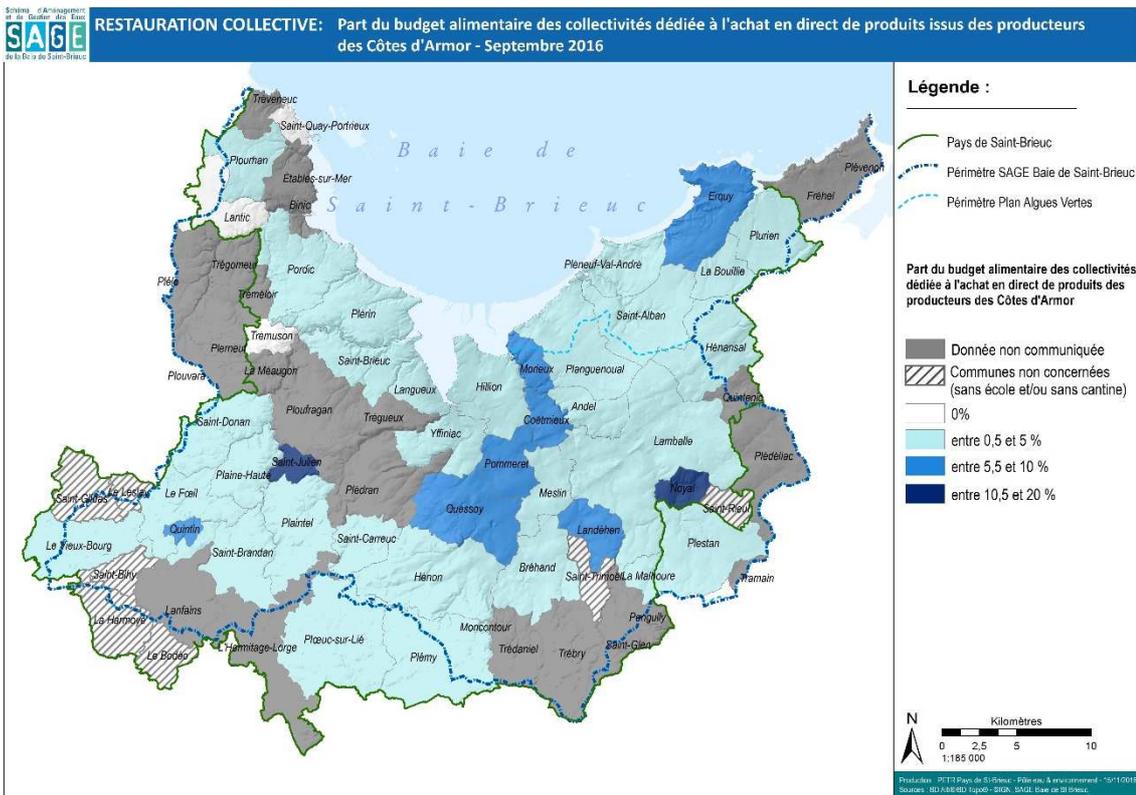
Evolution 2014-2015 de la part du budget alimentaire des communes dédiée
aux produits des producteurs (en direct) des Côtes d'Armor



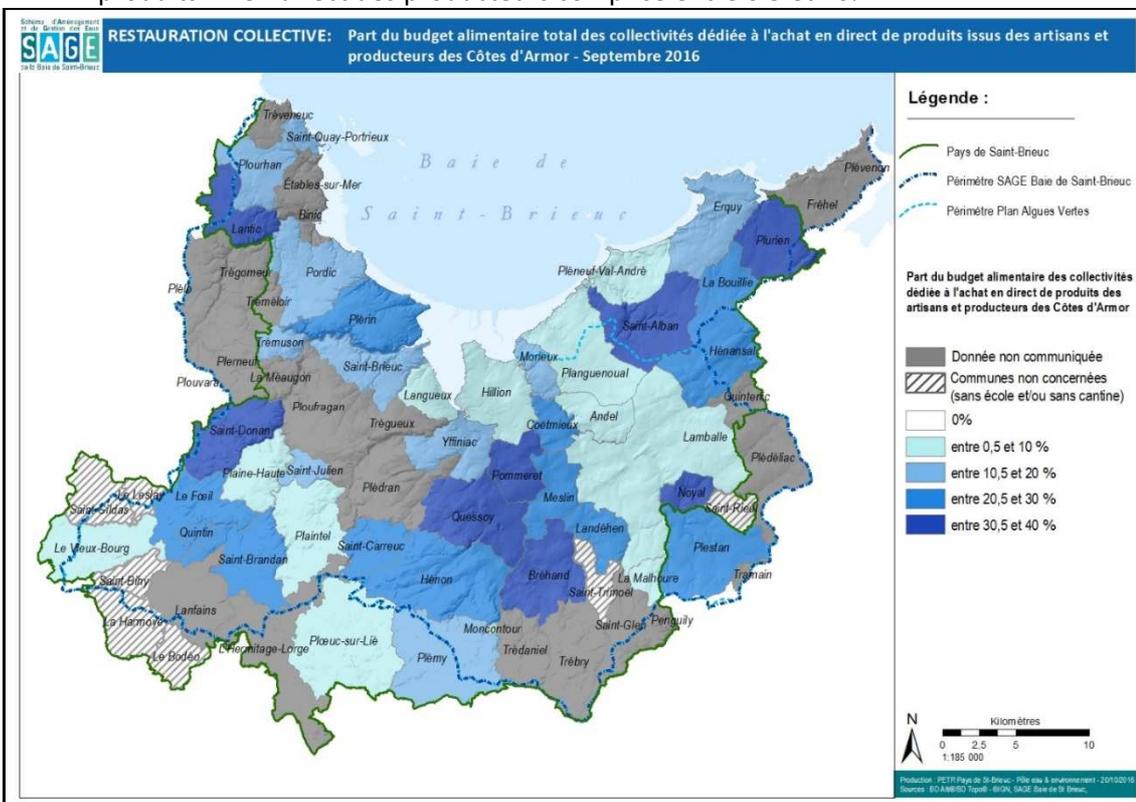


⇒ On constate pour 9 collectivités sur 11 un maintien ou une progression des achats en produits locaux entre 2014 et 2015 et pour 7 collectivités sur 11 une progression.

7- Cartographie des engagements des communes dans des approvisionnements locaux



⇒ La majorité des collectivités présente une part de leur budget alimentaire dédiée à l'achat de produits 22 en direct des producteurs comprise entre 0.5 et 10%.



⇒ La part du budget alimentaire dédiée à l'achat en direct de produits auprès des producteurs et artisans des Côtes d'Armor est très disparate d'une commune à l'autre. 8 communes présentent une

part supérieure à 30% du budget alimentaire totale. A noter cependant que parmi ces communes, certaines obtiennent ce chiffre de par leurs achats auprès d'artisans et non auprès de producteurs.

A noter par ailleurs que 9 collectivités se sont approvisionnées auprès de fournisseurs référencés dans le catalogue du Pays pour plus de 10,5% de leur budget global :

- Morieux (10,5%),
- Noyal (12,3%),
- Erquy (12,6%),
- Pommeret (15,2%),
- La Bouillie (16,1%),
- Coëtmieux (20,5%),
- Plurien (24,6%),
- Quessoy (30,2%),
- Crèche de St Alban (44,1%).

8- La poursuite de l'approvisionnement local

L'ensemble des chefs cuisiniers pense poursuivre l'approvisionnement en produits locaux (39 retours). Plus précisément, 47,1% des chefs de cuisine pensent augmenter la part des approvisionnements locaux, alors que 52,9% pensent la stabiliser.

Enfin, 43,5% projettent de diversifier la gamme des produits locaux.

9- L'accueil de la démarche par les convives

La communication faite auprès des convives

14 moyens de communication ont été énoncés par 37 collectivités, soit près de 3 outils en moyenne utilisés par les collectivités pour promouvoir leur démarche d'approvisionnement local.

Outils de communication	Nombre de communes à les avoir utilisés
Affichage des menus AVEC des Indications sur les fournisseurs	16
Exposition Pays 'Manger malin' + animations classes depuis sa création	8
Bulletin communal	7
Commissions Menus	4
Article Presse locale ou Magazine	3
Carte du territoire Pays St Brieuc pour localiser les fournisseurs	3
Présence de fournisseurs au restaurant scolaire	2
Site internet communal	1
Reportage TV	1
Tableau d'informations à l'entrée de l'école ou du restaurant scolaire	1
Repas à thème 'local'	1
Organisation d'un temps d'échanges parents fournisseurs : goûter	1
Porte-ouverte spéciale 'restaurant scolaire'	1
Visites d'exploitations des fournisseurs	1

Certaines collectivités utilisent plusieurs moyens de communication pour valoriser leur démarche d'approvisionnement et leur équipe de professionnels dont le chef cuisinier, élément clef dans la

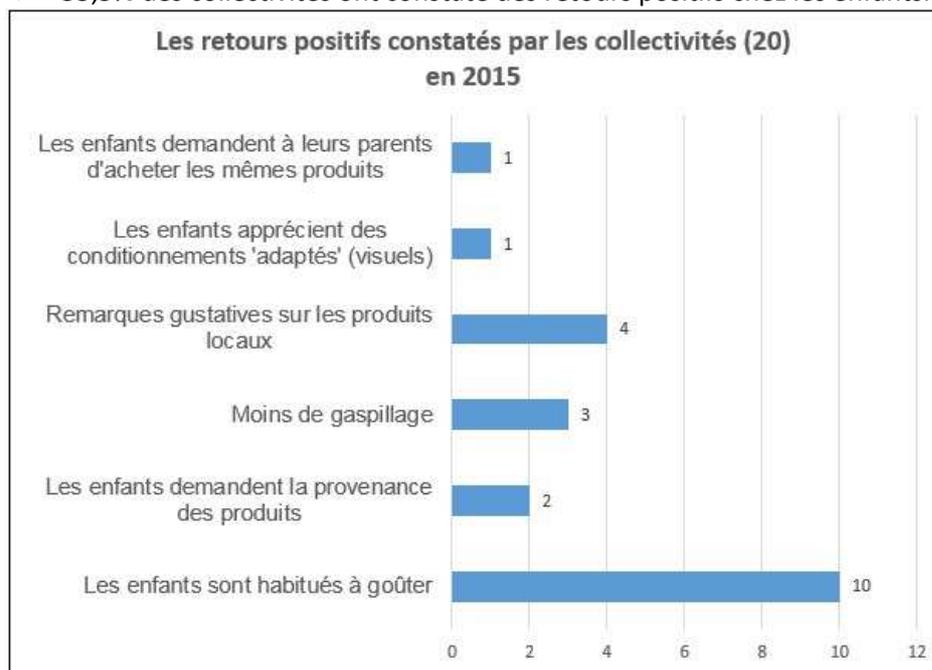
réussite d'une telle démarche. Ces collectivités organisent des portes-ouvertes de leur restaurant scolaire, publient régulièrement des articles dans le bulletin communal, y intègrent une recette du chef cuisinier... Elles proposent parfois un atelier culinaire dans les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à l'aide de leur personnel formé par le Pays et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Enfin, 43% des collectivités indiquent des informations sur leurs fournisseurs locaux lors de l'affichage des menus mais seules 10% des collectivités utilisent la vignette du Pays de St Brieuc (Quessoy, Pommeret et Coëtmieux).



Les retours des convives

⇒ 55,5% des collectivités ont constaté des retours positifs chez les enfants.



La dernière étape de la démarche de production d'un repas reste de le savourer.

Au cours des entretiens individuels, la plupart des cuisiniers ont indiqué être présents lors du service et passer échanger avec les convives : recueillir les impressions sur tel ou tel plat, respecter les besoins alimentaires 'petite faim / grande faim' au moment de les servir.

L'accompagnement des enfants par des professionnels au moment du repas est primordial. Pour cela, l'ensemble du personnel de restauration doit partager le même projet.

Piste-préconisation

- Evaluer la part des produits locaux distribués par les grossistes pour calculer l'indicateur du SAGE (via les grossistes ou via les collectivités ?)
- Etablir la traçabilité des matières premières utilisées par les artisans locaux (viande, farine...)
- Calculer la part totale du budget alimentaire dédiée aux achats issus de l'agriculture biologique?
- Encourager les collectivités à intégrer le moment du repas dans une démarche globale :
 - ✓ Sensibiliser le personnel encadrant et construire avec ces professionnels l'approche pédagogique partagée par tous : « faire goûter, expliquer la démarche de l'approvisionnement local à la cantine... »,
 - ✓ Proposer des conditions d'accueil correctes pour les convives : une salle de restauration correctement sonorisée...

E- LES BESOINS EN ACCOMPAGNEMENT

1- Des besoins en outils de communication

⇒ 72,7% des collectivités souhaiteraient disposer d'outils de communication complémentaires pour les aider dans leur démarche d'approvisionnement en produits locaux. En effet, malgré l'utilisation d'environ 3 outils par collectivité, ceux-ci ne sont pas jugés suffisants.

Sur les 14 collectivités qui se sont exprimées, 8 se disent intéressées par un support de communication fixé durablement dans les restaurants scolaires. Ces supports de type grande affiche/fournisseur (type communication GMS-Biocoop) auraient l'avantage d'être peu contraignants pour le chef cuisinier et humaniseraient l'approvisionnement local en mettant un visage sur le producteur/artisan qui fournit le produit local dans le restaurant.

Trois collectivités auraient besoin d'un flyer qui expliquerait la démarche engagée par le Pays de Saint-Brieuc (Exemple de Quessoy qui souhaiterait glisser le document dans le Kit de rentrée scolaire).

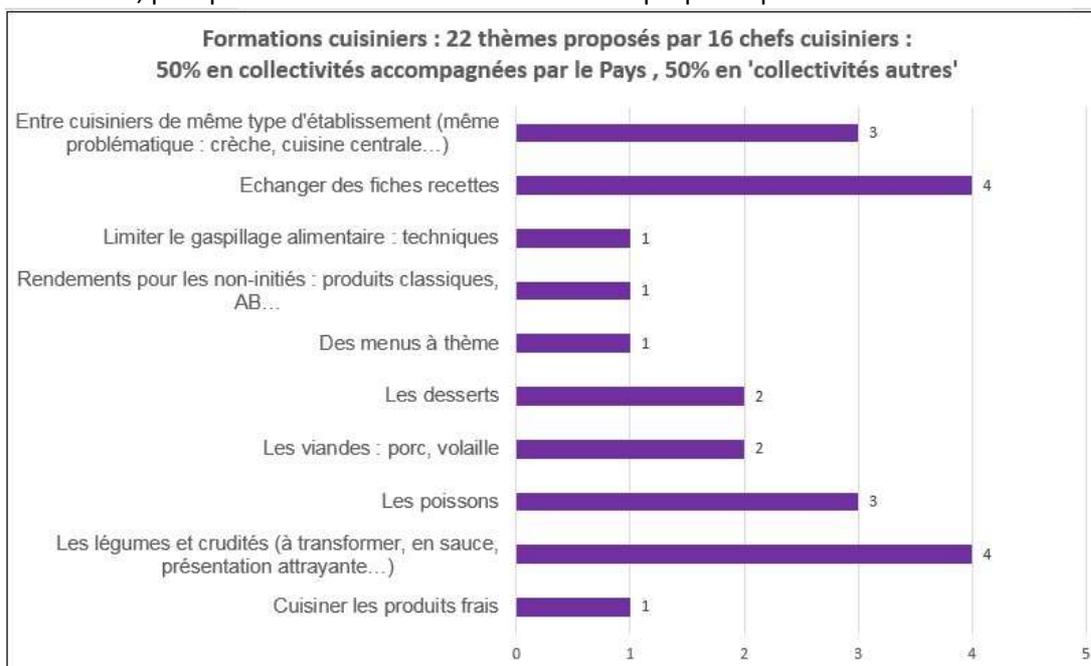
Enfin, une collectivité a proposé de créer et diffuser un annuaire de la demande à l'attention des fournisseurs afin de faciliter le démarchage.

2- Poursuivre le volet 'Formation des Cuisiniers'

Le Pays de St Brieuc a travaillé à la formation des cuisiniers dès le lancement de l'action visant à développer l'approvisionnement en produits locaux.

C'est ainsi que 72% des chefs cuisiniers des collectivités 'accompagnées par le Pays' ont au moins participé à une formation contre 30% pour les autres collectivités.

Les résultats d'enquête soulignent les nombreuses demandes des chefs cuisiniers pour de futures formations, puisque 22 thèmes de formation ont été proposés par 16 chefs cuisiniers.



En termes d'organisation des formations, d'autres idées ont été proposées : varier les lieux de formation (dans les cuisines des uns et des autres, par communauté de communes), proposer des sessions de formations pendant les vacances scolaires afin de libérer plus facilement les agents des petites collectivités.

En complément de ces formations, 2 chefs cuisiniers sur 3 se disent intéressés par des visites de fermes ou d'entreprises locales.

3- Des aspects à travailler collectivement

Plusieurs aspects de la démarche d'approvisionnement local pourraient être travaillés de manière collective afin d'apporter des améliorations et assurer ainsi une pérennisation des approvisionnements locaux.

Une contractualisation entre les collectivités et les fournisseurs locaux

La question de la contractualisation a été évoquée uniquement lors des 15 entretiens réalisés auprès des collectivités 'accompagnées par le Pays'.

Une collectivité contractualise déjà avec les fournisseurs locaux dans le cadre de procédures du Code des Marchés Publics (le GIP de Lamballe), et deux autres collectivités (Hénon et Ploeuc/Lié) seraient plutôt favorables.

⇒ Malgré une certaine régularité dans les approvisionnements locaux, les collectivités sont réticentes à l'idée de contractualiser avec les producteurs et artisans. Elles ont besoin d'informations voire d'exemples d'expériences réussies afin d'être rassurées. La contractualisation doit avant tout sécuriser et garantir la relation marchande. Les engagements doivent être rédigés réciproquement et partagés par les 2 interlocuteurs, le fournisseur et la collectivité.

Aspect organisationnel des approvisionnements locaux

L'ensemble des chefs cuisiniers est globalement satisfait par les fournisseurs locaux. Les fournisseurs honorent leur livraison, livrent les commandes dans des conditions d'hygiène conformes aux exigences des restaurants scolaires.

Sur les modalités de livraison, les chefs cuisiniers établissent fréquemment leur menu selon les jours de livraison fixés par les fournisseurs (notamment dans le cas de tournées de livraison). Cela nécessite une anticipation et des habitudes de travail entre le chef cuisinier et le fournisseur. 16,1 % des chefs cuisiniers reconnaissent qu'il leur est parfois compliqué de s'organiser en fonction de cette contrainte.

La question du coût

61,3% des chefs cuisiniers ont cité le prix comme facteur limitant dans la démarche d'approvisionnement local. Cependant, la majorité des chefs cuisiniers rencontrés lors des entretiens ont précisé ne pas négocier les prix proposés par les fournisseurs, qu'ils estiment «justes – prix rémunérateurs » pour le producteur ou l'artisan.

Une seule collectivité rencontrée lors des entretiens (le GIP de Lamballe) a vu son budget augmenter pour l'année 2016 de +0,09 € en coût matière première par couvert soit une augmentation de 58 500 € pour une année.

A noter par ailleurs qu'une Communauté de Communes (Quintin Communauté) a coordonné un travail afin d'harmoniser les tarifs des produits locaux pour plusieurs restaurants scolaires communaux de son territoire.

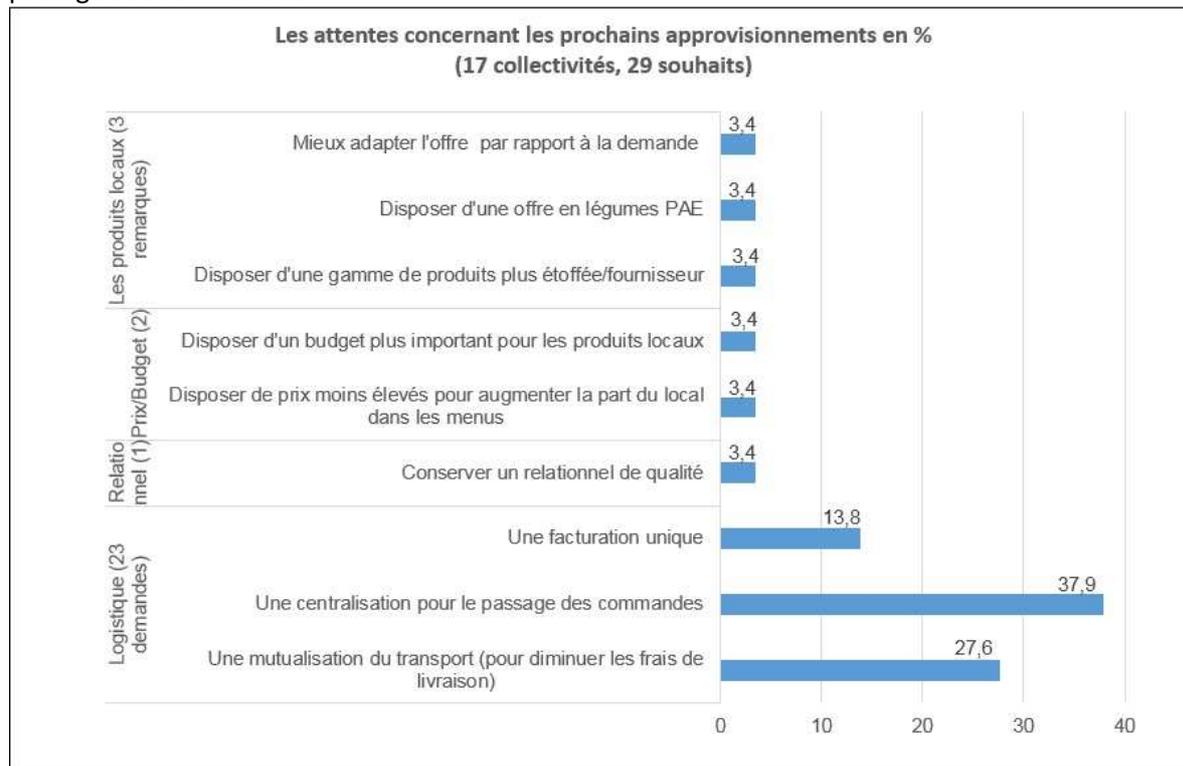
Les résultats présentés dans le paragraphe D2 montrent un plafonnement autour de 10% de la part du budget alimentaire dédiée aux produits en direct des producteurs et autour de 30% en moyenne pour les achats de produits en direct des producteurs et des artisans. Il est alors opportun de se poser la question des leviers à actionner pour lever le frein du coût et ainsi augmenter de manière significative la part du budget dédiée à l'achat de produits locaux.

La première piste (déjà explorée par un certain nombre de cuisines) consiste à travailler tous les aspects permettant de limiter les dépenses inutiles et d'optimiser le budget. Il s'agit par exemple de lutter contre le gaspillage alimentaire en adaptant les portions, en optimisant l'organisation du service,...Il s'agit également d'opter pour certaines techniques culinaires permettant de limiter les pertes de matières (cuisson basse température,...) ou d'alléger le budget (proposer parfois des légumineuses à la place de la viande).

Mais une autre piste ne serait-elle pas d'augmenter le budget alimentaire des communes ? Ce qui posera alors la question de la prise en charge de cette augmentation par la commune et/ou de la répercussion sur le prix payé par les familles.

Autres attentes concernant l'organisation des prochains approvisionnements locaux

17 collectivités ont exprimé 29 souhaits. Ceux-ci concernent à 79,3% la logistique, afin notamment de réduire le travail administratif. 37,9% des chefs cuisiniers souhaiteraient une centralisation pour le passage des commandes.



A noter que 8 collectivités ont cité Agrilocal 22 : Coëtmieux, Hillion, Plédran, Plérin, Ploec/Lié, Quintin, St Brieuc et Trégueux. Au 1^{er} septembre 2016, seules 5 cuisines centrales du Pays de Saint-Brieuc ont utilisé le site internet Agrilocal 22 (Hillion, Plérin, St Brieuc, Yffiniac et Plédran).

A ce propos, il a été remarqué à de nombreuses reprises (lors des entretiens ou lors de la relance téléphonique), la difficulté pour les acteurs de terrain à se repérer face aux différents partenaires qui interviennent sur l'approvisionnement local : Agrilocal-Conseil Départemental 22, le Pays de St Brieuc, St Brieuc Agglomération.

Favoriser le bon fonctionnement du binôme élu/chef cuisinier dans la démarche d'approvisionnement en produits locaux

55,6% des collectivités enquêtées expriment l'opinion que le binôme élu-cuisinier fonctionne de manière satisfaisante. Pour 13,9%, le binôme ne fonctionne pas suffisamment bien et 30,6% jugent le binôme ne pas fonctionner.

Piste-préconisation en termes d'accompagnement et de poursuite du travail

Communication

- Créer un kit de portraits de fournisseurs pour les salles de restauration
- Créer un annuaire de la demande avec les contacts et coordonnées principales destiné aux fournisseurs du catalogue PSB ;
- Créer un document de type 'flyer' à l'intention des collectivités dans le but d'une diffusion aux parents d'élèves
- Transmettre des exemples de menus avec indications sur les fournisseurs;

- Poursuivre la communication 'Vignette PSB' si jugée pertinente.
- Autres outils : trophées de la restauration collective locale...

Formation

- Poursuivre le volet formation des cuisiniers avec de nouvelles thématiques
- Coordonner l'organisation de visites de fermes et d'entreprises avec les partenaires notamment le Conseil Départemental 22

Contractualisation

- Sensibiliser les élus et les chefs cuisiniers à l'intérêt de contractualiser avec l'offre locale

Question du coût

- Favoriser ou poursuivre les démarches autour de la limitation du gaspillage alimentaire ainsi que toutes autres démarches permettant de limiter les pertes et d'optimiser le budget (techniques culinaires)
- Sensibiliser les élus et les parents à l'approvisionnement local à travers différentes actions (Inviter des élus et des parents lors des 'formations cuisiniers', programmer des sessions 'spéciales élus' (les différents rendements selon la qualité des produits bruts...);
- Sensibiliser les élus et les parents sur le thème du 'coût et du prix rémunérateur pour les producteurs' qui favorise l'emploi local
- Développer des outils de communication à destination des parents

Temps d'échange et mutualisation

- Organiser des temps d'échange privilégiés entre les élus et les cuisiniers (organisation d'ateliers culinaires en binôme,...) pour favoriser la cohérence du binôme élu/cuisinier
- Encourager les réunions à l'échelle des communautés de communes pour poursuivre les réflexions autour de la mutualisation (jour de livraison, commande,...). Intégrer à ces réunions l'ensemble des établissements proposant une restauration sur le territoire en question (collèges, lycées, EHPAD,...)

Autres

- Améliorer la coordination entre les partenaires qui interviennent sur le dossier 'Approvisionnement local'

CONCLUSION

Les résultats de l'enquête révèlent une réelle dynamique enclenchée sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc en matière d'approvisionnements en produits locaux dans la restauration collective communale. Cette enquête montre, en effet, que 82% des communes enquêtées s'approvisionnent en direct auprès d'au moins un agriculteur engagé de la Baie de St Brieuc, contre 48% dans l'enquête de 2015.

A travers les expériences et initiatives, on retiendra l'importance d'un bon fonctionnement du binôme 'élu-chef cuisinier' et plus largement la nécessité de partager collectivement la démarche avec l'ensemble des professionnels qui sont en lien avec le repas et ses convives. A ce propos, l'accompagnement et la pédagogie lors du repas sont deux éléments indissociables des efforts engagés par le chef cuisinier, le personnel encadrant et les élus.

Concernant le travail autour de l'offre, le catalogue du Pays de Saint-Brieuc est perçu comme un outil pertinent par un certain nombre de cuisiniers. Il s'agira donc de réfléchir à la manière dont il peut évoluer, en cohérence avec les autres outils existants et notamment Agrilocal.

Par ailleurs, une demande sur la filière des légumes transformés a été formulée par des collectivités et pour susciter un travail avec les acteurs économiques du territoire.

Il semble enfin indispensable de continuer à sensibiliser les élus et les parents d'élève sur la notion de coût juste pour une alimentation locale et de qualité.

L'accompagnement proposé par le Pays depuis 3 années ainsi que le contexte agricole et juridique favorable ont encouragé l'adhésion des collectivités. Afin d'inscrire la démarche d'approvisionnement local dans un engagement durable, des marges de progrès sont souhaitables et restent possibles, en termes de volume de produits introduits et d'acceptation par tous de ces changements de pratiques. Les attentes et les besoins exprimés au cours de l'enquête, notamment par les chefs cuisiniers, justifient donc pleinement la poursuite de l'accompagnement : diagnostics, formations, forums professionnels, outils de communication, visites... Un arrêt de ces actions ne serait pas compris. Mais avec la fin du contrat PLAV 2011-2015, et dans la perspective des fusions des EPCI au 1^{er} janvier 2017, les rôles de chacun sont à redéfinir rapidement.

Rappelons le, à l'horizon 2027, chaque collectivité du SAGE Baie de St Brieuc devra dépenser 50% de son budget alimentaire, en produits provenant d'exploitations dites 'à basses fuites d'azote'.

Cet objectif devra donc être à nouveau évalué en 2017 à l'aide d'une nouvelle enquête. L'objectif sera également de tenter d'affiner les données sur l'origine des matières premières commercialisées par les artisans et les grossistes.

SYNTHESE DES PISTES-PRECONISATIONS

L'offre en produits locaux

- Développer l'offre du catalogue du Pays : inscrire de nouveaux fournisseurs dans la démarche
- Proposer une version numérique du catalogue qui en permettrait une mise à jour plus rapide ;
- Actualiser les fournisseurs référencés dans le catalogue du Pays : souhaitent-ils toujours travailler avec la restauration collective et figurer dans le catalogue et notamment ceux qui n'ont pas fourni la restauration collective en 2015 (10 producteurs et 7 artisans) ?
- Proposer une formation aux producteurs locaux souhaitant fournir les cuisines centrales (intervention de type Labocéa sur les procédures d'agrément CE).
- Encourager l'accompagnement des producteurs et artisans dans le cadre de procédures d'appels d'offre. Exemple du travail entre St Brieuc Agglomération et la Maison de l'Agriculture Biologique 22 ;
- Engager une réflexion avec les acteurs économiques du territoire pour répondre à la demande en légumes de 4^{ème} et 5^{ème} gamme et rencontrer les entreprises qui travaillent sur ces gammes de produits (ESAT Plouisy, Kerleg...).
- Mesurer le niveau de la demande en prospectant des établissements « clients potentiels ». D'autres établissements situés en dehors du Pays de St Brieuc sont déjà intéressés par ce type de produits (le Collège public Chombart de Lawe à Paimpol par exemple).
- Créer un annuaire de la demande mis à la disposition des fournisseurs, pour faciliter la prise de contact.
- Maintenir l'organisation d'un Forum professionnel annuel

L'évaluation du budget alimentaire

- Evaluer la part des produits locaux distribués par les grossistes pour calculer l'indicateur du SAGE (via les grossistes ou via les collectivités ?)
- Etablir une traçabilité des produits pour les matières premières des artisans locaux (viande, farine...)
- Calculer la part totale du budget alimentaire dédiée aux achats issus de l'agriculture biologique?

L'accompagnement des convives dans la démarche

- Encourager les collectivités à intégrer le moment du repas dans une démarche globale :
 - ✓ Sensibiliser le personnel encadrant et construire avec ces professionnels l'approche pédagogique partagée par tous : « faire goûter, expliquer la démarche de l'approvisionnement local à la cantine... »,
 - ✓ Proposer des conditions d'accueil correctes pour les convives : une salle de restauration correctement sonorisée...

Les besoins exprimés pour poursuivre la démarche

Communication

- Créer un kit de portraits de fournisseurs pour les salles de restauration
- Créer un annuaire de la demande avec les contacts et coordonnées principales destiné aux fournisseurs du catalogue PSB ;
- Créer un document de type 'flyer' à l'intention des collectivités dans le but d'une diffusion aux parents d'élèves
- Transmettre des exemples de menus avec indications sur les fournisseurs;
- Poursuivre la communication 'Vignette PSB' si jugée pertinente.
- Autres outils : trophées de la restauration collective locale...

Formation

- Poursuivre le volet formation des cuisiniers avec de nouvelles thématiques

- Coordonner l'organisation de visites de fermes et d'entreprises avec les partenaires notamment le Conseil Départemental 22

Contractualisation

- Sensibiliser les élus et les chefs cuisiniers à l'intérêt de contractualiser avec l'offre locale

Question du coût

- Favoriser ou poursuivre les démarches autour de la limitation du gaspillage alimentaire ainsi que toutes autres démarches permettant de limiter les pertes et d'optimiser le budget (techniques culinaires)
- Sensibiliser les élus et les parents à l'approvisionnement local à travers différentes actions (Inviter des élus et des parents lors des 'formations cuisiniers', programmer des sessions 'spéciales élus' (les différents rendements selon la qualité des produits bruts...)) ;
- Sensibiliser les élus et les parents sur le thème du 'coût et du prix rémunérateur pour les producteurs' qui favorise l'emploi local
- Développer des outils de communication à destination des parents

Temps d'échange et mutualisation

- Organiser des temps d'échange privilégiés entre les élus et les cuisiniers (organisation d'ateliers culinaires en binôme,...) pour favoriser la cohérence du binôme élu/cuisinier
- Encourager les réunions à l'échelle des communautés de communes pour poursuivre les réflexions autour de la mutualisation (jour de livraison, commande,...). Intégrer à ces réunions l'ensemble des établissements proposant une restauration sur le territoire en question (collèges, lycées, EHPAD,...)

Autres

- Améliorer la coordination entre les partenaires qui interviennent sur le dossier 'Approvisionnement local'

Annexe 1 : Répartition des 61 envois en 3 questionnaires

Questionnaire papier (39)	Penguily
	Trédaniel
	Erquy
	Hénansal
	La Malhoure
	Landéhen
	Moncontour
	Noyal
	Plaine Haute
	Plaintel
	Pledran
	Plérin
	Plourhan
	Saint-Alban
	Saint-Brieuc
	Saint-Donan
	Saint-Quay Portrieux
	Trébry
	Hillion
	La Méaugon
	Langueux
	Ploufragan
	Pordic
	Saint-Julien
	Yffiniac
	Bréhand
	Trégueux
	La Bouillie
	Meslin
	Plémy
	Quintenic
	Saint-Glen
	Trémuson
	<i>Fréhel(SAGE)</i>
	<i>Plestan(SAGE)</i>
	<i>Plouvara(SAGE)</i>
	<i>Tramain(SAGE)</i>

Entretien en face à face (15)	Coëtmieux
	CDC Côte de Penthièvre St Alban
	Hénon
	Lamballe
	Le foeil
	Le Vieux Bourg
	Morieux
	Planguenoual
	Pléneuf-val-andré
	Ploeuc/Lié
	Pommeret
	Quessoy
	Quintin
	Saint-Brandan
	Saint-carreuc
Plurien	
Lantic	
Questionnaire papier - Gestion Concédée (7)	Etables/Mer (SIRESCOL)
	Lanfains (SCOLAREST)
	L'hermitage Lorge (SCOLAREST)
	Plédéliac (SAGE) (ANSAMBLE)
	Tréméloir (ANSAMBLE)
	Binic (RESTECO)
	Tréveneuc (SIRESCOL)
Communes sans école et/ou sans cantine (7)	<i>La Harmoye</i>
	<i>Le Bodéo</i>
	<i>Le Leslay</i>
	<i>Saint-Bihy</i>
	<i>Saint-Gildas</i>
	<i>Saint-Rieul</i>
	<i>Saint-Trimoël</i>